ÉTUDE SUR LE XVI[e] SIÈCLE.

HUBERT LANGUET

PAR

HENRI CHEVREUL

ANCIEN MAGISTRAT.

DEUXIÈME ÉDITION REVUE ET AUGMENTÉE

PARIS

L. POTIER, LIBRAIRE,

QUAI MALAQUAIS, 9

1856

A mon cher confrère Mr Capman.

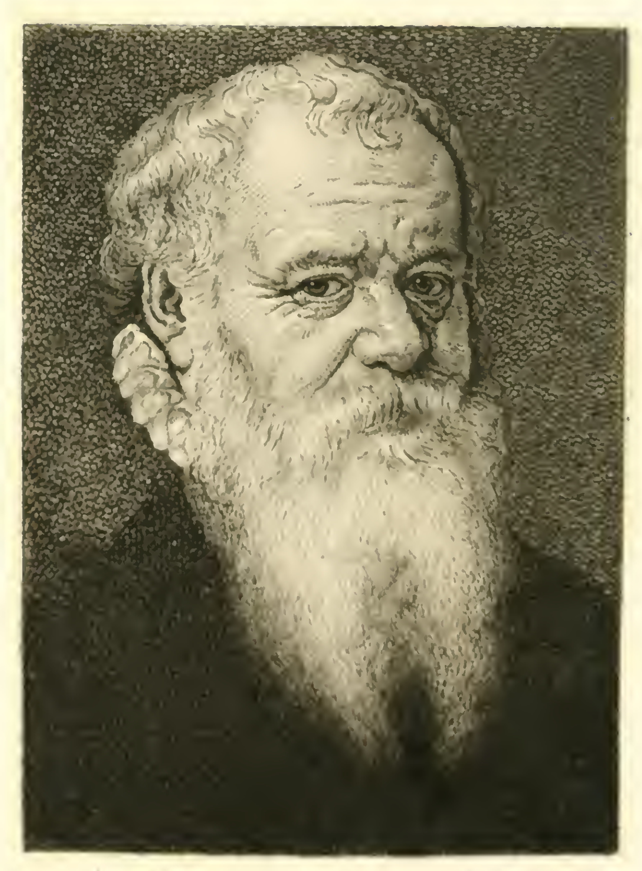
H. Chevreul

ÉTUDE SUR LE XVIe SIÈCLE.

HUBERT LANGUET

1518 — 1581

PARIS. — IMPRIMÉ CHEZ BONAVENTURE ET DUCESSOIS,
QUAI DES AUGUSTINS, 55.



HVBERT LANGVET

ETUDE SUR LE XVIe SIÈCLE.

HUBERT LANGUET

PAR

HENRI CHEVREUL

ANCIEN MAGISTRAT.

DEUXIEME EDITION REVUE ET AUGMENTEE

PARIS

L. POTIER, LIBRAIRE,

QUAI MALAQUAIS, 9.

1856

HUBERT LANGUET

CHAPITRE PREMIER.

Introduction. — Naissance. — Enfance et études d'Hubert Languet.
1518 — 1543.

Au XVI[e] siècle, tous les esprits étaient vivement préoccupés de l'idée d'une réforme religieuse ; après de longs jours passés dans la pauvreté, l'Église, devenue triomphante, avait cessé de combattre ; des abus existaient dans le clergé, et des changements[1] devenaient nécessaires. Les papes

[1] Jean Wiclef, théologien d'Oxford au XIV[e] siècle, Jean Hus et Jérôme Savonarole au XV[e], s'étaient déjà élevés contre les mœurs du clergé et le pouvoir des papes. En 1497, Charles VIII avait provoqué une déclaration de la Sorbonne établissant qu'il était nécessaire de tenir tous les dix ans des conciles pour l'amélioration de l'Église, et qu'en cas d'opposition de la cour de Rome, les évêques pourraient s'assembler sans son assentiment.

eux-mêmes l'avaient reconnu; mais une réforme, disaient-ils, ne devait s'appliquer qu'à l'administration des biens temporels et non au dogme, la vérité étant invariable.

Léon X n'avait pu se faire pardonner son luxe recherché et les désordres de la cour de Rome, quelles que fussent d'ailleurs la distinction de ses goûts et la protection éclairée qu'il accordait aux arts et aux sciences.

Ses successeurs, Adrien VI, Clément VII et Paul III, avaient essayé, mais en vain, de rétablir dans le clergé une discipline sévère. Les instructions données par Adrien à François Chéregat, son fondé de pouvoirs à la diète de Nuremberg, ne furent qu'un sujet de triomphe pour les partisans de la réforme : « car, disait le pontife, avouez que Dieu a permis ce schisme et cette persécution à cause des péchés des hommes et surtout de ceux des prêtres et prélats de l'Eglise ; nous savons qu'il s'est passé dans le saint-siége bien des choses abominables, des abus dans les choses spirituelles, des excès dans les décrets qui en émanent[1]. »

[1] Voyez *Biographie universelle* de Michaud, tome I, page 199 ; nouvelle édition 1844.

Loin de faire bénir l'esprit de charité de l'Évangile, les richesses des ordres religieux, en contrastant avec la pauvreté des peuples, ne servaient qu'à exciter l'envie.

Les partisans des idées nouvelles, s'appuyant sur la Bible, voulaient revenir au christianisme primitif; mais en soumettant pour ainsi dire la foi à la raison, ils donnèrent naissance au libre examen, qui devait plus tard servir de prétexte pour saper tout principe d'autorité dans les gouvernements.

Ce fut au milieu des controverses théologiques et des guerres civiles qu'elles engendrèrent, que vécut Hubert Languet.

Les grandes époques de luttes politiques et religieuses sont pour les générations futures une source d'enseignements précieux; car l'histoire qui les retrace ne nous entretient pas seulement du passé, mais encore, en exposant les faits dans leur ordre de succession, elle les distingue en causes et en effets, et, en rapprochant ainsi le phénomène de la cause qui le produit, elle nous met à même d'apprécier les faits contemporains dans les faits futurs qui n'en seront que le développement.

Tout homme qui a vécu dans ces temps de trou-

bles et dont le nom a été recueilli par l'histoire à raison de la part qu'il a prise aux événements est intéressant à étudier au point de vue de son caractère, de l'influence qu'il a reçue du monde où il vivait, et de celle qu'il a exercée sur ses contemporains.

C'est à ce point de vue que j'entreprends d'esquisser la vie de Languet : elle est étroitement liée au XVIe siècle, cette époque de transformation, où commence l'ère des temps modernes et dont nous subissons encore les conséquences.

Bien que dans une position secondaire, Languet, par la confiance que lui accordèrent les princes protestants d'Allemagne et Guillaume le Taciturne, prit une part active aux événements de son temps.

Hubert Languet, second fils de Germain Languet [1], commandant du château de Vitteaux, et de Jeanne Dévoyo, naquit en cette ville en 1518 ; comme il annonçait dès l'âge le plus tendre un caractère réfléchi et un grand goût pour l'étude, son père

[1] Germain Languet eut cinq enfants : Claude Languet, seigneur des Combes du Cholot, premier camerier de Catherine de Médicis ; Hubert ; Guy, archidiacre de l'église cathédrale d'Autun ; Anne, qui épousa Claude Piget, bailli de Vitteaux ; et Pierrette, femme d'Antoine Espiard, conseiller au parlement de Bourgogne.

confia son éducation à Jean Perelle, savant distingué[1].

Hubert fit de si rapides progrès sous un tel maître, que, dès l'âge de neuf ans, il parlait le latin avec élégance et traduisait les tragiques grecs.

A dix-huit ans, il quitta Perelle pour suivre les cours de droit de l'académie de Poitiers; après trois années de travaux, il prit tous ses degrés et rentra dans sa famille.

[1] Jean Perelle de Châtillon traduisit du grec : *Theodori Gazæ, liber de Mensuris Atticis*, Paris, 1535; et le traité *de Ratione lunæ et Epactarum secundum Theodorum Gazam*. Ces différents traités sont compris dans le tome IX des *Antiquités grecques* de Gronovius et dans le tome III de *l'Uranologie* de Petau. On trouve un autre de ses ouvrages intitulé *de Doctrina temporum*. Il fut le maître du célèbre Guillaume Philandrier.

CHAPITRE DEUXIÈME.

Languet se fixe à Vittemberg auprès de Mélanchton. — Ses voyages en Allemagne, en Suède, en France et en Italie.

1543 — 1560.

La vie tranquille d'une petite ville de province ne pouvait convenir longtemps à un jeune homme d'un esprit vif et animé du désir de s'instruire. Aussi, dès 1543, Languet entreprit-il des voyages dans les contrées les plus célèbres de l'Europe.

Il parcourut les principales villes d'Espagne et d'Italie, habita quelques mois Venise dont il admira le gouvernement ferme et énergique, et suivit pendant un an les cours de l'Université de Padoue[1], où il reçut le bonnet de docteur.

[1] Dans sa correspondance, Languet assure que Venise et Padoue étaient les seules villes d'Italie qui n'eussent pas dégénéré de la simplicité antique.

Dans tous les pays où il séjournait, il recherchait la société des savants et travaillait dans les bibliothèques; c'est ainsi qu'il acquit des connaissances aussi variées qu'étendues.

Au milieu de ses études, Languet ne négligeait pas la lecture des pamphlets et des livres de controverses théologiques; il se tenait au courant de ces discussions, qui jetaient son esprit dans toutes les perplexités de l'indécision; sa foi était chancelante, mais il n'abandonnait pas encore la religion de ses pères; le souvenir de sa mère, femme forte et pieuse, le soutenait dans les voies du catholicisme, lorsqu'en 1547, à Bologne, un Allemand lui prêta les *Lieux communs de théologie de Philippe Mélanchton*; il les lut quatre ou cinq fois dans l'espace d'une année, même en voyage. Cette lecture fit sur lui une impression si profonde qu'elle le décida à embrasser le protestantisme.

Voici comment il raconte lui-même sa conversion à Joachim Camerarius[1] : « Je commençai dès l'âge le plus tendre à lire les livres de controverses reli-

[1] Le vrai nom de Camerarius était Liebhard, qui fut changé en celui de Camerarius parce que son père avait été camérier ou chambellan à la cour de l'électeur de Hesse.

gieuses ; mais, lisant sans choix et sans précaution tout ce qui se présentait, au bout de quelques années, je m'aperçus que mes lectures n'avaient servi qu'à jeter de l'inquiétude dans mon esprit ; j'étais choqué du fiel et de l'amertume qui régnaient dans ces discussions. Les *Lieux communs de Philippe Mélanchton* furent pour moi le fil d'Ariane, au milieu du labyrinthe où j'étais ; à la lecture de ce Traité célèbre, je conçus d'autant plus d'estime pour son auteur, que de tous les docteurs de la foi, il me paraissait être le seul qui cherchât sincèrement la vérité et la solide religion, au lieu que je ne trouvais dans les autres que des âmes passionnées ; mais, comme j'avais lu les Disputes de Luther et des docteurs suisses sur la Cène, ce grand article m'arrêtait toujours, et, véritablement, notre maître Philippe ne mettait point la difficulté dans le même jour où il avait mis les autres points de la religion. Je pris la résolution de courir à lui pour apprendre de sa bouche ce qu'il pensait, tant sur ce sujet que sur quelques autres[1]. »

[1] Voyez la Lettre XV d'Hubert Languet à J. Camerarius, page 36 et suivantes de l'édition de Groningue, 1646. Ce n'est donc pas en 1547, comme l'affirment Philibert de la Mare, le père Niceron, Weiss dans la *Biographie universelle*, et le docteur Treitschke,

Ce projet ne put se réaliser immédiatement, à cause des troubles civils et religieux qui ensanglantaient alors l'Allemagne ; ce ne fut que deux ans plus tard qu'il se rendit à Wittemberg afin de consulter Mélanchton. Ce grand homme lui accorda plusieurs conférences et ressentit bientôt un vif attachement pour Languet ; dans ses lettres, il parle de l'esprit solide, de l'instruction et des bonnes mœurs du jeune Bourguignon, qui le charmait par sa conversation.

« Je n'ai jamais vu personne, écrit Camerarius dans sa Vie de Mélanchton, qui s'exprimât d'un ton aussi assuré et avec autant de grâce, de sagesse et de clarté qu'Hubert Languet ; il ne se trompait ni sur les noms des personnes, ni sur les dates ; jamais il ne confondait les faits les uns avec les autres ; il était d'une sagacité admirable pour juger le caractère des hommes, la portée de leur esprit et leurs plus secrets penchants ; il appréciait les choses avec un sens extraordinaire, et prévoyait avec une finesse merveilleuse les divers événements qui pouvaient arriver. Enfin, on a souvent entendu dire de lui, à

mais en 1549, comme Bayle l'a avancé, que Languet alla à Wittemberg. (Voyez Dictionnaire de Bayle, article *H. Languet.*)

Philippe Mélanchton, qu'il avait l'amour du vrai, la probité, la sagesse, en un mot toutes les qualités avec lesquelles on se fait honneur en même temps qu'on est utile aux autres[1]. »

Languet, séduit par le bienveillant accueil de Mélanchton, s'établit en 1549 à Wittemberg, ne pouvant renoncer, disait-il lui-même, aux charmes de son entretien, à ses fines railleries, toujours dépourvues de méchanceté, et à l'intimité de son gendre, Gaspard Peucer[2], médecin célèbre, digne de son beau-père par toutes les qualités de l'esprit et du cœur. La similitude de goûts et d'opinions qui existait entre Mélanchton et Hubert les attachait de plus en plus l'un à l'autre et resserrait chaque jour leur liaison : Hubert regardait Mélanchton comme un père, et Mélanchton le traitait comme un fils.

Tant que Mélanchton vécut, Languet habita Wittemberg ; il ne le quittait qu'à l'automne, afin de satisfaire sa passion pour les voyages, et l'hiver le ramenait au milieu de sa famille d'adoption. C'est dans sa propre correspondance et dans les lettres que

[1] *Vita Melanchtonis*, p. 333, 334 ; édition de 1655.

[2] Gaspard Peucer était professeur de mathématiques et de médecine à Wittemberg ; il est surtout connu par un *Traité de la Divination*, fort admiré de Scaliger.

Mélanchton lui donnait, pour le recommander aux savants des pays qu'il allait parcourir, que nous trouvons le peu de renseignements que l'on a sur ses voyages.

Languet voulut visiter, en 1551, la Poméranie et la Suède; en passant par Kœnigsberg, il se présenta chez Placotôme[1], avec une lettre de Mélanchton ainsi conçue :

« Je donne cette épître au docte et honorable Hubert, noble bourguignon, dont la loyauté m'est connue depuis trois ans ; il a vu l'Italie, l'Espagne et la France, a observé les mœurs des habitants de beaucoup de pays ; je suis certain que tu apprécieras sa conversation ; il désire maintenant explorer votre côte, et de là passer en Suède ; je te prie de lui proposer tes bons offices pour lui faire trouver un navire (1). »

Placotôme, livré tout entier à ses commentaires sur Polybe, oublia bientôt cette lettre, et Languet, ne songeant plus à distraire le savant helléniste de ses travaux, renonça à ses projets ; son voyage se borna à une excursion à Stockholm, où régnait

[1] Jean Placôtome était professeur de médecine à Kœnigsberg, et cultivait avec succès les littératures anciennes.

Gustave Wasa, qui, après avoir chassé les Danois de son pays, relevait les finances de ses États par une sage administration, encourageait l'agriculture, fondait des écoles, et, par une diplomatie habile, plaçait la Suède à un rang distingué dans le système politique de l'Europe. Sa gloire eût été sans égale si, à l'exemple des princes protestants d'Allemagne, il n'eût fait décréter par les États de Westeraas les principes de la réforme, afin d'enrichir la couronne des dépouilles du clergé. Hubert, à son passage à Stockholm, éprouva le vif regret de ne pouvoir lui être présenté, ce souverain étant alors à Upsal.

Languet passa l'automne de 1554 à Augsbourg; avant son départ, Mélanchton lui avait remis la lettre suivante, adressée à Jean-Baptiste Haynzell, un des premiers magistrats de cette ville :

« Je te prie d'accueillir comme un ami mon hôte, le savant Hubert Languet, gentilhomme bourguignon, qui a le projet de se rendre auprès de Gaspard de Nidbrack, conseiller de Maximilien, roi de Bohême, et qui te remettra peut-être aussi des lettres d'autres personnes, à l'occasion de son voyage. Je sais que les gens prudents ne prennent pas ces sortes de recommandations pour bases des jugements

qu'ils ont à porter sur ceux qu'ils ne connaissent pas encore; mais sa conversation te fera apprécier ce qu'il vaut; dès que tu l'auras entendu, tu seras charmé de sa haute sagesse et de sa grande modestie, qu'on ne saurait trop admirer dans un homme qui a vu presque toute l'Europe et qui sait tant de choses; ta bienveillance est un hommage que tu dois à son savoir et à son caractère (2). »

Son but, en visitant Augsbourg, était d'y voir quelques savants avec lesquels il entretenait depuis longtemps une correspondance suivie sur des sujets de politique, d'histoire ou d'érudition; au nombre de ces savants, nous citerons Nidbrack et Xiste Bétulée[1], que Languet eut la douleur de perdre pendant le séjour qu'il fit dans cette ville.

L'amitié qui l'unissait à Bétulée était si grande, qu'Hubert, ayant appris que ce professeur comptait donner un commentaire sur Lactance, s'empressa de lui remettre les manuscrits et les notes qu'il avait

[1] Xiste Bétulée, savant très-versé dans les langues grecque et latine, enseigna les belles-lettres à Bâle, puis à Augsbourg; il a laissé des Commentaires sur les *Offices*, les traités *de l'Amitié* et *de la Vieillesse* de Cicéron, sur les œuvres de Lactance, et quelques autres ouvrages moins importants, au nombre desquels nous citerons une comédie en allemand intitulée *Zorobabel*.

lui-même recueillies dans l'intention de publier une édition des œuvres complètes de cet auteur.

Au mois de juin de l'année suivante, il voulut revoir la France et l'Italie, afin de visiter encore les bibliothèques et les musées et de se mettre en rapport avec les érudits des deux pays.

Mélanchton lui donna une lettre de recommandation générale dont nous allons donner la traduction, d'après l'original conservé à la Bibliothèque Royale[1].

« Cette épître s'adresse à tous ceux qui la liront :

« Clément d'Alexandrie cite un vers d'Héraclite où il définit la vie des philosophes : *Πολλὰ πλανηθῆναι διζήμενον ἔμμεναι ἐσθλόν*, ce qui signifie : voyager pour apprendre et rester pur. Telle a été la vie d'Hubert Languet, gentilhomme de Bourgogne, qui s'est surtout livré à l'étude du droit civil ; il a suivi les cours des plus habiles jurisconsultes de France et d'Italie, et il a pensé qu'il devait joindre à cette

[1] Cette pièce fait partie d'un Recueil de lettres adressées à Languet par les hommes les plus célèbres du XVIe siècle, qui est indiqué sous le titre de *Manuscrit de La Mare*. Ces lettres avaient été remises à Philibert de la Mare par les arrière-neveux de Languet, et elles ont été vendues à la Bibliothèque du Roi par les héritiers de Philibert de La Mare au commencement du XVIIIe siècle.

étude celle des institutions politiques et judiciaires des autres nations ; voilà les raisons qui l'ont engagé à parcourir l'Europe, et il ne s'est pas borné, comme dit Homère, καὶ νόον ἔγνω ; il s'est initié à tout ce qui est honnête, il a étudié les théories des savants et des hommes d'État, comme le prescrit Héraclite, qui veut qu'on reste pur. Hubert Languet ne s'est pas laissé gagner par la contagion des vices étrangers ; l'austérité de mœurs qui le distingue à un si haut degré prouve toute la force de son âme. Il unit d'ailleurs à une vaste érudition une extrême modestie ; l'envie de s'instruire lui a suggéré l'idée de visiter toutes les bibliothèques de France et d'Italie ; projet qui, je l'espère, sera mené à bonne fin. On doit aide et protection à ceux qui entreprennent de pareils voyages ; car notre reconnaissance doit être légitimement acquise aux hommes qui s'exposent à tant de fatigues, à tant de dangers, et à d'aussi grandes dépenses dans l'intention de mettre le monde savant au courant des faits qu'ils recueillent et de contribuer au progrès des lettres, en faisant connaître les monuments des littératures anciennes. C'est dans ce but que les rois chargeaient autrefois leurs ambassadeurs de se rendre dans les villes

célèbres. D'aussi louables projets doivent être encouragés par tous.

« Adieu, candide lecteur.

Aux calendes de juin 1555 (3). »

Cette lettre fut fort utile à Languet, car Mélanchton par sa modération jouissait de l'affection et de l'estime de tous les partis. Sa connaissance approfondie de la littérature grecque lui valait l'admiration des savants de profession ; aussi son protégé, qui se recommandait d'ailleurs lui-même par son esprit et son savoir, fut-il l'objet des plus grands égards.

Mélanchton écrivit en même temps au cardinal du Bellay [1], ancien évêque de Paris, retiré à Rome :

« Languet retourne en Italie pour visiter les bibliothèques de ce pays : j'ai pensé à te l'adresser, de préférence à tout autre, sachant avec quelle bonté tu accueilles les honnêtes gens, les savants et les sages. Mais Languet se recommande mieux par son propre mérite que par mon témoignage ; aussitôt que tu l'auras entendu, tu reconnaîtras en lui le Πελυιστορα, l'homme prudent, modeste, ami de la

[1] Jean du Bellay signait ses lettres à Mélanchton : *Le vôtre de cœur*.

paix et de la concorde, intègre, digne, en un mot, de la bienveillance de tous les hommes de bien; accorde-lui donc l'honneur et le secours de tes conseils. Languet est étranger aux factions et n'a aucune mauvaise intention pour la paix ; ce qu'il poursuit dans les bibliothèques, c'est la découverte des monuments historiques; j'espère qu'il peut compter dans ses recherches sur les bons offices des savants.

« Je me flatte que non-seulement le motif de son voyage, mais aussi sa prudence, sa probité, la douceur de ses mœurs et sa conversation si instructive lui gagneront toute ta bienveillance.

« Adieu, porte-toi bien.

« Aux calendes de juin 1555 (1). »

Victime des intrigues du cardinal de Lorraine et voyant ses longs services oubliés, du Bellay avait quitté la France et était venu se fixer à Rome ; bientôt, comme doyen du sacré collége, le pape l'appela à l'évêché d'Ostie.

Il habitait alors le magnifique palais qu'il s'était fait construire auprès des Thermes de Dioclétien, et se plaisait à s'y entourer d'artistes et de gens de lettres; ses malheurs n'avaient point altéré la douceur de son caractère : il les oubliait en soutenant

les intérêts de la France dans les conseils du souverain pontife, et en composant des odes latines que l'Hospital comparait aux vers de Virgile.

Il accueillit le voyageur bourguignon avec empressement, et lui fournit des renseignements qui contribuèrent beaucoup au succès de ses études et de ses recherches. Ce fut au cardinal du Bellay qu'il dut la connaissance de la plupart des hommes distingués qui habitaient alors l'Italie, entre autres du Titien[1], dont il visita souvent l'atelier pendant son séjour à Rome.

L'Italie, malgré un état de guerre presque permanent, et les vices inhérents à sa civilisation, offrait à cette époque le plus parfait contraste avec la France et l'Allemagne, et pour apprécier les impressions que Languet dut rapporter de son voyage sur les hommes et sur les choses, il est nécessaire de tracer ici un parallèle de l'Italie avec la France et l'Allemagne.

[1] Le Titien fit un portrait de Languet, qui figurait dans le cabinet de M. Bénigne-Charles Fevret de Saint-Memin, conseiller au parlement de Bourgogne, et père du savant conservateur du musée de Dijon. Ce portrait est indiqué dans le catalogue de cette collection sous le nº 16, et porte pour mention : (vient de famille). La famille Fevret était en effet alliée aux Languet. Les tableaux de M. de Saint-Memin ayant été dispersés pendant la révolution de 1793, nous n'avons pu suivre la trace de cette peinture.

L'Allemagne, à peine sortie des troubles religieux, mettant en pratique les exagérations des réformateurs, renversait les autels, détruisait les sculptures, les tableaux et les ornements de ses cathédrales, converties en temples protestants; dès sa naissance, la religion luthérienne se trouvait atteinte du mal caduc; en 1525, Storck et Muntzer se détachant de Luther fondèrent la secte des anabaptistes, soulevèrent, au nom de la liberté, les paysans contre les seigneurs, et allumèrent une guerre sociale et religieuse qui inonda la vieille Germanie de sang et la couvrit de ruines; plus tard, les disciples de Zwingle, de Schwenkfeld, d'Œcolampade, de Calvin, de Brenz, de Rudiger, sont en lutte contre le maître; Bucer, le théologien de Strasbourg, flotte entre Zwingle et Luther; les hérésies surgissent de tous côtés[1]. En pouvait-il être autrement dans une Église qui prend pour base le libre examen? La vérité est une, et les

[1] Isaac Casaubon écrivait à Vittembogard : « La grande différence que je trouve entre notre foi et celle de l'ancienne Église me cause beaucoup de trouble ; car, pour ne point parler des autres questions, Luther s'était éloigné des anciens sur les sacrements, Zwingle s'est éloigné de Luther, Calvin a abandonné l'un et l'autre, et ceux qui ont écrit depuis ont abandonné Calvin. »

Ce passage de Casaubon est la plus forte critique qui ait été faite de la réforme.

dogmes d'une religion, indiscutables: qui dit religion, dit foi; qui dit discussion, dit incrédulité, doute.

En France, la réforme et le catholicisme sont aux prises, le fanatisme engendre des bourreaux et des victimes; l'impulsion donnée aux arts par François Ier semble s'arrêter, la littérature française seule continue à se perfectionner; les pamphlets, les libelles, les ouvrages de controverses, donnent du nerf et de la souplesse au langage; le bon sens populaire, l'amour des classes inférieures pour les imposantes cérémonies du culte romain, la foi, qui les soutient et leur donne la force de supporter tous les maux avec courage et résignation, mettent le peuple en opposition avec la noblesse, qui, envieuse des priviléges de nos rois, penche vers la réforme, dans l'espérance de relever la féodalité.

Les savants du temps, tels que Ramus, Ambroise Paré, les Estienne, Joseph Scaliger, Bernard Palissy suivent ce dangereux exemple, séduits par les idées du libre examen. Le peuple, toujours fidèle à la foi de ses pères, se fait de lui-même le champion de la royauté restée catholique et si les rois de France soutiennent les protestants en Allemagne, c'est par pur

intérêt politique et par haine contre l'Autriche : c'est la rivalité de François I[er] et de Charles-Quint qui survit.

L'esprit si mobile des femmes, entraîné par les belles déclarations des réformés, apporte au foyer domestique la discussion et la division ; les victimes sont pour elles des martyrs de la foi et elles embrassent le parti des persécutés autant par héroïsme que par pitié.

Les sectaires de Calvin se réunissent dans des caves pour entendre la parole d'un ministre, qui mêle la politique à la religion. Ils font imprimer d'odieux libelles qu'ils répandent dans les écoles et dans les monastères. Des orateurs parcourent les provinces prêchant les nouvelles doctrines, tous les moyens de prosélytisme sont mis en œuvre.

En Italie, la réforme n'avait pas desséché dans le cœur de l'homme l'amour des beaux-arts, de la littérature ; le culte du beau était dans tout son éclat. Rome, Florence, Ferrare, Bologne, Milan, Parme, Ravenne étaient autant de foyers de sciences et d'arts, rayonnant sur l'Europe ; l'élan imprimé par les grands hommes qui firent la gloire du pontificat de Léon X était encore puissant. Raphaël, Michel-

Ange, Léonard de Vinci, Jules Romain, André del Sarto, Balthazard Peruzzi, Fra Giocondo, les maîtres de la peinture; l'Arioste, qui sut retrouver tout l'éclat du style de Boccace et de Pétrarque; Bembo et Sadolet, dignes émules de Constantin et de Jean Lascaris; François Berni, resté inimitable dans le genre burlesque, si goûté des Italiens; Guichardin, Machiavel, historiens restés sans rivaux; Accurse, l'idole des jurisconsultes, venaient de mourir laissant des élèves dignes de leurs maîtres. Vida, qui montra qu'on peut avec succès faire des vers latins; l'Arétin, le poëte Luigi Alamanni, le Titien, Paul Véronèse, Benvenuto Cellini vivaient encore comme pour attester la grandeur et l'éclat de ces génies. Le jeune Torquato Tasso rêvait déjà son poëme de *Renaud*[1].

Les bibliothèques, sous la garde de savants distingués, s'enrichissaient tous les jours des manuscrits recueillis dans les cloîtres; les cours de Cujas, à Turin, avaient donné une impulsion nouvelle à l'étude du droit, si chère à Languet.

Les musées s'étaient augmentés de médailles et de

[1] A sept ans, il récitait déjà publiquement des poésies dont le style ne se sentait nullement de la faiblesse de l'âge du poëte. Voyez page 13 de la *Vie du Tasse*. Paris, 1690. In-12.

statues découvertes dans les fouilles ordonnées par les papes, et ces monuments de l'antiquité venaient confirmer des faits désormais acquis à l'histoire.

L'Italie était donc le pays le plus intéressant à explorer pour un homme sérieux et érudit comme Hubert. Quelle différence entre cette Italie, catholique et si grande alors, et l'Allemagne protestante, déchirée par les guerres de religion, entraînant après elle toutes les horreurs de la dévastation, et la France militante agitée par les troubles civils!

La cour du Louvre, où Hubert eut accès par son frère aîné, Claude, seigneur des Combes du Cholot, premier camérier de Catherine de Médicis, lui offrit bien des sujets d'observations, qui ne furent pas perdues dans la suite. Henri II, prince irrésolu, faux par faiblesse, s'abandonnant toujours à une influence étrangère, laissait gouverner en son nom. Le connétable de Montmorency, vieillard astucieux, rompu à la politique des cours, faisait tous ses efforts pour éloigner la guerre, tandis que les Guises cherchaient à la rallumer par leurs intrigues, dans l'espoir de montrer leur valeur et de se rendre nécessaires à ce fantôme de roi.

La vieille duchesse de Valentinois, en femme ha-

bile, se ménageait les deux partis, et voulait enlever à Catherine toute influence sur le monarque ; Catherine, se tenant à l'écart, ne semblait occupée que de l'embellissement de ses palais, qu'elle avait confié à Philibert de Lorme ; rien ne révélait encore ce qu'elle serait un jour.

De leur côté, les Guises convoitant la couronne montraient toute la vérité des paroles de François I[er] mourant à Henri II : « Mon fils, méfiez-vous des Guises, ils vous laisseront en pourpoint et votre royaume en chemise[1]. »

Les politiques étaient fort occupés de la rupture de la trêve de Vaucelle et de la guerre qui allait recommencer en Italie ; les premières démarches de Philippe II attiraient l'attention de l'Europe, étonnée de la retraite de Charles-Quint au couvent des Hiéronymites de Saint-Just.

Les protestants en affrontant les supplices et les persécutions, étaient parvenus à organiser l'Église réformée de Paris.

[1] Ces paroles donnèrent lieu à ce quatrain :

Le feu roy vit fort bien à point
Que ceux de la maison de Guyse
Mettraient ses enfants en pourpoint
Et son pauvre peuple en chemise.

Languet assistait aux prêches, voyait en secret les huguenots les plus puissants, étudiait les caractères des chefs des deux partis ; il discernait parfaitement les intérêts divers, comme le prouvent ses lettres à Ulrich Mordeisen, premier ministre de l'électeur de Saxe ; il recueillait tous les renseignements possibles, afin de pouvoir éclairer les princes protestants de l'empire sur l'état de la réforme en France.

De retour en Allemagne le 21 juillet 1556, après quelques jours passés à Bruxelles, où il était allé en secret voir Sébastien de l'Aubépine, ambassadeur de France, il resta jusqu'en 1557 à Wittemberg, occupé à classer les matériaux recueillis dans ses voyages.

A cette époque il résolut d'explorer le nord de l'Europe qu'il n'avait fait qu'entrevoir lors de son voyage de 1551 ; un plus puissant motif l'y poussait d'ailleurs, le vif désir qu'il avait de connaître le héros de la Suède.

Il s'embarqua à Dantzick pour Stockholm, et se fit enfin présenter au roi Gustave et à ses fils, Érick et Jean ; ces princes l'accueillirent avec distinction.

Dans une lettre du 25 novembre 1559[1], Languet

[1] Voyez *Arcana seculi decimi sexti*, lib. II, epist. VII, p. 25.

s'exprime ainsi sur les fils de Gustave : « Je les connais beaucoup, ayant vécu plusieurs mois à leur cour. J'y allais tous les jours et ils me faisaient mille questions sur divers sujets ; une assez longue habitude m'avait même acquis leur amitié, si j'ose me servir de ce terme ; ma curiosité était loin de leur déplaire, il m'était permis de leur adresser des questions de toutes sortes. Le prince Jean, qu'on dit actuellement en Angleterre[1], n'avait pas encore dix-sept ans, et cependant il était plus que personne au courant des choses qui m'intéressaient. Ne prenez pas pour un jeu de mon imagination ce que je vous écris de ce jeune prince ; il y a plusieurs années que j'en ai parlé de même et plus avantageusement encore à notre seigneur et maître[2] et au docteur Gaspard[3].

« Je puis aussi vous parler sciemment du caractère de Gustave. Un jour, s'entretenant avec moi de la guerre qu'il allait entreprendre contre les Moscovites, je lui conseillai de conclure la paix à tout prix plutôt que de recourir aux armes ; mais il me parut que le conseil n'était pas de son goût ; l'avenir lui

[1] Le but de son voyage était de négocier le mariage de son frère avec Élisabeth, reine d'Angleterre.

[2] Mélanchthon.

[3] Gaspard Peucer.

prouva bientôt que j'avais raison, puisqu'après des pertes immenses, il a été contraint de se soumettre aux conditions les plus désavantageuses [1]. »

Nous voyons par ces détails qu'Hubert s'était acquis toute la confiance du roi de Suède et des princes ses fils.

De Stockholm il se dirigea sur la Finlande, la Carélie, l'Ingrie, la Livonie, qu'il explora dans tous les sens, et la Laponie, pays fort peu connu alors et sur lequel on débitait mille contes ridicules. Cette contrée était soumise, de nom seulement, partie aux Suédois, partie aux Russes.

La description que nous en trouvons dans sa correspondance est d'accord avec les relations des voyageurs modernes ; il nous apprend que ces peuples adoraient le feu ; en effet, on croit généralement aujourd'hui que le *chamanisme* est le culte des peuples de ces terres reculées, qui semblent abandonnées de la Providence ; le froid y est si intense que le blé ne peut y germer. Les Lapons n'ont pour toute nourriture que les produits de la chasse et de la pêche. Il fallut à Languet un grand

[1] Voyez *Arcana seculi decimi sexti*, lib. II, epist. VII, p. 25.

courage pour séjourner chez ces hommes, que l'aspect d'un navire ou d'un voyageur irritait, et il eut besoin de toute sa prudence pour ne pas exciter leurs soupçons et leurs embûches.

Cette méfiance tournait même contre leur intérêt dans le commerce d'échanges qu'ils faisaient avec les étrangers. « Non-seulement, dit Hubert, ils ne parlent pas aux marchands étrangers, mais encore ils évitent de les rencontrer ; chacun apporte de son côté les objets qui doivent être échangés, s'en remettant à la bonne foi de son coéchangiste ; ils déposent dans un lieu désigné des fourrures, et le jour suivant ils trouvent à la place de ces pelleteries les objets qu'ils désirent et qu'ils ne peuvent trouver en Laponie. Ils ont, » ajoute Languet, « des magiciens fort habiles qui parviennent par leurs conjurations à soulever ou à apaiser les tempêtes. »

Ces lignes, jointes au passage suivant de la *Démonomanie* de Bodin[1], prouvent qu'Hubert croyait à la magie et aux apparitions diaboliques, comme Luther, Mélanchton, Calvin et autres esprits supérieurs de cette époque.

[1] *Démonomanie* de Bodin, liv. II, ch. VI, page 98, édition de 1580.

« Gaspar Peucerus, savant homme et gendre de Philippe Mélanchton, escript qu'il avoit tousiours pensé que ce fust une fable; mais, après avoir certifié par plusieurs marchands et gens dignes de foy qui trafiquent ordinairement en Livonie, et que mesmes plusieurs ont été accusez, convaincuz, et qui depuis leurs confessions ont esté exécutez à mort, alors il dict qu'il est contrainct de le croire, et descript la façon de faire qu'ils ont en Livonie : c'est que un bélistre, qui va sommer tous les sorciers de se trouver en certain lieu, et s'ils y faillent, le diable les y contrainct à coups de verges de fer, si fort que les marques y demeurent. Leur capitaine passe devant, et quelques milliers le suivent en traguetans une rivière, laquelle passée, ils changent leurs figures en loups et se jettent sur les hommes et sur les troupeaux et font mille dommages. Douze jours après, ils retournent au mesme fleuve et sont rechangez en hommes. J'ai veu plusieurs fois Languet, natif de Bourgongne, agent du duc de Saxe, homme fort docte, venant traitter avec le roy de France pour son maistre, qui m'a récité l'hystoire semblable, et dict que luy, estant en Livonie, a entendu que tout le peuple tient cela pour chose

très-certaine. Et combien que ce malheur soit assez fréquent partout, si est tout vulgaire en Livonie. »

Cette opinion peut paraître extraordinaire aujourd'hui, mais au XVIe siècle, et même au XVIIIe, elle était généralement admise ; en effet, nous lisons dans l'Encyclopédie, œuvre d'auteurs que l'on ne taxera pas de trop grande crédulité : « Il serait insensé de ne pas croire que quelquefois les démons entretiennent avec les hommes des commerces qu'on nomme magie. »

Bayle, qui n'a jamais été accusé de superstition, s'est exprimé en ces termes : « Il est certain que les philosophes les plus incrédules et les plus subtils ne peuvent n'être pas embarrassés des phénomènes qui regardent la sorcellerie. »

Cette croyance n'a rien de contraire au dogme catholique ; le père Malebranche a écrit dans ses Recherches de la vérité : « Je ne doute pas qu'il ne puisse y avoir des sorciers, des charmes, des sortiléges, et que le démon n'exerce quelquefois ses maléfices sur les hommes par la permission de Dieu.... Il est vrai sans doute que les vrais sorciers méritent la mort. »

Muyard de Vouglans, dans son Code des lois cri-

minelles, publié en 1780, admet aussi l'existence des sorciers.

Si au XVIII[e] siècle, des philosophes, des théologiens, des magistrats croyaient à la magie et aux apparitions diaboliques, nous ne pouvons nous étonner de voir que Languet partageât cette opinion deux siècles auparavant.

Cette excursion dans le Nord laissa à Hubert les souvenirs les plus agréables ; aussi en parlait-il souvent. « J'ai parcouru, écrit-il le 15 décembre 1573, la plus grande partie du monde chrétien, mais il n'est aucun de mes voyages dont le souvenir me fasse autant de plaisir que celui que j'ai fait à l'extrémité du Nord, parce que j'ai vu des choses que personne n'aurait pu m'apprendre dans nos climats, et que je n'aurais pas même crues si je ne les eusse vues [1]. »

Au mois de septembre, retournant en Allemagne, il passa par Gripsholm, où il revit Gustave. Ce prince fit tous ses efforts pour le retenir et l'attacher à son service ; il lui offrit deux vaisseaux bien équipés et d'habiles pilotes pour entreprendre, aux frais de la couronne de Suède, un voyage d'exploration, dans

[1] Voyez *Lettres à Sidney*, édit. Elzevir, 1646, epist. VI, p. 21.

l'espoir de trouver un passage qui permît de se rendre aux Indes orientales par les mers du Nord ; mais Languet qui voyageait uniquement dans le but de faire des rapprochements entre la géographie ancienne et la nouvelle, qui voulait déchiffrer les inscriptions antiques, étudier les différentes législations et les coutumes des peuples de l'Europe, et se mettre surtout en rapport avec les souverains et les hommes d'État des nations étrangères, le remercia en disant : « que sa passion était de connaître les pays civilisés et non d'en aller chercher où régnait la barbarie[1]. » C'est ainsi que le voyage conçu par Gustave ne fut tenté que plus tard par les Hollandais et les Anglais.

Voyant ses efforts infructueux, Gustave le chargea lorsqu'il retournerait en France d'engager les ouvriers les plus habiles à se rendre en Suède, afin d'imprimer un nouvel élan au commerce et à l'industrie. Il lui remit la lettre suivante, écrite de sa propre main et scellée de son sceau :

« Nous Gustave, par la grâce de Dieu, roi des Suédois, des Goths, des Vandales, etc., etc.,

[1] Voyez *Arcana seculi decimi sexti*, lib. I, epist. LXIX, p. 171.

« Aux hommes de quelque état, grade, ordre et condition que ce soit, qui prendront lecture et connaissance des présentes,

« Bienveillance, grâces et biens en toutes choses.

« Nous leur notifions par ces présentes que celui aux mains duquel elles sont remises est un gentilhomme aussi distingué par sa prudence que par sa connaissance des affaires : noble, gracieux et féal Hubert Languet, Bourguignon, que nous envoyons de nos États en France pour engager en notre nom et conduire ici des artisans distingués dans tous les genres d'industries qu'il jugera devoir être utiles à nous et à notre royaume ; qu'ils aient donc pleine et entière confiance en lui pour tout ce qu'il conclura en notre nom à cet égard. Nous prions donc tout le monde en général et en particulier, surtout le prince très-chrétien et très-illustre, Sa Majesté Henri, roi de France, notre très-noble frère, de mander à ses gouverneurs, magistrats, lieutenants, officiers, inspecteurs et agents, auxquels notre amé et féal Hubert aura affaire à son arrivée ou à son retour, ou pendant le séjour qu'il pourrait faire dans quelque province de France, de n'apporter aucune entrave à ses projets et de ne lui nuire ni molester en rien, et de ne per-

mettre qu'aucun outrage ne lui soit fait et qu'ils lui accordent libre passage sur terre et sur mer.

« Bienveillance et appui partout où il pourra en avoir besoin ; qu'on ait pour lui tous les égards qu'il mérite et que nous méritons de chacun.

« Notre reconnaissance est acquise à tous ceux qui selon leur pouvoir offriront leurs bons services à Languet.

« Donné en notre château de Gripsholm, le neuf septembre de l'an de grâce 1557 (5).

« GUSTAVE. »

Nous ignorons si Hubert s'acquitta avec succès de cette mission. En quittant la Suède, Languet reprit le chemin de l'Allemagne. Arrivé à Wittemberg en 1558, il trouva chez Mélanchton, Théodore de Bèze[1], qui avait été député par les réformés de France pour solliciter l'intervention des princes d'Allemagne auprès de Henri II en faveur des protestants persécutés. L'année suivante, Hubert accompagna en Italie le jeune Adolphe de Nassau, frère de Guillaume d'Orange, et le reconduisit jusqu'aux frontières des Pays-Bas ; là ils se quittèrent pour ne plus se revoir.

[1] Théodore de Bèze était accompagné dans cette mission par Farel et Jean Budée, fils de Guillaume Budée, qu'Érasme appelait le prodige de la France.

Adolphe prit part au soulèvement des Provinces Unies, combattit en vaillant soldat et fut tué le 24 mai 1568, à Heiligerlé, par Jean de Ligny, qui périt lui-même dans cette rencontre, en abandonnant la victoire à Ludovic de Nassau.

Languet retourna à Paris en 1560. Ce fut au chevet d'Adrien Turnèbe, directeur de l'imprimerie royale, atteint déjà de la maladie qui le conduisit au tombeau, qu'il apprit la mort de Mélanchton [1].

Mélanchton fut généralement regretté ; ses ouvrages, écrits avec clarté et élégance, sont empreints d'une grande érudition. Par la douceur de ses mœurs, il s'était acquis l'estime et la sympathie des gens de bien ; le cardinal Sadolet, évêque de Carpentras, quoique ne partageant pas ses croyances religieuses, lui avait demandé son amitié [2].

Chez Mélanchton, il faut distinguer le savant et l'homme privé, d'un commerce sûr et agréable, du

[1] Mélanchton mourut à Wittemberg, le 15 septembre 1560.

[2] Mélanchton, malgré son vaste savoir, était fort crédule. Ainsi, dans un volume intitulé : *Alter libellus epistolarum Philippi Melanchtonis,* imprimé à Wittemberg, en 1570, on voit, page 549 et suiv., une lettre adressée à Hubert Languet, dans laquelle il parle d'une femme illettrée qui, possédée du démon, parlait en grec et en latin des futures guerres de Saxe, et il cite plusieurs anecdotes du même genre

théologien sans idées arrêtées, vacillant dans sa foi, se laissant entraîner aux opinions de Luther ou à celles de Zwingle, selon l'impression du moment, ce qui l'a fait accuser d'inconstance et de légèreté par les luthériens.

Nous pouvons juger par cette lettre de Languet quels chagrins la calomnie et l'ingratitude répandirent sur les dernières années de ce réformateur. « Nul ne me fut plus cher que ce grand homme ; je rends grâces à Dieu de m'avoir fait quitter mon pays et mes parents pour vivre dans son intimité ; je le regrette moins dans mon intérêt personnel que dans celui de l'Église : depuis longtemps je prévoyais que cette perte serait fort préjudiciable à la religion. C'est avec amertume que je pense aux persécutions et aux mauvais procédés dont il a été l'objet de la part d'hommes comblés de ses bienfaits. Je demande tous les jours au ciel de lui faire oublier ses douleurs dans le séjour des bienheureux[1]. »

Ce passage d'une lettre à Camerarius fera apprécier l'étendue de sa reconnaissance et de ses regrets :

« Je ne sais si personne eut autant à se louer de

[1] *Arcana seculi decimi sexti*, lib. II, epist. xxv, p. 57 et 58.

ses bontés que moi, mais je puis vous assurer qu'il vous serait difficile de citer un plus beau trait de sa générosité et de sa bonté.... Étranger, inconnu, sans autre titre de recommandation que le triste état de mon esprit, j'ai trouvé en lui un père, non pendant un mois, non pendant une année, mais tant qu'il a vécu [1]. »

Languet retourna en Saxe après avoir été un instant en Bourgogne revoir sa famille. Son entrevue avec Peucer, le gendre bien-aimé, le compagnon fidèle de Mélanchton, fut fort triste; il ressentait aussi vivement que lui l'étendue de leur malheur; il insista auprès des professeurs de Wittemberg pour que l'un d'eux fît l'épitaphe et l'oraison funèbre de son ami. C'est à ses sollicitations et à celles de Philippe, électeur de Hesse, que Joachim Camérarius écrivit la vie de Mélanchton.

Le cœur de Languet fut cruellement éprouvé pendant cette année 1560. Après avoir perdu son père d'adoption, son meilleur ami, il apprit coup sur coup la mort de son cousin, Arthus de Chasseneuz [2], con-

[1] Lettre XV à Camérarius, p. 37; édit. Groningue (1646).

[2] Arthus de Chasseneuz mourut d'excès de travail. Il était fils de Barthélemy de Chasseneuz, premier président du parlement d'Aix, et de Pétronille Languet, tante d'Hubert.

seiller au parlement de Bourgogne, enlevé le 4 mai, après cinq ans d'exercice de sa charge, celle de Gustave Wasa et de Du Bellay, qui l'avaient si bien accueilli et encouragé dans ses travaux lors de ses voyages.

L'année suivante, l'électeur de Saxe lui offrit une chaire de jurisprudence à Wittemberg. Languet, qui avait déjà refusé une place de professeur de droit à Heidelberg, répondit modestement qu'il serait trop ingrat envers une université dont il avait reçu tant de bienfaits s'il pensait moins à elle qu'à lui, et qu'il ne pouvait accepter, se trouvant indigne d'une si grande faveur.

CHAPITRE TROISIÈME.

Hubert Languet entre au service d'Auguste, électeur de Saxe. — Sa première mission en France.

1561 — 1565.

Auguste, de la branche Albertine de Saxe, avait succédé à son frère Maurice[1], et, en prudent politique, il s'appliquait à continuer l'œuvre de son prédécesseur ; mais, redoutant pour les princes protestants d'Allemagne les tentatives de l'empereur ou une invasion des puissances catholiques, il pensa qu'un habile diplomate qui, en parcourant les dif-

[1] Maurice, par sa dissimulation et ses talents diplomatiques pendant toute la durée et la dissolution de la ligue de Smalkalde, sut se ménager Charles-Quint tout en le jouant, et se faire mettre en possession de l'électorat de Saxe, au détriment de son cousin, Jean Frédéric le Généreux, mis au ban de l'empire.

Maurice fut législateur profond, et aussi intrépide soldat que bon général ; il gouverna la Saxe avec sagesse.

férents pays de l'Europe, lui ferait connaître la politique des nations, et surtout les dispositions de la cour de France, serait d'une grande utilité à sa politique.

Le roi très-chrétien devait craindre l'accroissement de la puissance autrichienne, et avait par conséquent un grand intérêt à se ménager les princes protestants de l'empire, qui pouvaient contrebalancer cette puissance et amener d'utiles diversions dans un moment donné ; en un mot, son but était d'être prêt, le cas échéant, à renouer le traité secret conclu en 1551 entre Maurice, chef de la ligue des princes protestants d'Allemagne, et Jean de Fienne, evêque de Bayonne, mandataire de Henri II. La France, comme nous le voyons, était devenue l'objet de toutes les préoccupations d'Auguste, et un diplomate, à cette cour, lui était d'autant plus nécessaire, qu'alors les nouvelles se répandaient très-lentement, et que peu de personnes étaient au courant des événements.

A la recommandation de son premier ministre, Ulrich Mordeisen, il jeta les yeux sur Languet, dont il avait déjà apprécié l'excellent jugement, l'étendue d'esprit et le savoir dans la correspondance

qu'Hubert entretenait avec son ministre ; ses observations sur la politique et les affaires de la réforme l'avaient frappé par leur justesse ; il s'empressa donc de le charger d'une mission aussi délicate que celle qu'il avait en vue.

Cette lettre de Mordeisen, datée du 20 novembre 1559, donnera une juste idée du prix que l'on attachait aux opinions de Languet :

« J'ai reçu de vous, dans le cours de ce mois, mon cher Hubert, deux charmantes lettres qui m'ont fait un plaisir inexprimable, tant par les nouvelles importantes que vous m'annonciez, que par la justesse de vos jugements. Je vous prie en grâce de nous écrire souvent de la sorte, bien que nous ayons plusieurs personnes qui nous instruisent des affaires publiques ; car leurs récits n'expriment en général que leurs passions diverses, et souvent ils ne s'accordent pas avec eux-mêmes. J'ai parlé de vous d'une manière avantageuse à Son Altesse Électorale, et je vous dirai de vive voix ce dont elle m'a chargé pour vous. L'électeur de Brandebourg doit avoir une entrevue avec mon maître, dans une ville de la frontière, le jour de la Saint-André : il faut que j'assiste à cette conférence ; mais j'irai vous rejoindre à Wit-

temberg, où je vous manderai de venir à la cour. Informez-vous avec soin de tout ce qui se passe, et écrivez-nous ce que vous avez appris et ce que vous pensez des affaires publiques..... Si je vais à Wittemberg, nous en causerons plus au long. Adieu, portez-vous bien; conservez-moi toujours la même part dans votre amitié [1]. »

Languet était peut-être l'homme le plus instruit des lois, des usages et des intérêts des gouvernements de l'Europe : il devait visiter les cours de France, d'Allemagne et des Pays-Bas, informer l'électeur des événements, de leurs conséquences possibles, et lui indiquer la part qu'il devait y prendre.

La correspondance d'Hubert Languet avec Auguste et Mordeisen, publiée en 1699, par Ludwig, sous le titre d'*Arcana seculi decimi sexti*, est aussi intéressante par la profondeur avec laquelle il juge les faits et leurs conséquences futures, que par la hauteur de vue où il se place pour envisager la politique étrangère en général.

Arrivé à Paris au mois de juin 1561, Languet écrit jour par jour ce qui se passe en France : il instruit

[1] Voyez *Arcana seculi decimi sexti*, lib. II, epist. x, p. 24

l'électeur de la position des chefs du parti huguenot, des intrigues de Catherine de Médicis gouvernant l'État au nom de Charles IX, à peine âgé de onze ans, et qui semble protéger Coligny pour se venger des princes lorrains, naguère si puissants sous François II ; il analyse, dans une de ses premières lettres, un discours du chancelier de L'Hospital, de ce grand et vertueux magistrat, dont tous les efforts tendaient à détruire les ferments de discorde entre les partis, et par l'édit de Romorantin [1] mit obstacle aux projets du cardinal de Guise quand ils tendaient à introduire l'Inquisition dans le royaume.

C'est avec orgueil qu'il cite un discours où le chancelier applaudit au changement favorable apporté dans les mœurs par les réformés : « Il n'en a point imposé, dit-il ; car si l'on compare la France actuelle avec ce qu'elle était encore il y a quelques années, on reconnaîtra que les mœurs ont considérablement changé : aux bals ont succédé les conférences religieuses ; au lieu des couplets légers, on chante des psaumes ; et ces affaires d'amour, aux-

[1] L'edit de Romorantin, attribuant la connaissance du crime d'hérésie à l'évêque, paraissait favoriser le clergé et opposait un obstacle insurmontable aux Guises.

quelles on attachait autrefois tant de prix, sont la risée des jeunes gens eux-mêmes[1]. »

Les protestants, dans leur première ferveur, menaient en effet une vie austère, et beaucoup de catholiques, ne voulant pas laisser prise à leurs adversaires, pratiquaient consciencieusement leurs devoirs religieux. Sans la conduite dissolue de Catherine et de sa sœur, ce changement eût été plus grand encore.

Le 1er juillet, il écrit à Mordeisen : « J'ai passé plusieurs jours à étudier l'air de cette cour, dans la crainte que ce manque de précaution ne me fît faire quelque fausse démarche. Je n'ai été présenté qu'hier au roi de Navarre[2] par son chancelier. Lorsque j'eus remis à ce prince les lettres qui lui étaient destinées, je m'aperçus qu'elles lui faisaient plaisir. Il me dit qu'il était fort sensible à la bienveillance de Son Altesse Électorale, et qu'il saisirait avec empressement l'occasion de montrer son désir sincère de la satisfaire. Il ajouta que, s'il pouvait m'obliger, je le trouverais toujours bien disposé à mon égard… Je n'ai pas encore remis les lettres adressées au conné-

[1] Voyez *Arcana seculi decimi sexti*, lib. II, ep. XLIX, p. 125 et suiv.
[2] Antoine de Bourbon.

table[1], parce qu'il était absent de la cour. J'apprends qu'il est de retour depuis hier. Peut-être me présenterai-je aujourd'hui à son audience.

« Celui de tous les seigneurs que sa douceur, sa probité et sa vertu font le plus admirer et estimer des religionnaires, c'est l'amiral[2]. Si les princes d'Allemagne, et surtout l'électeur palatin, ont ici quelque chose d'important à écrire touchant la religion, c'est à lui qu'il faut s'adresser de préférence, parce qu'il est presque le seul à la cour qui paraisse aimer sincèrement sa religion et sa patrie. Bien que Son Altesse ne m'ait donné aucune instruction le concernant, néanmoins, dans l'occasion, qui ne peut manquer de se présenter, je n'oublierai pas de le complimenter de sa part, ce qui lui fera sans aucun doute un sensible plaisir.

« On parle beaucoup d'un mariage entre l'Écossaise[3] et le jeune roi de Suède[4]. Plusieurs grands personnages me font à ce sujet mille questions sur ce souverain et sur le roi de Danemark, sur leur puissance et leurs richesses....

[1] Anne de Montmorency.
[2] Coligny.
[3] Marie Stuart.
[4] Erick XIV.

« Je ne connais pas encore le ministre chargé de représenter ici S. M. Danoise ; si je le connaissais, je lui offrirais mes services, à cause de sa liaison avec monseigneur, et peut-être ne seraient-ils psa inutiles. . . . . Le cardinal de Lorraine, en sa qualité d'oncle maternel de l'Écossaise, est presque le maître de la marier comme il l'entendra ; il m'a fait dire qu'il désirait m'entretenir de quelques affaires ; je ne doute pas qu'il ne veuille me parler du mariage[1]. »

Le 13 du même mois, il rend compte en ces termes de son entrevue avec le connétable :

« .. Il me parut recevoir avec joie les lettres que j'étais chargé de lui remettre, et touché de l'intérêt de Son Altesse pour lui, il lui dit qu'il serait toujours prêt à la servir, et répéta plusieurs fois ces dernières paroles en employant toujours le mot servir, et non celui de plaire ; expression qui, dans notre langue, indique un profond respect :

« Comme, après ces compliments, il me demanda si je n'avais plus rien à lui dire..., je lui recomman-

[1] *Arcana seculi decimi sexti*, lib. II, epist. XLVIII, p. 119 et suivantes

dai, au nom de Son Altesse Électorale, les intérêts sacrés de la religion, et lui parlai même avec une grande franchise des abus qui existaient dans l'Église, des cruautés exercées contre les innocents, dont la mort ne pourrait rester impunie, et qui étaient une cause incessante de troubles dans l'État; et enfin j'essayai de lui faire sentir la nécessité d'une réforme, étant prévenu que ce qui l'indisposait le plus contre nous, c'est que nous étions accusés d'enseigner dans notre religion une liberté qui portait les sujets à secouer le joug de leurs magistrats. Je protestai en disant qu'il n'y avait jamais eu rien de moins fondé que ce reproche ; qu'en Allemagne les peuples étaient actuellement plus soumis à leurs princes qu'ils ne l'avaient jamais été, et que toutes ces calomnies avaient été inventées par les ennemis de l'Église pour rendre odieuse la pureté de l'Évangile ; que, dans sa position, il devait employer toute sa prudence et tout son pouvoir à trouver quelque remède aux maux qui allaient renverser le premier sceptre du monde chrétien si l'on n'en prévenait la chute... Prononçant ces paroles avec force et liberté, il me semblait qu'elles faisaient une vive impression sur son esprit, et je m'attendais à quelque réplique sévère ; mais, après avoir

bientôt repris sa tranquillité, il me répondit qu'il avait entendu avec satisfaction ce que je lui avais appris de la soumission des peuples d'Allemagne ; qu'à son sens, il fallait d'autres moyens que ceux qui avaient été mis en œuvre jusqu'alors, et que tous ses efforts tendraient à mettre un terme aux rigueurs dont on usait contre les réformés. Cette conversation ne fut pas sans résultat. Le connétable, ayant effectivement parlé le même jour dans l'assemblée[1], le fit avec beaucoup plus de douceur et de modération qu'on n'aurait osé l'espérer[2]. »

Fidèle à sa mission, Languet observait avec soin les démarches des ambassadeurs étrangers, cherchant toujours à connaître les projets de la cour.

Il suivait les prêches assidûment pour pouvoir présenter un tableau exact de l'esprit des réformés ; de plus, il envoyait à Auguste tous les pamphlets politiques et religieux qui paraissaient, afin que rien ne pût manquer à ses renseignements.

Le 22 août il écrit : « Plusieurs travaillent à enlever à la régente la haute position qu'elle occupe ; elle ne m'a pas semblé agir avec sa politique habi-

[1] C'est l'assemblée qui suivit l'edit de Saint-Germain

[2] Voyez *Arcana seculi decimi sexti*, lib. II, p. 125 et suiv.

tuelle en laissant publier le dernier édit[1] rendu contre les évangéliques, car elle n'a rien fait en cela d'agréable aux Romains, et elle a profondément blessé notre parti, qui auparavant la considérait comme une sectatrice des adiophoristes. Je suis assez porté à penser qu'il y a un peu de complaisance de sa part pour le roi d'Espagne, qui la poussait à porter à l'Église du Seigneur quelque coup de ce genre. Ce qui me confirme dans ce soupçon, c'est l'arrivée du sire de Chantonay[2], frère de l'évêque d'Arras; mais ce n'est pas là pour la reine le moyen le plus sûr de conserver son autorité[3]. »

« Le peuple tient maintenant à ses prédicateurs, et si on les lui enlevait il passerait à l'anabaptisme, qui est la ruine même de l'État[4]. »

« Le premier de ce mois, ajoute-t-il dans une lettre datée de la veille de la Saint-Martin 1561, nos réformés se sont montrés pour la première fois en public. On a prêché, baptisé, donné la communion. Nous étions, non pas deux, trois cents, mais neuf à

[1] Édit de juillet ou de Saint-Germain.

[2] Thomas Perrenot, sire de Chantonay, frère d'Antoine Perrenot de Granvelle, depuis cardinal.

[3] *Arcana seculi decimi sexti*, lib. II; epist. LIV, p. 136 et suiv.

[4] *Ib.*, lib. II, p. 150

dix mille, et je pense qu'aujourd'hui la réunion n'a pas été au-dessous de quinze mille. Jugez par là de l'étendue de nos progrès ; les Romains en frémissent de dépit, mais ils ont beau murmurer, ils ne doivent plus, à mon avis, se flatter de pouvoir empêcher le changement[1]. »

A une lettre d'Ulrich Mordeisen, qui s'étonnait, à propos de l'édit de janvier 1562, par lequel on accordait aux calvinistes, sauf quelques restrictions, l'exercice public de leur religion, de ces édits si fréquents et si contradictoires rendus tantôt en faveur des réformés, tantôt contre eux, il répondit le 1er février :

« La reine mère n'a en vue dans sa conduite artificieuse que son intérêt, et elle se règle d'après les circonstances ; en ce moment, elle nous montre des dispositions plus favorables qu'auparavant. Quant au roi et à son frère, il semble presque qu'ils veulent passer de notre côté, ce qui peut bien arriver sans l'influence de la reine mère, mais ce qui à coup sûr n'aurait pas lieu contre sa volonté ; car, si elle le voulait sérieusement, elle pourrait l'empêcher. Dernièrement, le petit duc d'Anjou a prié sa mère, en

[1] *Arcana seculi decimi sexti*, lib. II, epist. LXII, p. 155.

présence de la cour, de ne plus lui donner d'autres ecclésiastiques que des luthériens. La mère en a ri[1]. »

Nous donnons la traduction de ces différents passages de la correspondance d'Hubert Languet propres à faire juger de son esprit, de sa prudence, et de la manière dont il comprenait sa mission : une lettre confidentielle fait souvent mieux connaître un homme que ses livres et ses discours officiels; notre dernière citation surtout montre qu'il jugeait parfaitement la politique adroite de Catherine, cette politique indécise et de ménagements entre les partis qui peut seule soutenir les gouvernements faibles.

« Catherine, dit Davila, se donnoit un merveilleux soin de balancer tousiours également les deux factions et d'empescher que l'une ne l'emportast sur l'autre, pour ne devenir la proye de celle à qui l'avantage demeureroit[2]. »

« Il luy sembloit que, protégeant d'un costé le party des huguenots sous l'ombre du prince de Condé

[1] *Arcana seculi decimi sexti*, lib. II, epist. LXVIII, p. 201 et 202.

[2] *Histoire des guerres civiles*, de Davila; traduction Baudouin; liv. II, p. 175; édit. de 1666.

et de l'amiral, de l'autre celuy des catholiques sous le duc de Guise et le cardinal de Lorraine, elle seroit dans le calme et en assurance au milieu de ces deux factions comme entre deux fortes digues[1]. »

La reine mère avait rendu l'édit de janvier, d'après le conseil du chancelier de l'Hospital, pour prévenir la guerre civile et se soustraire à l'influence du maréchal de Saint-André, de François duc de Guise, et du connétable Anne de Montmorency, chefs du parti catholique, que les calvinistes, par dérision, nommaient le Triumvirat ; ils étaient d'autant plus à craindre qu'ils venaient de s'allier à Antoine de Bourbon roi de Navarre. Languet, en parlant de ce rapprochement, s'exprime ainsi : « Navarre n'a jamais pensé sérieusement ; il est très-éloigné de nous à présent, ou il affecte de l'être ; si c'est dissimulation, c'est pour moi un grand sujet d'étonnement, sa femme et Condé professant d'autres sentiments[2]. »

Hubert devait retourner en Saxe au mois de septembre 1561 ; mais voulant assister au colloque de Poissy, dont la première séance avait été fixée au 1er octobre, il avait fait demander, le 22 juillet, à

[1] *Histoire des guerres civiles*, p. 158 et 159.
[2] *Arcana seculi decimi sexti*, lib. II, epist. CXX, p. 207.

l'électeur, l'autorisation de rester en France, alléguant pour motifs son ardent désir de servir sa religion et son prince, et le peu d'utilité de ses services à la cour de Dresde.

« Je souhaite, écrit-il, que Son Altesse me laisse prolonger mon séjour, parce que beaucoup d'honnêtes gens me le conseillent ; cependant je ne vis point en France sans y courir des dangers, étant plus connu qu'il ne me serait avantageux de l'être ; mais du moment où mes services ne sont pas absolument inutiles à ma religion, il n'y a pas de péril que je n'affronte dans l'espérance de servir Dieu et la patrie ; ce ne sont pas seulement les Romains qui désirent ma perte, j'ai encore pour ennemis quelques-uns de leurs adversaires les plus déclarés, qui répandent que mon voyage a pour but d'engager les princes et les grands du royaume à embrasser la confession de foi d'Augsbourg, et qui m'en font un crime.

« Heureusement les menaces ne m'effraient pas, jamais la crainte du danger ou des calomnies ne m'empêchera d'accomplir ce que je me croirai prescrit par l'honneur et par la religion [1]. »

[1] *Arcana seculi decimi sexti*, lib. II, epist. XLIX, p. 128.

Le 1[er] août, il rappelait ainsi l'objet de sa demande :

« Quelques évêques m'ont prié de me trouver à leur assemblée, où j'ai effectivement résolu de me rendre ; il en est aussi parmi eux qui me traitent de perturbateur du repos public et qui vont même jusqu'à me menacer de mort ; je me ris de leurs imprécations, dont je pourrais bien me venger si je ne craignais Dieu plus qu'eux. L'assemblée des évêques et les états généraux qui sont sur le point de s'ouvrir me feront probablement renoncer au voyage de Francfort ; ainsi je vous prierai de m'écrire si c'est la volonté de Son Altesse que je reste, ou si elle exige que je parte à l'instant[1]. »

Hubert, par la droiture de son caractère, la fermeté de ses convictions, ses mœurs irréprochables, s'était acquis l'estime de beaucoup de membres du haut clergé ; plusieurs évêques même l'avaient engagé à les accompagner au concile de Trente.

Auguste accueillit favorablement la supplique de son ministre, qui s'accordait trop bien d'ailleurs avec ses propres intérêts pour la refuser, et Languet passa près de six années en France pendant lesquel

[1] *Arcana sæculi decimi sexti*, lib. II, epist. [illegible], p. [illegible]

les il fit quelques courts voyages en Allemagne, soit pour assister aux diètes de l'empire, soit pour donner ses avis dans les conseils de l'électeur ou recevoir directement des instructions.

Afin d'éviter que les dépêches qu'il adressait à Mordeisen tombassent dans des mains ennemies, ses démarches étant surveillées, il fut souvent obligé de les écrire en chiffres ou de les signer du nom d'Ulrich Friberg.

Il rend compte, dans sa correspondance, assez fidèlement de l'assemblée de Saint-Germain et du colloque de Poissy, qui ne fit qu'aigrir les esprits au lieu de les calmer.

Au moment où il se proposait de retourner en Saxe, au mois de mars 1562, le massacre de Vassy et la guerre civile qui en fut la suite arrêtèrent son départ, car Languet n'aurait pu sortir de France sans s'exposer aux plus graves dangers; puis un départ dans de pareilles circonstances lui eût paru une trahison ou tout au moins une lâcheté.

Il servit d'intermédiaire entre les princes d'Allemagne et les chefs des huguenots, Condé et Coligny. Dans une de ses lettres, il énumère les noms des chefs des calvinistes et s'écrie : *S'ils venaient à mourir, la*

semence de la vertu militaire serait perdue dans le royaume !

Condé, aux abois, craignant l'extinction complète de son parti, signa, contre l'avis de Coligny, le 19 mars 1563, la convention d'Amboise, qui modifiait l'édit de janvier en quelques points et étouffait momentanément les dissensions civiles.

Hubert n'était pas partisan de ce traité, si nous en jugeons par cette phrase d'une de ses lettres : « On trouve que le prince de Condé a traité trop facilement, d'autant qu'il nous est impossible d'obtenir la réalisation des promesses qui lui ont été faites : ce coup a tellement abattu le parti, que si l'amiral ne commençait à en prendre la défense, nous serions hors d'état de résister à nos ennemis[1]. »

On va voir, par le passage suivant, quel dévouement il portait à la cause qu'il avait embrassée : « Pendant la guerre qui s'est terminée par le traité d'Amboise, je me suis souvent exposé moi-même aux plus grands périls ; je n'ai redouté aucun ennemi quel qu'il fût, j'ai dépensé à cette guerre la meilleure partie du bien que ma mère m'a laissé. . . .

[1] *Arcana seculi decimi sexti*, lib. II, epist. xxxvi, pages 242 et 243.

. . . . Je prends Dieu à témoin que le seul mobile de ma conduite a été l'amour de la patrie et non une idée d'intérêt personnel ; je voyais la France déchirée par des mains criminelles, et je pensais qu'il était plus généreux de périr avec elle que de survivre à sa ruine[1]. »

Le royaume, en effet, était désolé par les guerres de religion ; chaque masure, chaque bouquet de bois cachait une embuscade, dit d'Aubigné ; les deux partis se livraient à toutes les cruautés et à toutes les déprédations imaginables.

Voici le sombre tableau qu'Estienne Pasquier trace de cette triste époque de notre histoire ; son style, saisissant et animé, peint mieux ces temps déplorables que toutes les relations historiques.

Puisse ce sombre tableau éloigner de nous à jamais toute idée de guerre civile !

« Grande et esmerveillable pitié : nul ne couche que de la religion de Dieu, du service de son roi, de l'amour et pitié envers sa patrie, et je ne voy un tout seul qui souz ces beaux prétextes ne ruine totalement le royaume de fonds en comble. Tout est en trouble et confusion. Plusieurs villes se sont prises d'elles-

[1] *Arcana seculi decimi sexti*, lib. II, epist. CIII, p. 291

mêmes en faveur des huguenots : Tours, Blois, Angers, Saulmur, Le Mans, Poitiers, Bourges, Meaux, Rouen, Lyon, Mascon, le Havre de Grâce, Valence, Montauban, mesme en la ville de Tolose a esté fait un cruel estour entre le catholic et huguenot, toutes fois le dessus nous est demeuré. Il seroit impossible de vous dire quelles cruautés barbaresques sont commises d'une part et d'autre. Où le huguenot est le maistre, il ruine toutes les images, ancien retenail du commun peuple en la piété, démolit les sépulchres et tombeaux ; mesmes passant par Cléry, il n'a pas pardonné à celuy du roy Louis unziesme, a enlevé tous les biens sacrez et vouez aux églises. En contr'eschange de ce, le catholic tue, meurtrit, noye tous ceux qu'il cognoist de cette secte, et en regorgent les rivières. Il n'est pas que parmy cela quelques-uns n'exécutent leurs vengeances privées sur leurs ennemis aux despens de la querelle publique. Et combien que les chefs fassent contenance de n'approuver tels déportements, si les fassent-ils par connivence et dissimulation. La paix vaut mieux que la guerre. Celle qui est faite contre l'ennemy estranger est beaucoup plus tolérable que l'autre qui se fait de citoien à citoien. Mais entre les guerres civi-

les, il n'y en a point de si aigüe, et qui apporte tant de maux, que celle qui est entreprise pour la religion. . . . . Il y a deux grands camps par la France[1] »

[1] Voyez *Lettres d'Estienne Pasquier*, liv. IV, p. 114 et 115 de l'édition de Langelier ; 1586.

CHAPITRE QUATRIÈME.

Seconde mission de Languet en France. — Affaire de Grumbach — Languet assiste au siége de la ville de Gotha.

1564 — 1567.

Languet passa l'automne de 1564 et l'hiver de 1565 en Allemagne; au mois d'août, il fut nommé de nouveau ministre de Saxe auprès de Charles IX. Cette mission devait passer, aux yeux du public pour une simple ambassade de bons rapports entre souverains, n'ayant d'autre objet que de féliciter le jeune roi de la fin de la guerre civile.

Mais le véritable but de ce voyage était d'engager Charles à exécuter fidèlement le traité d'Amboise, et de déjouer les intrigues que Guillaume de Grumbach avait nouées à l'aide de quelques réfugiés allemands pour exciter par de faux rapports la cour du Louvre

contre les princes de l'empire qu'ils représentaient, comme hostiles à la France. Ces rebelles espéraient, par le concours du roi très-chrétien, dépouiller Auguste de son électorat au profit de son cousin Jean-Frédéric.

Guillaume de Grumbach, membre du cercle de Franconie, avait eu ses biens confisqués et donnés à Zobel, évêque de Wurtzbourg, en compensation des dévastations qu'il avait commises dans les domaines de ce prélat pendant la guerre de 1552 [1].

Depuis cette époque, n'ayant pu rentrer dans ses propriétés, Grumbach avait fait assassiner l'évêque par ses affidés, et s'était emparé de Wurtzbourg par surprise ; il n'évacua cette place qu'après avoir traité avec les chanoines du chapitre et s'être fait restituer tous ses biens.

L'empereur indigné de cet attentat avait mis Grumbach et ses complices au ban de l'empire.

Grumbach adressa sans succès un recours en grâce ; aigri et irrité de ce refus, il se mit en rapport avec les fils de Jean-Frédéric le Généreux, per-

[1] Grumbach servait alors dans l'armée d'Albert de Brandebourg.

suadé qu'ils n'avaient pas encore oublié la perte de l'électorat de Saxe[1].

L'aîné, Jean-Guillaume, repoussa ses avances; mais son frère, Jean-Frédéric, prince faible et ambitieux, n'écoutant que ses idées de vengeance, se livra aux perfides conseils de cet aventurier.

C'est alors qu'assuré d'un protecteur, Guillaume de Grumbach avait noué les intrigues qui préoccupaient à si juste titre l'électeur Auguste.

Voici la traduction littérale des instructions qui furent données à Hubert à ce sujet; c'est un monument curieux de la diplomatie du XVIe siècle.

Instruction de ce que notre amé et féal Hubert Languet doit dire au très-sérénissime et très-puissant roi de France, Charles IX.

« Au nom et par les ordres de l'illustrissime prince et seigneur Auguste, duc de Saxe, archiduc, etc., etc.,

[1] L'empereur Charles-Quint avait investi Maurice, frère d'Auguste, de la dignité électorale, qu'il avait enlevée à Jean-Frédéric le Généreux et à ses enfants, par un traité d'après lequel Maurice devait faire une pension de 50,000 florins à l'électeur dépossédé, qui conservait cependant la souveraineté du district et de la ville de Gotha. Plus tard, la pension fut éteinte par la cession que fit Maurice des villes d'Iéna et de Weymar.

électeur de l'empire, landgrave de Thuringe, margrave de Misnie, burgrave de Magdebourg :

« Notre légat offrira d'abord nos salutations à Sa Majesté, et lui exprimera, dans le style ordinaire à ce genre de discours, qu'aucune nouvelle ne nous est plus agréable, aucun événement plus heureux à nos yeux que le bon état de santé de Sa Majesté et de la prospérité dont son gouvernement fait jouir son royaume; puis il dira que nous n'avons pas oublié les relations de parenté et de bienveillance qui existent depuis longues années et comme héréditairement entre nos ancêtres et les puissants rois de France, relations que nous nous reprocherions, comme un manquement au devoir et à l'amitié, de ne pas entretenir par nos bons offices. Le zèle que nous apportons à conserver cette alliance avec Sa Majesté, et qui nous fait tenir à ce qu'on ne puisse nous adresser un pareil reproche, ne saurait être mis en doute ; nous avons été heureux de recevoir l'année dernière une lettre de Sa Majesté, qui nous témoigne dans les termes les plus affectueux et les plus bienveillants toutes ses bonnes dispositions à notre égard : tel est le motif qui nous a inspiré le désir d'exprimer à Sa Majesté tous les sentiments de

l'amitié la plus solide et la plus intime que nous avons pour elle. Nous ne doutons pas que Sa Majesté n'ait appris, par son auguste mère, toute notre sollicitude lors de la dernière guerre intestine qui a désolé la France ; car, d'un côté, la persécution sanglante qu'un des partis exerçait contre une multitude innocente, provoquait en nous une juste commisération ; de l'autre, la ruine dont le royaume de France était menacé, le danger que couraient l'honneur et la vie du roi, qui n'avait pas encore atteint sa majorité, nous inquiétaient extrêmement au milieu des embarras et des difficultés de ces ferments de guerre ; car chacun des deux partis s'abritait à l'ombre de Sa Majesté et s'appuyait sur son nom. Nous nous sommes employé officieusement pour arrêter ou atténuer les motifs d'une guerre légitime et conseiller la paix : bien loin d'entretenir les flammes de cet affreux incendie, ce que démontrent les lettres que nous avons adressées alors à Sa Majesté, au duc de Guise et au prince de Condé, aussitôt que les messages du roi nous ont appris que, par la clémence divine, la paix était rendue à la France, nous nous en sommes réjoui pour elle, souhaitant ardemment sa prospérité. Un autre motif d'une grande importance nous a déter-

miné à envoyer une ambassade avec des instructions spéciales, des personnes dignes de foi nous ayant informé que certains gentilshommes allemands au service de la France, notamment Guillaume de Grumbach, s'étaient plaints amèrement d'injustices dont nous et les nôtres nous nous serions rendus coupables envers eux, ayant prétendu que nous mettions tout en œuvre pour troubler la paix du royaume, disant que : par nos lettres, nous faisons tous nos efforts auprès de Sa Majesté pour qu'elle cesse de fournir des subsides aux ducs de Saxe nos parents et à leurs capitaines. Sa Majesté aura sans doute fait justice de ces calomnies, qui, par leur méchanceté et leur peu de fondement, doivent provoquer notre mépris plutôt que notre justification. Toutefois notre âme honnête et les sentiments d'estime particulière que nous avons pour Sa Majesté nous rendaient fort pénibles les fausses accusations que des gens pervers ont portées par haine contre nous.

« Nous avons donc jugé nécessaire de repousser ces calomnies dont nous étions l'objet de la part d'une faction turbulente. Il faut que Sa Majesté sache bien que nous ne lui avons jamais rien écrit de sem-

blable, que nous n'avons jamais imaginé ni rien fait à son égard qui ait pu donner lieu aux basses accusations de ces factieux. Nous supplions instamment Sa Majesté de ne pas croire à des calomnies suscitées par l'envie. Par ces manœuvres les factions s'efforcent de masquer leur indigne conduite et espèrent à l'aide d'un faux semblant de vertu, de bonne foi et d'innocence, décider le roi à les soutenir dans leur projet de rompre la paix de l'Allemagne. Que Sa Majesté sache bien qu'en dépit de tous les complots, la seule puissance de l'empereur ou l'intervention simultanée de quelques princes allemands suffira, lorsque cela sera nécessaire, pour déjouer leurs prévisions et réprimer leur audace ; qu'ainsi il n'y a pas à se préoccuper de leurs menaces ni de leurs tentatives.

« Nous tenons à ce que Sa Majesté ne vienne pas accroître leur insolence par l'appui et la faveur qu'elle pourrait leur prêter, et qu'elle ne s'attire pas la haine de l'Allemagne, ce qui arriverait sans aucun doute si ces rebelles paraissaient recevoir de Sa Majesté encouragement et assistance avouée pour troubler la paix dont jouissent certains princes. Sa Majesté jugera et verra certainement ce qui est le plus d'accord avec ses intérêts ; mais ce qui sera pour

nous le plus sûr témoignage de sa constante amitié, ce sera de la voir attacher désormais plus de prix à nos relations que de confiance aux faux rapports de ces hommes corrompus. C'est ce qu'elle prouvera à tous si elle se refuse à fournir le subside annuel qui vient d'être l'occasion de toutes ces intrigues ; elle montrera ainsi ses sentiments affectueux à notre égard, et s'attachera encore plus étroitement les princes allemands qui désirent la paix.

« En adressant cet avertissement, cette prière à Sa Majesté, nous avons encore en vue de servir les intérêts d'autrui, notamment ceux de nos alliés qui n'ignorent pas les fausses imputations dont nous avons été l'objet ; comme nous avons à cœur d'offrir au roi un témoignage plus éclatant de notre affection, que Sa Majesté sache bien que la bonne volonté des souverains les plus puissants ne nous a pas fait défaut jusqu'à présent, et que, si nous nous unissions à eux et profitions des services qu'ils nous offrent, nous aurions peut-être une bonne occasion de courir de nouvelles chances et de prouver que le courage et le bonheur ne nous feraient pas défaut si nous nous décidions à suivre une ligne contraire à celle que nous avons prise jusqu'ici.

« Mais, préférant la paix aux troubles et à la guerre, nous attachant surtout à ne pas susciter et à ne pas entretenir des motifs de discorde entre nous, nous ferons tous nos efforts pour faire comprendre à Sa Majesté que nous persisterons dans cette résolution, et que nous ne nous en départirons que contraint et forcé par la nécessité, surtout si Sa Majesté consent à s'abstenir d'armer et d'animer contre nous des gens auxquels nous n'avons donné aucun motif de mécontentement. Notre envoyé, Hubert Languet, exposera toutes ces raisons avec la fidélité, le talent, la prudence nécessaires ; il éclairera la religion du roi sur le peu de confiance que doivent lui inspirer ceux qui cherchent par d'imprudentes accusations à nous nuire dans l'estime des étrangers, et portera témoignage de la sollicitude que nous n'avons cessé d'apporter à tout ce qui pouvait cimenter les bons rapports qui existent entre les deux couronnes. En foi de quoi nous avons signé de notre main et fait sceller de notre sceau (6).

« Dresde, 27 juin 1565

« AUGUSTE, duc de Saxe. »

Au moment de partir pour la France, Hubert reçut

une lettre de Théodore de Bèze, qui lui annonçait la mort de Turnèbe [1], le savant auteur de l'*Adversaria* ; Il lui rappelait dans les termes les plus touchants l'amitié qui l'avait uni à ce savant : « C'estoit, dit Montaigne, l'âme la plus polie du monde ; il y voyoit si clair, d'une appréhension si prompte, d'un jugement si sain, qu'il sembloit qu'il n'eût jamais fait d'autre métier que la guerre et les affaires d'Estat. » Turnèbe compta beaucoup d'amis dévoués, au nombre desquels nous citerons Henry de Mesmes, L'Hospital et Christophe de Thou.

Tous les écrivains du temps, sans distinction de croyance, firent son éloge.

Languet, arrivé à Paris le 3 septembre, partit immédiatement pour la Saintonge, où la cour se trouvait alors ; il présenta ses lettres de créance à Charles IX ; il eut avec lui plusieurs conférences qui

[1] Adrien Turnèbe ou Tournebœuf, né aux Andelys-sur-Seine d'une famille noble, enseigna les langues grecque et latine et la philosophie au Collége Royal à Paris. C'est à lui que l'on doit les premières éditions de Philon et de Synésius.

Il mourut le 12 juin 1565, à 53 ans ; comme on l'enterra, d'après ses dernières volontés, sans cérémonies, à neuf heures du soir, dans le cimetière des Écoliers, les protestants prétendirent qu'il était mort dans les principes de la réforme ; mais Léger Duchesne, Genebrard et plusieurs jésuites qui l'assistèrent au moment suprême affirment le contraire.

lui donnèrent de ce jeune prince une opinion favorable, que l'avenir malheureusement ne confirma pas. Charles, d'après les conseils de l'Hospital, visitait alors avec sa mère les différentes provinces de son royaume; il voulait concilier les esprits divisés par les matières religieuses, mais ses espérances furent déçues; car, loin de les rapprocher, loin de cicatriser les plaies de la patrie, ce voyage ne fit qu'irriter davantage les catholiques et les protestants, et préparer de nouveaux malheurs.

Au mois de juin, la cour avait séjourné à Bayonne, où Elisabeth, reine d'Espagne et sœur de Charles IX, s'était rendue avec le duc d'Albe, qui apportait au roi de France, de la part de Philippe II, le collier de la Toison d'or.

L'entrevue des deux reines fut l'occasion de fêtes magnifiques; il semblait qu'Élisabeth ne fût attirée à Bayonne que par le bonheur de revoir sa famille. La reine mère s'efforçait d'entretenir le public dans cette erreur; mais le véritable motif de la réunion était le désir qu'avait Catherine de s'entendre avec l'Espagne afin d'arrêter les bases d'un traité secret propre à étouffer l'hérésie.

Toutes les nuits des conférences avec le duc d'Albe

se tenaient dans l'appartement même d'Élisabeth, qui communiquait par une galerie avec celui de Catherine de Médicis.

Le duc disait : « que pour détruire cette nouveauté de religion et ces révoltes d'Estat, il falloit couper les testes des plus grands pavots et ne pescher que les gros poissons, sans se soucier de prendre les grenouilles; qu'incontinent que les vents auroient cessé de gronder le menu peuple ne gronderoit plus aussi; et que les vagues importunes (c'estoit ainsi qu'il appeloit les petites gens) se calmeroient d'elles-mêmes. . . . .
que les controverses de la foy, ayant tousiours servy de matière et de couverture aux factions des rebelles, il estait nécessaire premièrement de leur oster ce prétexte, puis d'y appliquer des remèdes violents et de n'épargner ny fer ny feu à déraciner un mal que la douceur ne faisait qu'aigrir [1]. »

Catherine repoussait ces cruels conseils, car elle voulait éviter la guerre civile, dont les chances imprévues pouvaient la faire tomber sous la dépendance d'un parti; elle penchait pour la longanimité et la persuasion. Malgré cette divergence d'opinions, ils

[1] Davila, liv. III, p. 335 de l'édition de 1666.

convinrent « que les deux roys devoient contribuer ensemble à l'exécution d'une entreprise si difficile, et se donner une mutuelle assistance, soit en secret, soit à découvert, selon qu'ils aviseraient pour le mieux[1]. »

Malgré le mystère de ces réunions, les huguenots en furent informés; ils redoutèrent dès lors l'influence du duc d'Albe. Peu confiants dans l'édit de 1562, ils se préparèrent à la résistance; la Saint-Barthélemy fit voir combien étaient fondées leurs appréhensions.

Dans une telle circonstance, les dispositions des deux partis devaient être un grave sujet de réflexions pour l'ambassadeur. Languet, traité par le roi avec distinction, suivit ses instructions à la lettre: il accompagna la cour dans son voyage, et prit congé à Châteaubriant de Charles et de la reine mère, qui le comblèrent de présents; il retourna auprès de l'électeur avec de belles promesses, mais rien n'était conclu. La bienveillance dont on paraissait animé à son égard n'empêchait pas que ses moindres démarches ne fussent épiées et surveillées; c'est ce qui ressort d'une lettre qu'il adressa à Auguste le 17 novembre.

[1] Davila, liv. III, p. 30.

« J'ai eu, dit-il, mon audience de congé à Châteaubriant, où le roi s'est arrêté pendant plusieurs jours ; il a été reçu magnifiquement par le connétable qui possède cette terre ; je ne vous parlerai pas du succès de ma mission, nous en conférerons de vive voix. Je compte arriver en Saxe avant cette lettre, s'il ne me survient aucun accident en route ; j'ai de grandes inquiétudes à ce sujet, et non sans raison, des personnes dignes de foi m'ayant averti que j'aurais continuellement des espions pour m'observer pendant toute la durée de mon voyage ; ce qui s'est déjà passé confirme mes craintes ; les ennemis secrets qu'a ici Votre Altesse n'ont pas été plus tôt instruits de mon arrivée, qu'ils ont donné des ordres à leurs créatures, je ne sais d'après quels soupçons, pour prendre toutes les informations imaginables sur mon séjour à la cour ; un de ceux même à qui cette mission a été confiée m'en a donné avis en me faisant dire de me tenir sur mes gardes, afin d'éviter les piéges[1]. »

Charles ne prenait aucune décision relativement à Grumbach, circonvenu par la reine mère, que les réfugiés allemands avaient gagnée en lui rappelant

[1] *Arcana seculi decimi sexti*, lib. I, epist. 1, p. 1.

les services que cet aventurier lui avait rendus dans les guerres civiles de France.

Pour obtenir une solution, Hubert fit encore deux voyages à Paris : le premier, depuis le commencement de mars jusqu'au 25 mai, et le second en février 1567 ; dans l'intervalle, il assista, à Augsbourg, à la diète que l'empereur avait assemblée pour demander des secours contre Soliman II, qui menaçait les frontières de la Hongrie.

Son second voyage fut couronné d'un plein succès, Charles IX se prononça contre Grumbach et lui refusa tout subside.

Pendant les négociations de Languet la position de Grumbach s'était singulièrement aggravée ; perdant tout espoir d'être soutenu par le roi de France, il avait recommencé ses menées ; son audace n'avait plus de bornes ; la diète d'Augsbourg avait confirmé la sentence de proscription déjà prononcée contre lui ; son protecteur, Jean-Frédéric, opposait aux représentations de l'empereur et de son frère les réponses les plus orgueilleuses et les plus hautaines.

L'empereur alarmé chargea le duc de Saxe d'exécuter un décret de l'empire, par lequel Jean-Frédé-

ric était déchu de sa dignité pour crime de lèse-majesté.

Auguste mit le siége devant Gotha, où les conjurés s'étaient retirés ; Hubert, ayant atteint le but de sa mission, alla rejoindre l'électeur sous les murs de cette ville, l'accompagna pendant toute la guerre, et partagea ses dangers.

Il écrivit en latin la relation de ce siége mémorable ; elle a été insérée dans le quatrième volume du *Recueil de l'histoire des événements arrivés en Allemagne, sous le règne de Ferdinand Ier*, par Simon Schard, et dans Theutzel, sous le titre d'*Historia Gothana* (pages 808 et suiv.). C'est dans cette relation que nous puisons les faits suivants. Malgré le feu roulant de l'artillerie de la ville, la tranchée fut ouverte si près des murailles, qu'assiégeants et assiégés pouvaient se parler ; par des dépêches interceptées et par des déserteurs, on apprit que les rebelles avaient le projet non-seulement d'arracher la Saxe au pouvoir d'Auguste, mais aussi de faire proclamer Jean-Frédéric empereur d'Allemagne et d'adresser un manifeste à la noblesse, afin de lui persuader qu'on allait la tirer de la servitude et sauver la religion menacée.

Les artifices de Grumbach pour entraîner de plus en plus Jean-Frédéric dans la révolte avaient été jusqu'à employer le pouvoir de faux magiciens, et à supposer l'existence de lettres en chiffres d'Élisabeth, reine d'Angleterre, qui lui offrait sa main comme gage de l'amour que lui inspiraient ses vertus et sa valeur.

Les bourgeois de Gotha, fatigués des calamités et du joug qui pesaient sur eux, contraignirent les soldats de Grumbach à capituler, et le 13 avril 1567, jour anniversaire de l'assassinat de l'évêque de Wurtzbourg, Auguste prit possession de la ville. Jean-Frédéric, remis aux commissaires impériaux, fut conduit à Vienne, où il entra le 22 juin, au milieu des huées de la populace ; plus tard, on le transféra dans une prison de Naples, et ses biens passèrent à son frère Jean-Guillaume ; Grumbach fut mis à mort, et le château de Gotha rasé.

Le style de la narration de Languet est simple, élégant et énergique ; dans la préface il annonce qu'il vient défendre devant l'opinion publique et contre de faux jugements l'électeur Auguste, qu'il considère comme le plus ferme appui de la réforme ; il accuse la noblesse de vouloir par pur égoïsme jeter

le désordre en Allemagne et opprimer les paysans; à ses yeux Auguste est seul digne d'éloge.

Son dessein est de ranger le peuple du côté de l'électeur, et de le détacher de la noblesse, en lui faisant concevoir des craintes pour sa liberté. C'était politique de sa part, car beaucoup de seigneurs n'approuvaient pas l'élévation de la branche cadette de Saxe au détriment de la branche aînée.

Il fait remonter son histoire à la première révolte de Grumbach, et il s'attache surtout à faire ressortir la longanimité d'Auguste, l'opposant à la conduite et aux mauvais procédés de Jean-Frédéric.

Après la prise de Gotha, l'électeur se retira à Dresde pour se reposer de ses travaux et de ses fatigues; Hubert l'y suivit et lui persuada d'entreprendre l'étude du latin, lui proposant l'exemple du plus illustre de ses ancêtres, l'empereur Othon le Grand, qui apprit le grec à l'âge de soixante ans. Languet lui donna les premières leçons, et plus tard Auguste n'eut qu'à s'applaudir de sa résolution; car la connaissance de cette langue, que parlaient alors les diplomates et les savants, était pour cette raison encore plus nécessaire au XVI[e] siècle qu'elle ne l'est aujourd'hui.

CHAPITRE CINQUIÈME.

Languet quitte le service de Saxe pour retourner en France. — La guerre civile lui ferme les portes de la patrie. — Il se fixe à Strasbourg. — Il fait un court séjour à Paris. — Son voyage à Cologne et à Francfort, où il rencontre Duplessis-Mornay.

1567 — 1569.

Languet alla au mois de juin passer quelques semaines à Wittemberg chez le docteur Peucer; ces courts moments de calme, les doux épanchements de l'amitié, le reportant au temps heureux qu'il avait passé dans l'intimité de Mélanchton, lui firent prendre la résolution de renoncer à sa haute position politique, et de se retirer dans sa famille.

Au mois de juillet, il écrivit à Auguste pour solliciter l'autorisation de rentrer dans la vie privée, tout en le priant de lui conserver sa bienveillance. Cependant il se remettait à la disposition de l'électeur, si le prince pensait avoir besoin de ses services; sa

présence, ajoutait-il, lui serait plus utile en France qu'en Allemagne, car il n'était que trop certain qu'avant peu ce royaume serait déchiré par les guerres civiles, et que les troubles des Pays-Bas nécessiteraient probablement une intervention française; que, dans ces graves conjonctures, il lui fallait, à Paris, un serviteur fidèle et dévoué à ses intérêts, en état de répondre aux calomnies de ses ennemis, dont l'envie était encore surexcitée par le succès de la guerre de Gotha.

L'électeur n'accéda pas d'abord à cette demande; mais, sur les vives insistances d'Hubert, il finit par l'accorder, en lui faisant prendre toutefois l'engagement de ne jamais choisir d'autre retraite que la Saxe, si les événements l'obligeaient à quitter la France.

« Je me dirigeai droit sur Paris, écrivait-il le 22 octobre 1567; j'étais déjà en Lorraine, lorsque j'appris que l'on venait de reprendre les armes et que les dissensions civiles étaient plus graves que jamais. Je ne renonçai cependant pas à mon projet; poussant jusqu'à la frontière, je m'arrêtai à Bar-le-Duc, et après quelques jours d'attente, voyant qu'il m'était impossible d'avancer sans m'exposer à un danger certain,

ni même de rester où j'étais sans risquer de ne pouvoir me retirer lorsque je le souhaiterais, je retournai à Strasbourg[1]. »

Strasbourg, où il s'arrêta, par sa situation entre la France, l'Allemagne et la Suisse, était devenu le refuge des huguenots forcés d'abandonner leur pays : c'était le point de ralliement des persécutés.

L'empereur, la reine d'Angleterre et les princes protestants d'Allemagne y envoyaient des commissaires pour les instruire des affaires politiques et religieuses.

Hubert, vivement préoccupé des intérêts de la Réforme, entretenait des relations suivies non-seulement avec le duc de Saxe, mais aussi avec Guillaume, landgrave de Hesse, et quelques autres princes ; dans ses lettres il s'énonce avec une grande liberté et ne se contente pas de rapporter les événements, mais il donne des avis, et trace aux princes la conduite qu'ils ont à tenir ; il ne ménage pas ses conseils ; son zèle pour sa religion est sans bornes ; il engage les princes protestants à arrêter un plan de défense pour résister, dans le cas où les Hugnenots seraient écrasés et où l'armée catholique envahirait

[1] *Arcana seculi decimi sexti*, lib. I, epist. VIII, p. 19.

les États voisins : « Tout me semble perdu, écrivait-il le 12 janvier 1568, si les conférences tenues pour la paix [1] n'ont pas de résultats ; mon avis serait que les princes d'Allemagne imposassent leur médiation et leur pouvoir afin de faire cesser les troubles ; qu'on envoyât en France une ambassade qui sût se faire écouter en joignant les menaces aux exhortations, et qui contraignît les ennemis de la paix à l'accepter ; on pourrait bien pour cela profiter des troupes allemandes actuellement en France, ou de celles qui doivent y entrer prochainement ; je vous le dis franchement, si les réformés succombent en France, nos ennemis seront plus hardis à tout entreprendre ; j'atteste le ciel que, depuis que la guerre est rallumée, je vous ai écrit tout ce que j'en savais, tout ce que j'en augurais, sans que ma plume fût jamais conduite par la passion. La divine Providence m'ayant fait naître sujet du roi, je me rendrais coupable de la plus horrible trahison si je lui souhaitais du mal, d'autant que ce prince est trop jeune pour le rendre responsable des maux affreux auxquels son royaume et sa personne se

[1] Il s'agit des conférences qui précédèrent la paix de Longjumeau.

trouvent exposés par l'ambition et la folie de ceux qui gouvernent [1]. »

Une lettre qu'il adresse le 4 janvier à Camérarius le montre prêt à mettre son épée au service des calvinistes.

« Je voulais, écrit Hubert, me rendre en France au camp des réformés, bien persuadé que, si le nombre n'est pas de leur côté, ils ont du moins la justice pour eux ; mais on a pensé que je serais plus utile ici, et je me suis rendu à cette raison [2]. »

Le 31 mars, à son retour de Dillembourg, où il avait été appelé par le prince d'Orange qui désirait le consulter sur la réponse qu'il avait à faire aux accusations du duc d'Albe, et lui exposer lui-même la cause des troubles des Pays-Bas, il insista auprès de l'électeur de Saxe pour qu'il écrivît à Catherine de Medicis de se méfier des intrigues des Espagnols, qui étaient, disait-il, disposés à ne rien négliger pour le succès de leurs armes dans les Flandres.

On croit généralement que, pendant son séjour à Dillembourg, Languet rédigea la justification du

[1] *Arcana seculi decimi sexti*, lib. I, epist. xx, p. 58.

[2] *Huberti Langueti ad Joach. Camerarium patrem et Joach. Camerarium filium, medicum, scriptæ epistolæ*, epist. viii, p. 171. Ed. Groningæ, 1646.

prince d'Orange. C'est une erreur, comme le démontre M. Groen Van Prinsterer, dans le passage suivant des archives de la maison d'Orange-Nassau (tom. III, p. 186 et 187) :

« Le prince publia sa justification, pièce extrêmement remarquable, dans laquelle il réfute avec force et précision les accusations nombreuses touchant sa conduite depuis le départ du roi, et particulièrement en 1566. On en attribue généralement la redaction à Languet. Nous croyons que le prince, qui maniait la plume tout aussi bien que l'épée, et qui avait alors assez de loisir, n'aura confié à personne un travail auquel son honneur était si vivement intéressé ; bien que d'un autre côté il aura désiré soumettre cet écrit aux observations d'un savant qui avait beaucoup de réputation à cause de ses connaissances en histoire et en politique. Et voilà précisément ce qui semble résulter du témoignage de Languet lui-même [1]. »

Hubert, au mépris de tous les dangers, passa le mois de septembre en France ; mais il fut dans l'impossibilité de faire tenir une seule dépêche en Allemagne, tant était grande la surveillance que

[1] Voyez *Arcana seculi decimi sexti*, p. 60.

le parti catholique exerçait sur ses moindres démarches.

Après avoir sollicité, dans plusieurs audiences du chancelier Jean de Morvilliers, la protection du chef de la Justice pour ses co-religionnaires, il quitta Paris avec Pierre Ramus[1], que deux de ses fidèles disciples, Frédéric Reisner et Théophile Banosius accompagnaient; tous les trois quittaient le camp de Condé, où ils avaient espéré quelque temps trouver un refuge contre les dangers de la guerre civile; Ramus avait dès lors le pressentiment de la fin terrible qui l'attendait. Pourquoi, hélas, ne resta-t-il pas en Allemagne jusqu'en 1572? Le monde savant n'aurait pas eu à déplorer la mort prématurée de cet homme de génie, qui, de simple berger, s'éleva au premier rang des philosophes et des érudits. Ramus avait triomphé de la scolastique et renversé les chaires du péripatétisme en traçant à la philosophie sa véritable route, sans redouter l'arrêt de François Ier, qui lui défendait, sous peine corporelle, d'écrire et d'enseigner contre Aristote.

Ce ne fut pas sans avoir surmonté bien des dangers, malgré un sauf-conduit de Charles IX,

[1] Lettre xxxviii de Languet à Camérarius, p. 87. Ed. Elzév.

qu'Hubert Languet et ses compagnons arrivèrent à Strasbourg, où Jean Sturm, directeur du gymnase protestant, et les professeurs de cet établissement leur offrirent un banquet splendide; Ramus, malgré les propositions brillantes qui lui furent faites par Jean Sturm pour le retenir, se rendit en Suisse, puis en Allemagne. Une lettre de Languet, dont il était porteur, le recommandait en ces termes à Joachim Camérarius fils : « Pierre Ramus est lié avec votre illustre père, ils ont entretenu ensemble une correspondance, il a rendu plus d'un service à votre frère Louis pendant son séjour à Paris. Voyant que ses talents ne peuvent être utiles à sa patrie à cause de la guerre et ne voulant pas ajouter à tous ces maux la perte de son temps, il a pris la résolution de visiter pendant son exil les villes de l'Allemagne les plus renommées par leurs savants ; à ce titre le premier rang appartient à Nuremberg. Veuillez faire mes compliments au docteur de Roghembach et lui recommander Ramus [1]. »

« En quittant Strasbourg, Languet séjourna à Leipsick, d'où il adressa à l'électeur, le 12 octobre, un compte-rendu de son voyage, qu'il termine ainsi :

[1] Lettre XLI, à Camérarius.

« Après avoir essuyé beaucoup de tempêtes, et avoir été souvent sur le point de sombrer, je suis rentré au port, n'ayant plus qu'à pleurer sur le sort d'une d'une terre ingrate, qui court d'elle-même à sa perte par son aveuglement [1]. »

Hubert se trouva à Cologne au mois de février 1569, en même temps qu'Anne de Saxe [2], nièce d'Auguste et femme de Guillaume de Nassau, prince d'Orange ; cette princesse désira le voir pour connaître son opinion sur le résultat probable du soulèvement des Pays-Bas contre Philippe II. Il nous apprend, dans sa lettre XXXIXe à J. Camérarius père, qu'il éluda autant que possible ses questions par des plaisanteries, ne voulant pas lui enlever ses illusions. Cependant, séduit par l'esprit et les manières aimables de cette princesse, il eut avec elle de sérieux entretiens.

[1] *Arcana sæculi decimi sexti*, p. 72.

[2] Elle était fille de Maurice de Saxe. Philibert de la Mare, le père Niceron, Moreri et le docteur Treitschke prétendent à tort que c'est Charlotte de Bourbon Montpensier, car cette princesse était alors supérieure de l'abbaye de Jouarre, et n'épousa Guillaume qu'en 1575.

L'abbé d'Estrées prétend que Languet n'alla pas à Cologne à cette époque. S'il eût lu la lettre XXXIXe à Camerarius, il aurait vu les détails que nous donnons ici sur l'entrevue d'Hubert Languet et de la princesse d'Orange.

Au mois de septembre il rencontra à la foire de Francfort[1] Duplessis-Mornay, qui suivait les cours de droit de l'Université de Heidelberg. « Leur amitié commencée lors, dit madame de Mornay, a continué jusqu'à l'heure dernière de M. Languet[2]. » Hubert, appréciant l'esprit juste et profond du jeune étudiant, l'engagea à écrire l'histoire de son temps, et lui communiqua les renseignements qu'il avait recueillis sur les événements contemporains.

C'est avec ces documents que Mornay composa l'année suivante une histoire dont le manuscrit lui fut enlevé par des voleurs, avec sa vaisselle et ses bagages, lorsqu'il se rendait d'Angleterre en Hollande ; ce manuscrit n'a jamais été retrouvé, malgré les recherches ordonnées par Élisabeth.

Avant de prendre congé de son nouvel ami, qui se disposait à faire le voyage d'Italie, Hubert lui remit une lettre pour Paul de Foix, archevêque de Toulouse et ambassadeur à Venise ; plus tard, il le recommanda à son successeur, Du Ferrier.

[1] Les foires de Francfort avaient lieu deux fois par an, au printemps et à l'automne ; elles étaient le rendez-vous des libraires et des savants, attirés par la vente des livres.

[2] Voyez *Mémoires* et *Correspondance* de Duplessis-Mornay, page 27 du tome I de l'édition de 1824.

CHAPITRE SIXIÈME.

Languet a une entrevue avec l'électeur de Saxe à Heidelberg. — Il représente Auguste à la diète de Spire. — Il est choisi pour arbitre dans un différend qui divisait depuis longtemps les maisons de Bade et de Longueville. — Il reçoit une nouvelle mission auprès de Charles IX. — Comment il échappe au massacre de la Saint-Barthélemy.

1570 — 1572.

Au mois de juin 1570, Languet eut à Heidelberg une entrevue avec Auguste et Georges Cracau, son premier ministre, successeur de Mordeisen. Ce prince était venu dans cette ville pour le mariage de sa fille Elisabeth avec Jean Casimir de Bavière. C'est sur les instances d'Hubert que les électeurs Palatin, de Saxe et de Brandebourg, Richard duc de Bavière, Georges-Frédéric marquis de Brandebourg, Ludovic de Wirtemberg, Guillaume landgrave de Hesse, Jean Albert duc de Meckelberg, et Charles marquis de Bade, que cette cérémonie réunissaient, adressèrent un message au roi très-chrétien pour l'exhorter à la

paix ; parce que, disaient-ils, la guerre est aussi préjudiciable aux États de l'Empire qu'à la France, et le priaient d'accorder l'exercice du culte réformé aux protestants de France.

Charles IX, conformément à la politique de sa mère, cherchant à se ménager les princes qui avaient adopté la confession d'Augsbourg, leur fit une réponse affectueuse, dans laquelle il protestait de son désir de conclure la paix.

Hubert, en sortant d'Heidelberg, se rendit comme plénipotentiaire à la diète qui s'ouvrit à Spire, le 12 juillet, en présence de l'empereur, de l'impératrice et de leurs filles Anne et Élisabeth, promises à Philippe II et à Charles IX [1].

L'objet de cette diète était d'arrêter les mesures les plus convenables pour abolir la liberté dont jouissaient les sujets de l'empire de prendre du service à l'étranger. Cette liberté portant une profonde atteinte à la vieille discipline des armées impériales, on voulait régler le contingent que chaque cercle devait fournir en cas de guerre, et s'entendre pour fortifier les places de la Hongrie, si souvent mena-

[1] Ces deux souverains allaient devenir beaux-frères pour la seconde fois.

cées par les incursions des Turcs ; examiner les demandes du duc de Saxe en remboursement des frais de la guerre de Gotha ; fixer le titre des monnaies, et simplifier les formes de la procédure des affaires portées devant la chambre impériale.

Languet fit obtenir à son souverain les indemnités qui lui étaient dues, et, comme les séances de la diète traînaient en longueur, il alla passer le mois de septembre à Francfort et à Strasbourg.

Pendant ce voyage, il termina un différend qui durait depuis longues années entre la maison de Longueville et la maison de Bade.

Par la rectitude de son jugement et son esprit conciliant, il parvint à triompher de tous les obstacles et à faire un arrangement qui satisfaisait les deux partis.

Dans le contrat de mariage de Philippe de Bade, seigneur nominatif de Hochberg, avec Marie de Savoie, il était stipulé que les enfants qui naîtraient de cette union, quel que fût leur sexe, hériteraient du marquisat de Rothelin.

Philippe n'eut qu'une fille, Jeanne de Hochberg, qui épousa Louis d'Orléans, duc de Longueville ; Philippe passa, au préjudice de cette princesse, en

1490, un traité secret avec son cousin Christophe de Bade, traité approuvé par l'empereur, dans lequel il était convenu que, si Philippe mourait sans héritier mâle avant Christophe, celui-ci hériterait de la seigneurie de Hochberg.

Philippe mourut en 1503, sans autres héritiers que Jeanne de Hochberg : Christophe occupa immédiatement le territoire de Rothelin, qu'il réunit à celui de Bade en vertu de la convention secrète ; le fils de Jeanne réclama en vain l'héritage de sa mère, son adversaire étant soutenu par l'empereur. Hubert arrangea ce différend, à la condition que le marquis Charles de Bade d'Ourlac payerait 250 mille florins d'or, pour le marquisat de Rothelin, à Léonor d'Orléans, duc de Longueville.

La duchesse douairière de Longueville lui témoigna toute sa reconnaissance, et lui fit remettre par Hector Mainguet, son délégué à Neuchâtel, une magnifique chaîne d'or du poids de cent onces, comme gage de sa satisfaction.

« Ce qui a engagé ces princes à exiger de moi ce service, écrit-il à Auguste, c'est que l'année dernière, comme je me rendais en France, par ordre de Votre Altesse, le conseil du marquis me chargea de traiter

avec le duc de Longueville, ce que j'exécutai du mieux qu'il me fut possible; j'avais de la peine à me laisser persuader d'entreprendre de nouvelles démarches à ce sujet; mais, enfin voyant qu'on me faisait de vives instances, et qu'on s'imaginait que ma présence pourrait contribuer au succès de cette négociation, je me suis rendu, dans la crainte que l'on me soupçonnât d'avoir changé d'opinion et de ne pas désirer la solution d'une affaire dont j'avais été antérieurement chargé [1]. »

Cet arrangement conclu, Languet retourna à Spire, qu'il quitta au mois d'octobre, après avoir assisté le 23 au mariage d'Elisabeth d'Autriche avec Charles IX, représenté par Ferdinand et Charles d'Autriche.

C'est à tort que le président de Thou, dans son *Histoire universelle*, Philibert de la Mare, le père Nicéron et le docteur Treitschke font assister Hubert à la diète de Stettin comme ambassadeur du duc de Saxe. Cette erreur est évidente, car les conférences de Stettin commencèrent au mois de juillet, et finirent le 13 décembre ; or, nous avons vu que Languet se trouvait à Spire le 12 juillet, qu'il y resta jusqu'à

[1] *Arcana sæculi decimi sexti*, lib. I, epist. XXXVIII, p. 161.

la fin d'octobre, sauf le mois de septembre, qu'il passa à Francfort et à Strasbourg. Le 23 décembre il était à Villers-Cotterets, comme nous allons le voir.

Jean Messénius, dans ses *Annales de Suède*, vient à l'appui de notre opinion, puisqu'il dit que l'électeur de Saxe s'était fait représenter à cette assemblée par Louis, comte d'Oberstein, et Érich Wolkmar gouverneur de Thuringe[1]. De Spire, Languet se rendit en France pour remplir une mission qui lui avait été donnée depuis le 20 septembre. Sa lettre de créance était ainsi conçue :

« A la sérénissime princesse Catherine, reine douairière de France, notre chère cousine :

« Nous saluons V. M. et l'assurons de tout notre dévouement et de nos bonnes dispositions.

« Très-chère cousine, nous adressons à Votre Majesté notre très-fidèle Hubert Languet, que nous avons chargé de vous faire certaines communications. Nous prions Votre Majesté de l'entendre avec bienveillance et d'avoir pleine et entière confiance dans

[1] *Johannis Messenii Scondia illustrata seu Chronologia de rebus Scondiæ, hoc est Sueciæ Daniæ atque unà Islandiæ Groenlandiæque tam ecclesiasticis quam politicis.* Stockholmiæ, 1700. T. VII, p. 11 et 12.

ses paroles ; en retour, nos services et notre bonne volonté seront toujours à la disposition de Votre Majesté.

« Donné au château de Lochow, le 20 septembre de l'an de l'Incarnation 1570.

« *Signé :* AUGUSTE,

« Par la grâce de Dieu, duc de Saxe, archimaréchal et électeur du Saint-Empire, landgrave de Thuringe, margrave de Misnie et burgrave de Magdebourg (7). »

Nous apprendrons par la lettre suivante, adressée de Spire, le 3 octobre, par Hubert à l'électeur, que le but de sa mission était de solliciter la liberté de conscience pour les huguenots.

« J'ai reçu les dépêches et les ordres de Votre Altesse, que j'exécuterai le plus diligemment et le plus habilement qu'il me sera possible. Je serais même déjà parti pour la France, mais les ambassadeurs de Votre Altesse qui sont ici m'ont dit vous avoir instruit de l'intention où sont plusieurs princes d'envoyer une ambassade au roi de France à l'occasion de la paix[1]; je n'ai pas hésité à suivre le conseil qu'ils m'ont donné d'attendre votre réponse : car, si plusieurs princes

[1] Il s'agit de la paix de Saint-Germain, conclue au mois d'août 1570.

faisaient en même temps complimenter le roi, notre démarche serait plus décisive et produirait un meilleur résultat que si elle était faite isolément par quelque prince. On ne peut même douter qu'elle ne flattât davantage le roi de France et qu'elle ne fût beaucoup plus utile à nos réformés. Je pourrais aussi moi-même, en partant avec les autres ambassadeurs, couvrir mieux la négociation dont me charge Votre Altesse. Vous savez qu'elle demande nécessairement à être traitée en particulier, car il serait impossible de rien obtenir d'un conseil où le cardinal de Lorraine domine toujours, et dont les membres principaux sont des Romains zélés qui entrent dans ses vues à cause de sa haine contre la Réforme [1]. »

L'électeur suivit ce conseil et Languet se joignit à l'ambassade envoyée par les électeurs palatin et de Brandebourg, Richard duc de Bavière, Georges Frédéric marquis de Brandebourg, Ludovic de Wirtemberg, Guillaume landgrave de Hesse, Jean Albert duc de Meckelberg, et Charles marquis de Bade.

Depuis le dernier séjour d'Hubert à Paris, la position politique était bien changée. Le roi, fatigué de

[1] *Arcana seculi decimi sexti*, lib. I, epist. LXXXIX, p. 164.

la guerre et jaloux de la gloire militaire de son frère, le duc d'Anjou, venait de traiter avec les huguenots, peu redoutables depuis les batailles de Jarnac et de Moncontour, sans tenir compte des intrigues de l'ambassadeur d'Espagne, qui craignait de voir les deux armées se réunir pour marcher sur les Pays-Bas et y soutenir le prince d'Orange.

La cour ne pensait qu'à se réjouir de la paix et du mariage de Charles au milieu de fêtes somptueuses, lorsque les ambassadeurs arrivèrent à Villers-Cotterets.

Ils furent introduits le 23 décembre auprès de Sa Majesté Très-Chrétienne ; leur air grave, leur tenue simple et sévère contrastaient grandement avec la mise efféminée et recherchée des gentilshommes de la suite de Catherine, qui s'appliquaient à imiter les modes italiennes et espagnoles.

Hubert Languet fut chargé de porter la parole au nom de ses collègues et il prononça un discours, qui est rapporté par Simon Goulard, dans le premier volume des *Mémoires de l'Estat de France* sous Charles IX, et dans l'histoire de la Popelinière. Bayle paraît douter que Languet soit l'auteur de cette harangue ; mais la lettre huitième

à Sidney doit ôter toute espèce de doute à cet égard[1].

La France et l'Allemagne se félicitaient de la paix; Hubert lui-même, comme tous ses coreligionnaires, trompé par la conduite artificieuse de Charles et de sa mère, pensait que l'état d'excitation des esprits allait s'apaiser. Il en est toujours ainsi lorsqu'un grand malheur nous menace ; nous nous faisons toujours illusion en prenant le calme précurseur de l'orage pour un signe de paix : tel est le sentiment que Dieu a placé au cœur de l'homme, l'espérance, l'espérance qui nous aveugle et nous soutient dans les temps de calamités.

Malgré ce sentiment d'espoir, il avait des moments d'inquiétude, où il concevait des craintes sur la sin-

[1] Voyez *Huberti Langueti epistolæ politicæ et historicæ ad Philippum Sydnæum*. Édition Elzévir de 1646. Pages 28 et suiv. de la lettre VIIIe, datée du 15 janvier 1574, dans laquelle Languet répond à Sidney qui lui avait demandé un écrit qu'il avait fait sur l'élection de Henri III au royaume de Pologne : « Je crois n'avoir plus un seul exemplaire de l'opuscule que vous désirez; si de pareilles bagatelles vous intéressent, je ferai en sorte de vous procurer une harangue que je prononçai il y a trois ans devant le roi de France, au nom de plusieurs princes d'Allemagne ; vous y trouverez des choses dites avec une assez grande liberté pour m'avoir fait craindre, dans l'exécrable massacre de Paris, qu'elles ne fussent suivies de quelque événement funeste pour moi. »

cérité du roi et de la reine-mère ; son discours se ressent de cette disposition d'esprit.

Il commença par complimenter Charles, au nom des princes protestants, sur son mariage avec la fille de l'Empereur et sur ses bonnes intentions pour le maintien de la paix ; puis il retraça tous les avantages que l'Allemagne avait recueillis de la liberté de conscience, et tout ce que Maximilien avait gagné par sa tolérance, en sécurité, en richesses et en pouvoir. Il le suppliait, au nom de ses plus anciens alliés, d'apporter dans ses relations avec ses sujets protestants un esprit de concorde et de charité, lui représentant qu'après avoir étouffé par sa prudence et sa sagesse les guerres intestines suscitées dans son royaume par quelques factieux, il n'avait plus qu'à soutenir sa dignité et son autorité. Deux religions, dit-il, peuvent subsister sans trouble dans un même empire, et il en cite pour preuves les religieux du mont Athos, qui reçoivent chaque année des secours du sultan ; la Pologne, où les religions grecque et romaine sont également pratiquées, et où les églises de beaucoup de villes servent à la célébration des deux cultes. Charles-Quint lui-même, poursuit-il, a reconnu cette vérité, ainsi que ses successeurs Fer-

dinand et Maximilien II, puisqu'ils n'ont trouvé d'autre moyen de pacifier l'empire que d'accorder la liberté de conscience.

Dès l'origine du christianisme, ajoute-t-il en finissant, on avait disputé sur la religion; qu'un bon sujet et un bon chrétien étaient deux choses différentes. Qu'un prince aussi sage que Sa Majesté Très-Chrétienne, n'ayant pas à se reprocher les troubles passés, devait repousser les mauvais conseils des brouillons. La paix mettait en vigueur la piété et les lois, tandis que la guerre sapait l'autorité du prince. Que s'il se trouvait un homme assez hardi pour pousser à la guerre civile un souverain aussi favorable à la paix, leurs maîtres déclaraient à Sa Majesté qu'ils emploieraient toutes leurs forces et leur puissance pour faire échouer un si détestable projet, et maintenir la tranquillité dans un État dont les biens et les maux influent sur le repos de l'Europe.

Charles IX écouta ce discours avec une bienveillance apparente, et n'y répondit que le lendemain en termes vagues. Il se borne à remercier les princes allemands « *de la cordiale démonstration qu'ils lui font, de leur singulière bienveillance et amitié, ayant envoyé des ambassadeurs pour se congratuler*

avec lui de sa nouvelle alliance; que l'Empereur s'est toujours montré en tout affectionné à procurer et à maintenir un bon et heureux repos en la chrétienté, à quoi l'intention de Sa dicte Majesté est de lui correspondre avec telle volonté qu'elle espère au plaisir de Dieu; que leur dicte et commune alliance servira grandement pour establir une assurée tranquillité pour toute la république chrétienne; et si davantage elle a estimé que la bonne et parfaicte amitié qu'elle a, par mutuelle inclination, avec ses dicts seigneurs les électeurs et princes, et qui lui a esté comme héréditairement délaissée par ses père et ayeul, sera par le moyen de la dicte alliance tousiours de plus en plus corroborée, qui sont les principaux fruicts qu'elle en a espérés et désire tirer; qu'elle prend en bonne part les sages et prudents records que les électeurs et princes lui ont fait faire pour l'entretien de la paix (8). »

Après cette réponse, les ambassadeurs reçurent leur audience de congé.

Mais Languet resta à Paris, et ne quitta définitivement la France qu'au mois de septembre 1572 [1].

[1] Par la correspondance d'Hubert Languet avec Auguste, nous voyons qu'il fit un voyage à Francfort au mois de mai 1571.

Pendant le temps qu'il y séjourna, il demeura chez André Wéchel, savant imprimeur, successeur d'Henry Estienne, et il entretint des relations intimes avec Ramus, revenu à Paris sur la foi des traités, Duplessis-Mornay, Pibrac, Pierre Pithou, Pierre De la Place, premier président de la cour des aides, Scévole de Sainte-Marthe, qu'il rencontrait aux leçons de Ramus.

Dans une lettre datée du 26 août 1571, Languet rend ainsi compte à Joachim Camerarius de l'enseignement en France : « Les études se relèvent, mais ceux qui font profession de notre religion sont exclus de toutes les chaires, les jésuites effacent en réputation les autres professeurs et peu à peu ils font tomber les sorbonistes dans le mépris. »

Époque extraordinaire que celle qui précède la Saint-Barthélemy ! Que d'intrigues et d'intérêts divers mis en jeu ! Quel sujet d'observations et de méditations pour un diplomate tel que Languet, qui, par sa position à la cour, pouvait étudier les affaires qu'on y traitait dans tous leurs détails, en même temps qu'il suivait le développement des événements qui se passaient au dehors !

L'édit de pacification n'empêchait pas de fréquen-

tes altercations entre les catholiques et les huguenots ; Charles et sa mère, poussant la dissimulation aussi loin que possible, appelaient les protestants dans leurs conseils, et, pour mieux les gagner, faisaient des ouvertures aux princes de Nassau. Le roi donna même à entendre à Ludovic, dans une conversation particulière, qu'il voulait abandonner la politique de Catherine, secouer le joug de l'Espagne et faire valoir ses droits à la souveraineté des Provinces-Unies avec une armée commandée par Coligny ; Mornay fut chargé de rédiger un mémoire sur ce sujet.

Bien que le roi Sigismond vécût encore, Catherine, d'après les conseils de Montluc, évêque de Valence, faisait des démarches afin de préparer l'élection du duc d'Anjou à la couronne de Pologne. Ce projet, éloignant ce jeune prince du royaume, souriait aux huguenots, qui n'avaient pas oublié Jarnac et Moncontour. Charles, pour attirer l'amiral à Paris, obtint du duc de Savoie la mainlevée des domaines de Jacqueline d'Entremont, femme de Coligny, dont les biens avaient été saisis le jour même de son mariage ; il exprimait le désir de négocier une alliance avec Élisabeth d'Angleterre et les

princes d'Allemagne, contrairement aux vœux du clergé.

Coligny, redoutant toujours les passions de la populace, fort animée contre lui, hésitait à entrer dans la capitale. Pour l'y décider, Charles fournit des subsides à Ludovic de Nassau, et lui donna pour auxiliaires La Noue Bras-de-Fer, Jean d'Hangest de Genlis, capitaines intrépides, estimés de Coligny ; il accorda même à Genlis l'autorisation de lever quatre mille hommes pour secourir Mons, assiégée par les Espagnols. L'amiral, séduit enfin par cette politique astucieuse, entra dans Paris avec les principaux chefs de son parti ; il y fut l'objet des prévenances de la cour.

Au milieu des fêtes dont le mariage du roi de Navarre et de la belle Marguerite fut l'occasion, Catherine, arrêtait, avec le duc d'Anjou, Tavannes et le garde des sceaux Birague, le massacre des religionnaires ; de pareilles réunions s'étaient déjà tenues à Blois, chez le duc de Guise, et à Saint-Cloud, en présence du duc d'Anjou.

Plusieurs fois Coligny reçut des avis ; les Rochellois l'engagèrent à se retirer dans leur ville, et Languet le supplia en vain de prendre ce parti ; croyant

à la sincérité du roi, il répondait : que la défiance n'était pas de saison, et voulait même engager les calvinistes à rendre leurs places de sûreté avant le terme fixé par l'édit.

Le 22 août, Maurevel, à la solde du duc de Guise, tira un coup d'arquebuse sur l'amiral comme il sortait du Louvre et lui fracassa le bras gauche, après lui avoir brisé un doigt de la main droite. Charles parut indigné en apprenant cet attentat et s'écria : « Si Coligny a reçu la blessure, c'est le roi qui l'a sentie. » Il se rendit immédiatement auprès du malade, lui témoigna beaucoup d'intérêt, l'entretint longtemps de la guerre des Pays-Bas et ordonna la recherche de l'assassin.

Les amis de Coligny, réunis chez Jean de Ferrières, convenaient de l'enlever et de le conduire à Châtillon à l'insu de Téligny, son gendre, trompé lui-même par la conduite du roi.

Mais Catherine veillait sur ses victimes et pressait l'exécution des sinistres desseins qui devaient la délivrer des huguenots et abattre l'influence des Guises.

D'après l'avis de Tavannes, la nuit du 24 août fut choisie pour le massacre.

A peine la cloche de Saint-Germain-l'Auxerrois [1] avait-elle donné le signal de l'extermination, que Coligny est mis à mort par Behme ; la Rochefoucauld, Téligny, Pierre de la Place, tombent sous le fer des assassins ; les plus illustres des huguenots comme les plus obscurs, surpris sans défense, sont égorgés sans distinction d'âge ni de sexe [2].

Wéchel, réveillé par le bruit des arquebusades et les cris des mourants, se leva éperdu, en proie à la plus violente terreur ; Hubert le rassura et parvint, avec l'aide de quelques amis dévoués, à lui trouver un asile ; aussi plus tard, dans la dédicace de la seconde édition de la *Vandalie* d'Albert Krantz, il lui témoigne en ces termes sa reconnaissance :

« Je n'ai point oublié et n'oublierai jamais cette nuit malheureuse et cette aurore si funeste aux gens de bien où, tandis que le fer des parricides était si près de nous, que le courage du plus ferme était abattu à ce spectacle, couché auprès de moi dans la même chambre, tu fus réveillé par les cris que ma

[1] Ce n'est qu'au grand jour que la cloche du Palais fut mise en branle.

[2] Ramus ne fut tué que le lendemain de la Saint-Barthélemy, le 26 août, lorsque la fureur populaire était déjà lasse de ses propres excès.

grande frayeur me faisait jeter ; tu déployas une présence d'esprit que personne n'eut jamais, tu dissipas ma terreur, tu me rassuras et tu me fis revenir à moi, car je ne me possédais plus, dans la consternation où j'étais. La mort nous menaçait tous deux également ; dans cette triste extrémité, tu fus plus occupé de ménager ma vie que de sauver la tienne ; au plus grand désespoir succéda l'espérance presque certaine de sortir du danger ; tu parvins à nous mettre en sûreté. Mon cœur a peine à renfermer toute la reconnaissance que ma faible parole ne pourrait t'exprimer [1]. »

Languet, après avoir mis son hôte en sûreté, ne consultant que son courage, pense à secourir Duplessis-Mornay. Il parcourt les différents quartiers de la ville ; plusieurs fois il est forcé de mettre l'épée à la main. C'est en vain qu'il rappelle son inviolabilité comme ambassadeur ; son discours à Charles IX, sa réputation d'intermédiaire entre les huguenots et les princes d'Allemagne, le désignaient à la mort. Désarmé, fait prisonnier, il est conduit à la Madeleine. Après avoir couru les plus grands périls, il fut rendu

[1] Voyez *Wandalia sive Historia de Wandalorum vera origine, etc.*, p. 1, dédicace à Hubert Languet. (Édition de Francfort, 1575.)

à la liberté sur la demande de Jean de Morvilliers, conseiller d'État, ancien évêque d'Orléans, qui l'arracha ainsi des mains d'une populace fanatique et cruelle.

Hubert ayant appris que, grâce au dévouement d'un clerc d'huissier, Mornay avait pu quitter Paris, mais ignorant encore le lieu de sa retraite, écrivit, en Allemagne, en Angleterre, en Suisse et dans les Flandres, aux principaux magistrats de chaque ville et à ses amis de le protéger et de lui fournir tout l'argent qu'il désirerait, se portant caution.

La Saint-Barthélemy, *cette tache éternelle, le plus odieux et le plus stupide des crimes* [1], produisit sur l'esprit de Languet un effet terrible, et il arrêta dès lors le plan de ses *Vindiciæ contra tyrannos.*

C'est à tort qu'on lui a attribué sur ces derniers événements le pamphlet *De furoribus gallicis*, qui parut sous le pseudonyme d'Ernestus Varamundus Frisus [2]; le style, les idées, l'inexactitude des faits prouvent suffisamment que cet opuscule n'est pas l'œuvre de Languet.

Cette opinion reposait sur ce passage d'une lettre

[1] Expressions de Languet.

[2] Ce pamphlet fut aussi attribué à Théodore de Bèze.

adressée de Montbéliard à Hubert par Michel Buther, éditeur de ce libelle : « J'ai vu nombre de Français qui te reprochent le livre *De furoribus gallicis* et se répandent en menaces contre toi ; je leur réponds comme je puis, mais ils prétendent que c'est un bruit qui vient de Genève [1]. »

On sait aujourd'hui que le *De furoribus gallicis et cæde admiralii Castilionii atque illustrium virorum*, dont la traduction parut à Bâle en 1573, est de François Hotman, qui lui-même avait failli périr à la Saint-Barthélemy.

[1] Voyez *Vita Huberti Langueti*, p. 67 et 68.

CHAPITRE SEPTIÈME.

Retour de Languet en Allemagne. — Il fait à Francfort la connaissance de Philippe Sidney. — Il est envoyé auprès de l'empereur d'Allemagne.

1572 — 1577.

Toute négociation étant devenue impossible par la mort de l'amiral de Coligny, Languet repartit pour l'Allemagne à la fin de septembre, et s'arrêta, à Francfort, chez André Wéchel, qui avait transporté son imprimerie dans cette ville.

Il y fit la connaissance de Philippe Sidney, alors âgé de dix-huit ans, qui, selon la coutume des riches Anglais, faisait son tour d'Europe pour achever son éducation. Ce jeune homme s'était trouvé à Paris pendant la Saint-Barthélemy, et n'avait échappé à la mort qu'en se réfugiant chez l'ambassadeur d'Angleterre.

Hubert lui porta un grand intérêt et le traita comme un fils. Nous voyons par sa correspondance toute l'affection qu'il lui témoignait ; il le guide dans ses travaux, lui recommande l'étude de l'histoire, comme indispensable aux hommes qui se destinent à la vie politique, et celle de l'astronomie, pour comprendre la cosmographie : « Sans ces deux sciences, dit-il, ceux qui étudient l'histoire sont comme des gens qui voyagent dans les ténèbres. » Il l'engage à lire sans cesse Cicéron, non-seulement comme modèle de style, mais afin de se rendre compte des causes de la chute de la république romaine.

On peut juger de l'idée qu'il se faisait de la noblesse, lorsque, l'envisageant plutôt comme une obligation que comme un privilége, il dit à Sidney : « Vous avez reçu de la nature toutes les qualités de l'âme et du corps que l'on peut désirer ; le sort vous a départi la noblesse, les richesses, d'illustres alliances ; dès vos jeunes années vous avez cultivé les arts, qui nous rendent la pratique de la vertu plus facile. Armé si puissamment contre les retours de la fortune et contre les traits de l'envie, refuserez-vous aux vœux de la patrie, qui le réclame, le secours de votre bras ?

« Il en est d'un État comme du corps humain : chaque sens y a ses fonctions qu'il doit remplir, sans quoi l'admirable harmonie qui règne entre tous les membres est troublée, et le corps souffre en proportion de l'utilité dont lui était le membre qui a cessé d'agir. Les citoyens dont la fortune est plus bornée servent l'État lorsque la nécessité le commande ; les riches contribuent de leur argent à ses besoins ; pour la noblesse, les charges et les dignités lui sont dévolues, mais son premier devoir consiste à combattre les ennemis de la patrie ; elle ne se couvre jamais d'une plus grande honte que quand la crainte du danger l'empêche d'accomplir ses devoirs ; la récompense des fatigues et des périls auxquels elle s'expose est le respect dont l'honorent les autres ordres de l'État, et l'exemption de plusieurs charges que les autres classes ont à supporter. S'il arrive donc qu'elle redoute les fatigues et les dangers qu'elle doit braver pour le service de son pays, et qu'elle prétende jouir encore des exemptions qui en sont la récompense, elle commet, sans contredit, une injustice flagrante [1]. »

[1] Voyez *Huberti Langueti epistolæ politicæ et historicæ ad Philippum Sydnæum*, epist. LXX, p. 348. Edit. Elzévir, 1646.

Languet fut contraint de prolonger son séjour à Francfort ; les horribles scènes de la Saint-Barthélemy l'avaient fortement agité, sa santé en était sérieusement altérée et il avait perdu le sommeil. Sa faiblesse était devenue si grande qu'il ne pouvait s'occuper d'aucune affaire sérieuse ; cependant sa bonne constitution finit par triompher de la maladie, et il put retourner à Dresde au mois de novembre.

A peine arrivé, il reçut un ordre d'Auguste qui lui enjoignait de partir pour Vienne aussitôt qu'il le pourrait. Avant de s'y rendre il parcourut les bords du Rhin, voulant connaître ce qui se passait en France et dans les Pays-Bas, et s'assurer par lui-même s'il ne pourrait être utile à quelques-uns de ses amis qui s'étaient soustraits aux persécutions de Charles IX.

Il n'arriva à Vienne que le 27 mai 1573. Il devait représenter l'électeur de Saxe dans toutes les négociations et le tenir au courant de ce qu'il apprendrait à la cour relativement à la politique impériale ou étrangère, et suivre l'empereur Maximilien dans ses voyages.

L'année suivante, Languet échappa à un accident qui pouvait avoir pour lui les suites les plus funestes.

Il avait contracté l'habitude de se coucher après souper et de lire jusqu'à ce que le sommeil le gagnât; un soir qu'il s'était endormi sur un ouvrage nouveau, la Description de la Bretagne, le feu prit à ce livre avec une si grande rapidité qu'il était presque entièrement consumé lorsque Hubert se réveilla à la clarté des flammes. Il se consola de cet événement par la pensée que le feu l'avait empêché de perdre son temps à la lecture d'un mauvais livre.

Le 29 juin [1], il assista à l'entrevue de l'empereur et de Henri III, qui avait quitté la Pologne pour prendre possession de la couronne de France; il en rend compte en ces termes : « Le nouveau roi de France est parti d'ici accompagné de l'empereur, qui a voulu le reconduire; ils étaient tous deux dans la même voiture. Sa Majesté Impériale avait fait monter avec elle le duc de Clèves; avant le départ, Maximilien s'est longtemps entretenu sur la place du château avec Sa Majesté Très-Chrétienne, en présence de la cour, puis il a fait approcher ses fils, les archiducs Mathias et Maximilien, que le roi a embrassés. Le prince m'a fait demander, et, après s'être informé

[1] C'est une erreur au président de Thou de dire que Henri III partit de Vienne le 1er juin 1574.

gracieusement de votre santé et de celle de votre illustre épouse et du prince Christian, Sa Majesté m'a chargé de vous dire que rien ne lui serait plus agréable que de continuer avec Votre Altesse les bons rapports que les rois ses prédécesseurs ont entretenus avec la maison de Saxe [1]. »

Henri, en adressant ainsi la parole à Languet, désirait non-seulement donner une preuve de considération à Auguste, mais il voulait encore donner un témoignage public de son estime pour la personne de son ambassadeur, car il n'ignorait pas que Languet fût l'auteur d'un écrit contre son élection au trône de Pologne, et il espérait, en lui donnant une marque de considération, gagner un homme influent dans la politique des États de l'Allemagne.

Hubert, qui méprisait ce prince, ne le désigne jamais que sous le nom de l'*Angerin*. « Que pensiez-vous à Nuremberg de la diète de Pologne ? écrivait-il à Camérarius le fils. Pour nous, nous étions assez simples pour croire que les massacres de France nuiraient à l'*Angerin* ; mais au contraire, ils lui ont

[1] Voyez *Arcana seculi decimi sexti*, lib. I, pars. II, epist. IX, p. 22 et 23.

beaucoup servi, en lui conciliant les cœurs du pontife romain et des ecclésiastiques [1]. »

Il est présent, en 1575, aux séances de la diète de Prague, où l'empereur s'était rendu en personne afin de faire reconnaître Rodolphe pour son successeur. Par cette démarche, il respectait les préjugés de ses sujets et le droit de succession établi par Ferdinand Ier, car en Bohême le droit d'élection n'était pas considéré comme abrogé.

L'assemblée, satisfaite de cette déférence, proclama le jeune archiduc le 22 septembre.

Quoique au service d'une puissance étrangère, Hubert n'oubliait pas sa patrie ; l'honneur de la France lui était toujours cher ; aussi, rencontrant à Prague, à la cour de l'empereur, son ami Pibrac, qui se rendait en Pologne pour tenter de conserver la souveraineté de ce pays à Henri, il lui conseilla de renoncer à ce voyage, disant qu'il était peu digne pour le roi de France qu'un de ses ambassadeurs assistât aux opérations d'une assemblée qui allait procéder à son remplacement. Peu convaincu, Pibrac, croyant servir les intérêts de son maître,

[1] Voyez *Huberti Langueti ad Joachinum Camerarium epistolæ*, epist. XIX, p. 206. Édition de Groningue, 1646.

persista et se rendit à la diète, où, ayant vu l'inutilité de ses efforts, et mieux instruit des dispositions des magnats, il suivit le sage conseil de son compatriote et repartit avant l'ouverture des délibérations.

Languet était à Ratisbonne, le 12 octobre 1576, au moment de la mort de Maximilien. Dans une lettre à Auguste [1], il donne des détails fort intéressants sur les derniers moments de ce souverain, dont il fait souvent l'éloge dans sa correspondance.

Maximilien fut sans doute un monarque éclairé, équitable et bon : mais ses idées religieuses n'étaient point arrêtées ; il cherchait à maintenir son pouvoir par un système de conciliation entre les luthériens et les catholiques.

Après le concile de Trente il obtint du pape, pour l'Allemagne, la communion sous les deux espèces, et alla même jusqu'à solliciter de la cour de Rome l'autorisation du mariage des prêtres ; de pareilles demandes devaient en effet plaire à un réformé.

Hubert accompagna la cour à Lintz, où le corps de

[1] Voyez *Arcana seculi decimi sexti*, lib. I, epist. xciii, p. 240 et suivantes.

l'empereur devait être déposé en attendant qu'on pût le transférer à Prague [1], et il conserva auprès de l'empereur Maximilien la position qu'il avait occupée sous le règne de son prédécesseur.

[1] Lieu choisi par l'impératrice pour la sépulture de son mari

CHAPITRE HUITIÈME.

Divisions de la cour de Dresde à l'occasion de la doctrine de l'Eucharistie. — Languet quitte le service de Saxe à cause des persécutions dont il est l'objet de la part de ses collègues. — Son mémoire à Auguste.

1577.

Hubert Languet pensa sérieusement, au mois de janvier 1577, à quitter le service de l'électeur de Saxe et à rentrer dans la vie privée. Il jouissait cependant de l'estime et de l'affection d'Auguste, de la considération de l'empereur et des principaux dignitaires de l'empire ; mais les divisions dont la cour de Dresde avait été le théâtre, l'envie dont il était l'objet lui inspiraient le dégoût des grandeurs.

Voici la cause de ces divisions :

De profondes divergences existaient entre les protestants des différentes sectes sur la doctrine de l'Eucharistie. Zwingle rejetait la présence réelle ; le

corps du Christ, selon lui, ne peut être ni dans le pain ni dans le vin ; c'est donc une réalité absente : le sacrement dès lors, pour lui, n'est qu'un symbole. Luther, au contraire, avait admis la présence réelle, mais seulement pendant la durée de l'acte sacramentel ; acte qu'il voulait qu'on mesurât moralement, et qui ne peut durer que le temps employé à réciter l'oraison dominicale et à communier. Il reconnaissait qu'en vertu des paroles de la consécration le Christ descendait du ciel dans l'Eucharistie, mais que la substance du pain et du vin ne se changeait pas en corps et en sang du Sauveur et conservait sa nature : c'est d'après ce principe qu'il établissait la communion sous les deux espèces.

Le système de Calvin participe de l'un et de l'autre ; il enseigne que l'âme est par la foi nourrie de la chair et abreuvée du sang de Jésus, tandis que le corps n'en reçoit que le symbole.

Mélanchton, après la mort de Luther, pencha vers l'opinion de Zwingle.

Auguste, fort attaché aux dogmes du luthéranisme, voulut cependant s'éclairer sur cette question, et consulta les universités de Saxe, qui elles-mêmes étaient fort divisées.

Le docteur Peucer, médecin de l'électeur, par conviction ou par respect pour la mémoire de Mélanchton, son beau-père, chercha à faire triompher la doctrine de Zwingle. Comme, par sa haute position et son crédit, il portait ombrage aux intrigants et qu'il s'était aliéné l'esprit de l'électrice Anne, en tournant en dérision ses idées ambitieuses, un parti conduit par cette princesse profita de cette circonstance pour le perdre.

La plupart des professeurs de Wittemberg partageaient l'opinion de Peucer. Ils firent paraître, en 1574, un livre intitulé : *Exegesis perspicua controversiæ de Cœna Domini*, dans lequel l'explication de la Cène est présentée d'après le sens philosophique défendu par Mélanchton.

Les ennemis de Peucer étaient soutenus par le conseiller Lindemann, qui indisposait d'autant plus Auguste contre les partisans de Zwingle qu'il représentait Peucer et le docteur Cracau comme auteurs de l'*Exegesis* et comme les chefs d'un complot redoutable par ses nombreuses ramifications.

Lindemann agissait ainsi non pour renverser Peucer, mais pour perdre le ministre Cracau, qui contrariait ses projets.

Des professeurs, anciens amis de Mélanchton, furent exilés ou emprisonnés. Le célèbre Rudinger, professeur de Wittemberg, se retira en Moravie; Cracau fut exécuté après avoir subi la torture, et Peucer renfermé dans une tour. Ce n'est qu'après onze années de souffrances qu'il recouvra sa liberté, à la requête de Jean-Ernest, prince d'Anhalt, beau-père du duc de Saxe [1].

La vingt-troisième lettre de Languet à Camerarius le fils, écrite le 15 juillet 1574, donnerait à penser que la conduite de Lindemann peut être attribuée à sa haine pour Mélanchton; car, dit-il, « Lindemann et ses amis lui en voulaient tellement (à Mélanchton) que s'il eût vécu, les instigateurs de toutes ces horreurs n'eussent certainement respecté ni sa vieillesse ni ses vertus [2]. »

Le 7 mai précédent, Languet avait écrit à Philippe Sidney : « Il semble que la fortune ait voulu ne m'épargner aucune disgrâce. Vous le dirai-je, tous mes amis d'Allemagne, avec lesquels j'ai passé la

[1] Le travail de M. Bernard Rose, qui a paru en 1844 dans l'Encyclopédie de Ersch et Gruber, sous le titre de *Kaspar Peucer, ses travaux et sa destinée,* nous a beaucoup servi.

[2] Voyez *Huberti Langueti ad Joachinum Camerarium epistolæ,* epist. XXIII, p. 219. Édit. de Groningue, 1646.

vie la plus agréable possible depuis plus de vingt ans; ces hommes vertueux dont l'affection me faisait considérer l'Allemagne comme ma patrie, j'ai vu la fortune ennemie les envelopper tous à la fois dans des malheurs d'autant plus déplorables que je ne puis leur donner aucun secours; je crains même que quelques-uns ne me croient la cause de leur infortune, parce que cette triste discussion de la Cène est le prétexte de tous les événements que vous avez appris. Il ne faut point vous y tromper, ils n'ont d'autre source que l'orgueil et l'ambition naturelle à tous les docteurs. S'il arrive à un homme de bien de vouloir leur enseigner la modération dont ils devraient faire profession, ou de les avertir charitablement de leurs devoirs, ou enfin de ne pas souscrire à leurs décrets, ils lui vouent une haine implacable et ils emploient tous les moyens pour le perdre[1]. »

Languet, alors en Autriche, avait échappé à cet orage, mais la confiance dont l'honorait Auguste excita au plus haut degré l'envie des autres ministres de Saxe : car Hubert n'était pas le seul ministre chargé de représenter ce souverain auprès de l'em-

[1] Voyez *Huberti Langueti epistolæ politicæ et historicæ ad Philip. Sydnæum*, epist. xxvii, p. 213. Edit. Elzévir, 1646.

pereur d'Allemagne. Ceux-ci, afin de flatter le parti de l'électrice et de Lindemann, cherchèrent à le faire passer pour un espion, pour un traître prêt à sacrifier l'électeur. Sa correspondance fait connaître tous leurs mauvais procédés et les dégoûts dont ils l'abreuvèrent. Il écrit le 28 novembre 1575 : « Vous avez bien raison, mon cher Sidney, de me dire, dans votre lettre d'Anvers, que j'ai trop longtemps habité l'ingrate ville de Sparte ; je n'avais jamais reconnu l'exactitude de ce mot aussi bien qu'à Ratisbonne, où plusieurs personnes avec lesquelles j'ai passé la plus grande partie de ma vie, et qui jusque-là avaient semblé avoir de l'affection pour moi, m'ont témoigné autant de froideur et d'indifférence que si nous eussions été ennemis. Ce n'est point qu'elles eussent quelque juste sujet de m'en vouloir ; leur intention a été de jouer leur personnage, comme au théâtre ; ils ont pensé qu'il n'y avait pas de meilleure voie pour gagner les bonnes grâces des personnes auxquelles ils désiraient faire leur cour. Cette conduite m'a d'abord attristé ; plus tard, j'ai méprisé les mauvais procédés et ceux de qui ils venaient : ce que j'ai fait sans peine.

« La diète a attiré un grand nombre d'hommes

illustres avec lesquels j'entretenais d'anciennes relations d'amitié et que je pouvais voir facilement ; cependant, je n'ai pas négligé de porter mes plaintes à notre sérénissime électeur, dans un mémoire que je lui remis la veille de son départ, afin de prévenir les calomnies de ceux dont j'avais à me plaindre. Comme il faisait alors ses adieux à l'empereur et aux autres princes, il ne put en prendre connaissance immédiatement, mais, quand il fut à une journée de Ratisbonne, il m'adressa une lettre pleine de bonté pour me blâmer de ne pas l'avoir instruit plus tôt de ces faits[1]. »

De retour à Vienne, Languet répondait à Auguste : « Je ne puis plus déplorer les mauvais procédés dont j'ai été victime à Ratisbonne, j'en suis amplement dédommagé par les marques éclatantes de bonté que j'ai reçues de Votre Altesse[2]. »

A la diète de 1576 les persécutions de ses ennemis se renouvelèrent avec plus de violence que jamais. Les plénipotentiaires de Saxe refusèrent même d'habiter avec lui, donnant à entendre qu'il avait été

[1] Voyez *Huberti Langueti epistolæ politicæ et historicæ ad Philip. Sydnærum*, epist. XLVII, p. 225. Édit. Elzévir, 1646.

[2] Voyez *Arcana sæculi decimi sexti*, lib. I, pars II, epist. CV, p. 148.

révoqué par l'électeur à cause de ses lettres qui tendaient à rompre les bons rapports d'Auguste avec l'empereur ; ses visites aux ministres étrangers, particulièrement à l'ambassadeur de France, devinrent le sujet d'odieuses interprétations.

Le 30 juin il se plaint au duc de Saxe et à son secrétaire d'État de ces procédés, et demande l'autorisation de se retirer si ses services ne sont plus agréables à Son Altesse, afin, dit-il, de ne pas être à la merci de gens qui agissent aussi mal à son égard, non par inimitié personnelle, mais dans l'espoir de plaire à l'électeur, qu'ils croient prévenu contre lui.

Enfin le 9 janvier 1577 il envoya de Prague à Auguste un mémoire pour le prier d'accepter sa démission. On trouve cette pièce écrite en latin dans le recueil que nous avons si souvent cité : *Arcana seculi decimi sexti*, et en allemand dans la *Bibliothèque historique de Saxe* (pages 249 et suiv. du tome II).

Languet appuie sa demande sur la fausse position dans laquelle il se trouve ; il commence par rappeler qu'il s'est fixé en Allemagne depuis près de trente ans, n'étant pas en sûreté dans sa patrie, à cause de

ses croyances religieuses ; qu'il a choisi pour résidence la ville de Wittemberg, parce qu'elle a été le berceau de la réforme et qu'elle possédait dans son académie Philippe Mélanchton ; que le docteur Mordeisen l'avait engagé à son insu au service de l'électeur ; qu'il n'avait accepté les fonctions d'ambassadeur qu'après les sollicitations de son ministre, ne se sentant pas l'envie de respirer l'air des cours.

Il rappelle les services qu'il a rendus, ses négociations auprès de Charles IX pour obtenir la liberté de conscience ; que ses cheveux blanchis, sa santé chancelante lui annoncent sa fin prochaine et le moment de se recueillir pour se préparer à la vie éternelle ; que, les églises de France jouissant de quelque paix, il a résolu de s'y retirer ; qu'une succession à partager entre ses frères et lui exige sa présence en Bourgogne : « Cet héritage est peu de chose, mais la moindre fortune est grande pour qui n'a rien de plus. » Puis il aborde le sujet qu'il a à cœur : « Que vous dirai-je enfin ? ce qui m'a le plus profondément affecté, c'est de me voir en butte aux calomnies de certaines gens qui prétendent que je ne suis entretenu dans cette cour que pour en épier les résolutions et vous les découvrir. Je ne dis rien

de trop, ce sont les termes dont on s'est servi. Or, ces calomnies me font redouter; ceux qui naguère encore étaient mes amis, évitent ma rencontre; il y a plus, ceux mêmes qui le sont encore, et qui n'ignorent pas l'injustice de l'accusation, n'osent me parler en public, dans la crainte de passer eux-mêmes pour suspects. . . . .

. . . . . Je sais que les affaires de Pologne ont indisposé les esprits contre la nation française, peut-être n'est-ce pas à tort; mais une chose qui doit bien démontrer que je n'y ai eu aucune part, c'est que le duc d'Anjou, aujourd'hui roi de France, a été élu en Pologne le jour même où je suis arrivé ici. . . .

. . . . . Comme ses ennemis lui reprochaient des relations trop fréquentes avec les diplomates français[1], il dit : « Quoique ma patrie m'ait traité en

[1] Voici un passage d'une lettre de Languet écrite de Ratisbonne, le 14 septembre 1576, au premier secrétaire d'Auguste, qui répond victorieusement à ces accusations : « Je sais qu'à la cour impériale « tout le monde n'approuve pas les visites que je fais aux ambassa- « deurs du roi de France et à ceux de plusieurs autres princes, « mais j'y suis obligé pour apprendre d'eux-mêmes ce que j'écris « à notre électeur; vous savez qu'il ne faut pas croire aux nou- « velles qui circulent parmi les courtisans, car elles sont presque « toujours incertaines; je ne saurais nier d'ailleurs que je n'aie pas « renoncé à tout sentiment d'amour pour ma patrie, et que son « bonheur ne m'occupe quelquefois et que je ne sois à même de

marâtre, elle n'a pu se rendre coupable envers moi d'assez d'injustices pour effacer entièrement mon amour pour elle ; cet amour a toujours été mon sentiment le plus doux ; aussi, quand tout ce que j'entendais dire me fit croire à la possibilité de la paix, ai-je employé tous mes efforts à la faire conclure. »

Puis il parle des services qu'il pourra rendre encore à la Saxe : « Il se passe maintenant, écrit-il, dans les Pays-Bas les événements les plus importants de l'Europe : ils peuvent contribuer à la prospérité ou à la ruine du christianisme. Aussi ai-je lieu d'espérer que les lettres que je pourrai adresser de France à Son Altesse vous seront plus agréables que celles que j'écris ici. »

Il termine en priant l'électeur de vouloir bien lui faire compter deux cents thalers, qu'il lui avait promis après le siége de Gotha, comme récompense de ses peines et des dangers qu'il avait courus, sa tête ayant

« savoir ce qui s'y passe, surtout dans ce moment où l'on y aperçoit, je n'ose dire une espérance, mais une lueur de paix. Si les « Impériaux trouvent mauvais que j'agisse ainsi, et si mes sentiments sont la cause de leur haine contre moi, observent-ils en « cela ce que prescrivent la politesse et le devoir ? Ils devraient « bien penser que je suis principalement venu dans cette cour « pour y servir notre prince, sans avoir jamais manqué au respect « que je devais, je ne dis pas seulement à S. M. I., mais à ses ministres. » (*Arcana seculi decimi sexti*, lib. I, pars II, p. 228.)

été mise à prix par Grumbach ; il ne faisait cette réclamation que parce qu'il avait dépensé au service de l'électeur tous ses appointements et même trois cents écus de son patrimoine.

La réponse du duc de Saxe se fit longtemps attendre, et le 4 février, Hubert écrivit au baron Fabien, burgrave de Dhona : « J'ai exécuté le projet dont nous avons parlé chez vous, à Lintz ; j'ai sollicité de notre très-illustre électeur l'autorisation de me retirer, et pour avoir une prompte solution, j'ai expédié mes lettres par un courrier particulier, qui a l'ordre de ne revenir qu'avec la réponse. Le prince ne me l'a pas encore fait faire, quoique mon courrier soit parti depuis vingt-six jours ; cependant il m'a écrit avec sa bienveillance habituelle et m'a même chargé de quelques affaires à négocier avec l'empereur. J'ai confié ma résolution au vice-chancelier Weber, qui, en la blâmant fort, me jura n'avoir jamais entendu parler de moi par les personnes de distinction que d'une manière honorable, et ajouta qu'il désirait me voir souvent. Comme je lui nommai quelques-uns de ceux qui m'avaient calomnié, il dit qu'il ne les considérait que comme des faquins et que je devais mépriser les propos de pareilles gens. Par cette

confidence, je voulais aller au-devant des accusations que l'on répandra infailliblement contre moi aussitôt que l'on apprendra ce que je médite ; quoi qu'il en soit, je ne me repens pas de ma résolution ; ma maxime est qu'un honnête homme doit travailler à ne donner aucun soupçon [1]. »

L'électeur, s'étant bien assuré que la résolution de Languet était irrévocable, lui accorda définitivement son congé avec une pension.

Dans la *Bibliothèque historique de Saxe*, on voit qu'Auguste écrivit de sa propre main au bas de la requête : « Je donnerai moi-même des ordres pour tout cela. » Et en marge on trouve cette note : « Il a été répondu le 7 février que Son Altesse lui payerait chaque année une pension de deux cents thalers, outre ce qui lui était dû en arriéré, et qu'elle l'autorisait à retourner en France. »

Le 1er mars, Languet faisait part en ces termes de cette nouvelle à Joachim Camerarius : « Enfin, j'ai pu me délivrer des ennuis de la cour, j'ai obtenu de notre seigneur l'électeur de Saxe la permission de me retirer ; il a même répondu de la manière la plus

[1] Cette lettre se trouve à la page 269 des Lettres d'Hubert Languet à Camerarius, de l'édition Groningue, 1646.

gracieuse à mes lettres. . . . . Depuis ce temps-là, loin de me témoigner du refroidissement, il m'écrit beaucoup plus souvent qu'il ne le faisait dans ces dernières années[1]. »

Ces citations témoignent qu'Auguste ne se sépara de son ministre qu'à regret et dans les meilleurs termes possibles; la correspondance qu'il entretint avec lui prouve qu'il lui conserva toujours sa confiance et son affection. Aussi les écrivâins qui ont rapporté cette circonstance de la vie d'Hubert Languet auraient-ils dû ne pas tomber dans des lieux communs sur l'ingratitude des souverains. Non-seulement ces lieux communs ne peuvent s'appliquer au duc de Saxe, mais encore on peut dire que souvent les rois oublient moins vite les services de leurs sujets que ceux-ci n'oublient les bienfaits de leur souverain.

Hubert ne quitta pas immédiatement la cour impériale, désirant terminer avant son départ une négociation relative au libre exercice de la religion réformée. Elle concernait les habitants de la ville de Tirnaw, en Hongrie, qui avaient sollicité l'interven-

[1] Voyez *Huberti Langueti ad Joachinum Camerarium epistolæ*. Epist. xxviii, p. 229 et 230. Édit. de Groningue, 1646.

tion d'Auguste, le regardant avec raison comme un des plus fermes appuis du protestantisme.

Mais, ayant reçu le 8 mars cette réponse de l'empereur, que la demande des habitants de Tirnaw avait été renvoyée aux conseils du royaume de Hongrie, parce que les peuples hongrois trouvaient peu convenable que les Allemands s'occupassent de leurs affaires, et qu'au surplus le duc de Saxe serait satisfait de Sa Majesté Impériale, il sollicita son audience de congé.

On voit qu'il entrait déjà dans la politique autrichienne d'opposer la race slave à la race allemande, et de fortifier le pouvoir par la division des intérêts des peuples soumis à l'empire.

CHAPITRE NEUVIÈME.

Languet s'établit à Francfort. — Il entre au service du palatin Jean Casimir ; puis il passe à celui du prince d'Orange.

1577 — 1578.

Le sort semblait se jouer des projets de Languet. A peine eut-il recouvré son indépendance que la Ligue lui ferma de nouveau les portes de sa patrie.

Il s'établit à Francfort, comptant y vivre paisiblement avec son ami Wéchel ; mais au mois de juin 1578 il fut mandé par Jean Casimir de Bavière, gendre du duc de Saxe, avec lequel il avait eu de fréquents rapports, aux eaux d'Ems, l'année précédente.

Ce prince désirait le consulter sur une expédition qu'il préparait ; Hubert passa plusieurs jours avec lui.

Le comte palatin Jean Casimir appartenait comme comme son père, Frédéric III, à la confession calviniste, et il se disposait à entrer dans les Flandres à la tête d'une armée levée avec les subsides de la reine d'Angleterre[1].

Le 26 août il arriva au camp des États, à Diest, et se déclara le protecteur des Gantois révoltés, qui refusaient de reconnaître le traité de pacification conclu dans cette ville entre les provinces catholiques et les provinces protestantes des Pays-Bas.

Ces rebelles se livraient à tous les excès ; ils chassaient les ecclésiastiques pour s'emparer de leurs biens : aussi la conduite du palatin fut-elle l'objet d'un blâme sévère de la part des États, qui le considéraient comme un agent d'Élisabeth, cherchant à faire passer les meilleures villes de Flandres sous la puissance anglaise.

Casimir, embarrassé pour sa justification, pria Languet de le rejoindre, et le 4 novembre Hubert annonce ainsi son départ à Auguste :

[1] En 1575, Jean Casimir avait conduit des troupes qu'il avait rassemblées à la frontière du royaume de France, et en récompense s'était fait promettre par les calvinistes la place d'administrateur des évêchés de Metz, Toul et Verdun, ce qui aurait rétabli la liaison de ces villes avec l'Allemagne.

Voyez Hub. Lang., *Arcana seculi decimi sexti*, p. 186.

« Le prince Jean Casimir m'écrit qu'ayant absolument besoin de mes services dans une affaire très-importante, il me prie de me rendre sur-le-champ auprès de lui, sans m'expliquer néanmoins ce dont il s'agit. Jusqu'ici je n'ai pas voulu me mêler de nouveau aux guerres civiles, bien que de magnifiques propositions m'aient été faites pour cela ; mais dès que le prince est embarrassé et qu'il a affaire aux Gantois, dont les conseils sont rarement guidés par l'esprit de modération, ni ma mauvaise santé, ni les difficultés, ni les dangers d'une navigation entreprise pendant l'hiver ne m'empêcheront de partir quand il me réclame [1]. »

Les États ayant refusé la solde des troupes de Casimir, ce prince s'embarqua pour l'Angleterre au mois de janvier 1579. Languet, malgré les vives douleurs d'une ophthalmie et d'une fièvre catarrhale, l'accompagna contre l'avis des médecins.

Le comte palatin fut reçu avec magnificence par la reine, qui daigna le revêtir elle-même des insignes de l'ordre de Saint-Georges.

Hubert eut fort à se louer d'Élisabeth ; elle lui

[1] Voyez *Arcana seculi decimi sexti*, lib. I, pars II epist. XLVIII. p. 768.

donna, dans une audience publique, les marques d'une grande estime, et s'entretint longtemps avec lui du duc de Saxe; les savants et les diplomates qu'il avait rencontrés dans sa carrière politique lui firent l'accueil le plus sympathique.

Dans une lettre datée de Londres, Languet prévoyant la grandeur politique de l'Angleterre, la qualifie « de pays de beaucoup le plus heureux de la « chrétienté ; la demeure du repos et de la civilisa- « tion. » Epist. XCIV.

Jean Casimir apprit à Londres, au milieu des fêtes de la cour, que ses reîtres, commandés en son absence par François de Saxe, avaient été défaits le 11 février devant Aerschot, par Alexandre Farnèse, qui les contraignit à abandonner les Provinces-Unies.

A cette nouvelle, il repartit pour la Hollande avec Languet.

Il fut reçu à Middelbourg avec tous les honneurs dus à son rang, et il retourna en Allemagne contre l'avis d'Hubert, repoussant les avances de Guillaume de Nassau. C'est du moins ce qui ressort de cette lettre de Languet à Sidney : « Si le roi d'Espagne fût venu en Zélande dans le moment où les Pays-Bas

étaient le plus florissants, il eût été difficile de lui rendre de plus grands honneurs que ceux dont le très-illustre prince Jean Casimir a été l'objet d'après les ordres du prince d'Orange. Cette réception n'a pas adouci les sentiments de Casimir pour ce prince, qui lui dépêcha un gentilhomme chargé de l'engager à se rendre à Anvers, et de lui exposer les graves raisons qui devaient l'y décider. Casimir nous réunit afin de délibérer sur cette proposition; je lui dis franchement que mon avis était qu'il se rendît à cette invitation, quoique je susse d'avance que ce conseil ne serait pas suivi, connaissant déjà sa résolution. Je ne sais flatter et je m'aperçois qu'il me faut quitter les cours.

« Depuis, m'ayant pris à part, le prince a voulu m'expliquer ses motifs; il a en quelque sorte avoué qu'il n'avait pas désapprouvé ma manière de voir.

« Vous me blâmerez peut-être de combattre une opinion lorsque je n'ai rien à y gagner; mais ma nature ne me permet pas de dissimuler la vérité, même lorsque cela peut m'empêcher d'obtenir ce que je désire. Ma sincérité produit d'ailleurs toujours un bon effet : c'est de faire en sorte qu'en sui-

vant un avis contraire au mien ou doute que cette préférence soit dictée par la raison[1]. »

Jean Casimir ne manquait ni de courage ni de talents militaires, mais son ambition lui faisait redouter le duc d'Anjou, qui avait été proclamé, le 12 août 1578, protecteur de la liberté belge, et l'autorité si justement acquise du prince d'Orange : c'est ce qui le perdit.

Hubert le quitta à Middelbourg et alla à Anvers se mettre à la disposition de Guillaume, espérant encore servir la cause de la réforme et de l'indépendance néerlandaise.

[1] *Huberti Langueti epistolæ politicæ et historicæ ad Philip. Sydnæum.* Épist. LXXIV, p. 358 et suiv. Édition Elzévir, 1646.

CHAPITRE DIXIÈME.

Causes du soulèvement des Pays-Bas. — Portrait de Guillaume. — Languet va prendre les eaux à Bade, où il fait la connaissance de l'historien de Thou. — Il assiste, par ordre de Guillaume, aux dernières conférences de Cologne. — Son retour à Anvers.

1579 — 1580

Hubert Languet éprouvait depuis longtemps pour Guillaume de Nassau[1] une vive admiration et une profonde sympathie. En 1564 il avait été sur le point d'entrer à son service. Il parle sans cesse dans sa correspondance du soulèvement des Pays-Bas, dont il suit la marche avec intérêt. La cruauté des Espagnols, le caractère haineux et si profondément dissimulé de Philippe II lui inspiraient la plus vive

[1] Guillaume venait de signer, le 23 janvier 1579, le fameux traité connu sous le nom d'Utrecht, qui devait servir de base à l'établissement de la république des Provinces-Unies.

horreur ; la résistance des provinces septentrionales surtout le remplissait d'enthousiasme, et dans sa vie politique il n'avait jamais laissé échapper l'occasion de parler et d'agir en faveur du prince d'Orange et de la cause qu'il défendait.

Si une révolution a été juste, c'est, sans contredit, celle des Provinces-Unies, car elles jouissaient depuis une époque fort ancienne de libertés et de franchises que l'ambition même de l'empereur Charles-Quint avait respectées.

Mais son fils Philippe, alliant le despotisme le plus absolu à la cruauté, abrogea toutes les lois, retira toutes ces franchises pour établir l'inquisition espagnole aux Pays-Bas, acte que son père n'avait jamais osé exécuter.

Il créa de nouveaux évêchés et apporta des restrictions à l'enseignement. « Pour doter les nouveaux évêchés, dit M. Nothomb, il fallait dépouiller des abbayes dont les supérieurs siégeaient aux états provinciaux ou généraux ; pour reconnaître la compétence de l'inquisition, il fallait violer le principe suivant lequel aucun Belge ne pouvait être distrait de son juge naturel pour devenir le justiciable d'une juridiction étrangère ; les entraves mises à l'in-

struction portaient même atteinte à d'anciens privilèges[1]. »

Aux justes observations de la noblesse, Philippe répondit par l'envoi d'une armée. Guillaume alors prend les armes et se prépare à la résistance.

Philippe et Guillaume aux prises sont deux ambitieux sans doute, mais Guillaume soutient une belle et grande cause ; il défend les droits d'un peuple qu'on veut opprimer ; la guerre qu'il fait a pour but de maintenir l'indépendance d'une nation, et l'espérance du succès légitime son ambition.

« Aucun autre homme que Guillaume le Taciturne, dit Schiller, ne reçut de la nature des talents plus propres pour faire un chef de conspiration. Un regard ferme et pénétrant dans le passé, le présent et l'avenir ; la promptitude à saisir l'occasion ; un ascendant marqué sur tous les esprits ; de vastes et audacieuses conceptions qui ne présentent des formes et des proportions qu'à celui qui les observe longtemps après l'événement ; des calculs hardis qui se lient à la longue chaîne de l'avenir : tous ces avantages étaient dirigés en lui par une vertu libre et éclairée.

[1] Voyez *Essai historique et politique sur la révolution belge*, par M. Nothomb. Bruxelles. 1833, p. 29.

« Un homme tel que Guillaume devait être impénétrable à ses contemporains, excepté à l'esprit le plus soupçonneux de son temps. Philippe, d'un coup d'œil rapide et profond, jugea un caractère qui, sous le rapport des bonnes qualités, avait tant de ressemblance avec le sien ; car, s'il ne l'avait pas deviné aussi parfaitement, on ne pourrait concevoir comment il n'eût pas accordé sa confiance à celui qui réunissait toutes les vertus qu'il estimait le plus et qu'il était le plus à même d'apprécier ; mais Guillaume avait encore avec Philippe un autre point de contact plus important que les autres : tous deux avaient étudié la politique sous le même maître, et l'élève couronné devait craindre que son condisciple n'eût bien mieux profité des leçons qui leur avaient été données. Guillaume, en effet, sans avoir étudié le Prince de Machiavel, profita de l'expérience d'un monarque qui mettait en pratique les théories de cet écrivain ; il apprit à son école l'art dangereux de faire tomber et d'élever les trônes. Philippe avait à combattre en lui un adversaire armé de la même politique, et qui, en défendant une bonne cause, savait aussi employer des moyens propres à en faire réussir une mauvaise. Cette dernière circonstance

nous explique pourquoi, parmi tous les hommes de ce temps, le prince d'Orange fut celui contre lequel Philippe conserva la haine la plus implacable; elle explique aussi la crainte si peu naturelle qu'il inspira à ce monarque.

« Nous le voyons dans l'âge mûr embrasser le calvinisme avec aussi peu de réflexion qu'il avait dans sa jeunesse abjuré la religion catholique. C'était plutôt les droits civils des protestants que leurs opinions religieuses qu'il défendait contre la tyrannie des Espagnols; ce n'était point leur croyance, mais les maux qu'ils souffraient qui l'avaient rendu leur frère[1]. »

Les offres de service d'Hubert Languet furent acceptées avec empressement, et il retrouva avec un vif plaisir le brave La Noue et Duplessis-Mornay, qui étaient alors auprès du prince d'Orange.

Hubert, affaibli par les fatigues d'une vie aussi agitée, quitta Anvers au mois d'avril, et alla prendre les eaux de Bade. Il descendit le Rhin jusqu'à Arnheim, où il apprit que les Espagnols campaient sur

[1] Voyez *Histoire du soulèvement des Pays-Bas sous Philippe II*, par Schiller, traduction de M. le marquis de Châteaugiron. Paris, 1827, t. I, p. 121, 122 et 123.

la rive gauche de ce fleuve, ce qui le fit changer de route. Il se rendit à Cologne par terre, où un fort accès de fièvre le retint quelques jours. De Francfort, il alla à Strasbourg, où il rencontra Jean Casimir et le jeune frère de Philippe Sidney, qui suivait les cours du gymnase dirigé par Jean Sturm.

A Bade, il reçut la visite de Jacques-Auguste de Thou, que Jean Lobel lui avait recommandé. Ces deux hommes se convenaient si bien, qu'ils se prirent de l'amitié la plus vive.

De Thou dit que c'est à peine s'il pouvait se résoudre à s'éloigner pendant le temps que Languet prenait ses douches. « Il était charmé de sa franchise, de sa probité et de la solidité de son jugement, non-seulement par rapport aux belles-lettres, mais encore par rapport aux intérêts publics, qu'il avait traités toute sa vie auprès des princes avec une droiture qui a peu d'exemples. Il possédait si bien les affaires d'Allemagne, qu'il en instruisait même ceux du pays[1]. »

Languet apprit à de Thou beaucoup de particula-

[1] Voyez *Histoire universelle* de J.-A. de Thou, t. XI ; *Mémoires de la vie de Jacq.-Auguste de Thou*, liv. II, p. 34. Édition de La Haye 1740, in-4°.

rités relatives aux événements contemporains, qui furent fort utiles à l'historien. Il lui remit en le quittant un petit mémoire écrit de sa main sur l'état du corps germanique, les droits des diètes, le nombre et l'ordre des cercles.

Philibert de La Mare a vu ce manuscrit dans la bibliothèque du jeune de Thou, fils de l'ambassadeur; il portait ce titre : *Discours des États de l'empire.*

Afin de donner une idée de la conversation d'Hubert, nous transcrirons ce passage des mémoires de la vie du président de Thou :

« Comme ils se trouvèrent à Bade dans le lieu où l'on prend les eaux, Languet lui fit remarquer Salentin, comte d'Isenburg, qui était à une fenêtre vis-à-vis avec Jeanne de Ligne, sa femme, sœur du comte d'Aremberg. De Thou ne le connaissait point. Languet lui demanda ensuite en riant ce qu'il choisirait, s'il en était le maître, ou d'une si belle femme ou de l'archevêché de Cologne. De Thou lui ayant répondu qu'il ne comprenait rien à sa question, Languet la lui expliqua : il lui dit que c'était là ce Salentin qui était devenu si amoureux de mademoiselle d'Aremberg, qu'il avait quitté son riche archevêché pour l'épouser.

« Il ajouta que les princes et les grands seigneurs allemands qui avaient embrassé la religion protestante se trouvaient alors fort embarrassés pour décharger leurs familles, et qu'ils étaient obligés de marier leurs filles qu'ils ont presque toujours en grand nombre ; au lieu qu'avant que le célibat des religieuses eût été aboli par les protestants, ils les plaçaient dans de riches abbayes dont elles étaient presque sûres de devenir abbesses dans la suite [1]. »

Nous dirons, pour l'honneur de Salentin, qu'il ne se maria qu'après avoir obtenu une dispense du pape, qu'il n'avait pas encore reçu les ordres majeurs, et que sa conduite fut exemplaire pendant les six années de son administration. En se mariant, il reprit le nom illustre d'Isemburg qui allait s'éteindre.

Hubert quitta Bade au mois de juillet, et après avoir donné à Francfort quelques semaines à son ami Wéchel et fait un assez long séjour à Cologne, par l'ordre de Guillaume, il se rendit à Anvers.

A la fin de novembre, le prince d'Orange, voulant

[1] Voyez *Histoire universelle* de J.-A. de Thou, t. XI ; *Mémoires de la vie de J.-A. de Thou*, liv. II, p. 34. Édition de La Haye, 1740, in-4°.

profiter de la longue expérience de Languet, l'envoya de nouveau à Cologne, où se tenaient des conférences depuis le mois d'avril. Il s'agissait d'obtenir, par la médiation de l'empereur Rodolphe, une solution pacifique et satisfaisante pour les affaires des Pays-Bas.

La mission d'Hubert n'avait aucun caractère public ; elle consistait à sonder les intentions des députés des différents partis et à étudier les intérêts de chacun, ce qui devait lui être facile par l'intermédiaire d'André Paul, ministre de l'électeur de Saxe à cette diète.

Le duc de Terra Nova, ambassadeur d'Espagne, ayant formellement refusé d'accorder la liberté de conscience aux Provinces-Unies, telle qu'elle existait alors en France et en Allemagne, ces conférences restèrent sans résultat ; car il devenait tous les jours de plus en plus difficile de s'entendre et de conclure la paix, Philippe ne pensant qu'à faire rentrer les peuples des Pays-Bas sous sa domination despotique, et ces peuples ne songeant qu'à leur indépendance et au maintien de leurs libertés.

Hubert Languet eut de grands obstacles à surmonter pour retourner à Anvers : des glaces inter-

ceptaient la navigation du Rhin, et la route de terre, infestée par des bandes espagnoles qui semaient la terreur dans les campagnes, présentait plus de dangers encore; c'est ce qui l'obligea de passer quinze jours à Dordrecht, dans l'impossibilité d'avancer ou de rétrograder.

Le navire sur lequel il s'embarqua appareilla deux fois, et deux fois il fut forcé par les vents contraires et par la tempête de rentrer au port. Préférant les hasards de la traversée à l'attente, il se confia une troisième fois à la mer et gagna heureusement Anvers, le 20 janvier 1580, à la grande satisfaction de Guillaume et des États.

A son arrivée, Mornay, qui le consultait sur tous ses ouvrages, lui offrit son livre *de la Vérité de la religion chrétienne*; qu'il avait composé pour combattre l'athéisme qui commençait à s'étendre au milieu des discussions théologiques et des théories du libre examen.

Languet l'avait vivement engagé l'année précédente à écrire ce livre; il déclara, après l'avoir lu, qu'il ne croyait pas que cette matière pût être aussi bien traitée que Mornay l'avait fait; et il l'engagea à en donner une traduction latine.

Cette même année, Hubert tint sur les fonts baptismaux, avec le comte Maurice d'Orange et mademoiselle Pérez, Espagnole de la maison de Lopez, un fils de Duplessis-Mornay, qui mourut en bas âge. Ce fait, quelque insignifiant qu'il paraisse, montre l'estime dont il jouissait auprès de la famille de Nassau.

CHAPITRE ONZIÈME.

Court séjour de Languet à Paris. — Acte de proscription de Guillaume. — Languet se joint à Philippe de Marnix pour aller en France offrir au duc d'Anjou la souveraineté des Pays-Bas. — Apologie du prince d'Orange.

1580 — 1581.

Hubert Languet fit, au mois de mai 1580, une apparition à Paris pour découvrir par ses amis les dispositions du roi de France à l'égard de Guillaume d'Orange. La situation de ce prince était fort critique ; le duc de Parme, sur les ordres de Philippe, avait publié contre lui, à Maestricht, le 15 mars[1], un acte de proscription.

Cet édit lui reprochait son ingratitude envers Charles-Quint, qui l'avait comblé de bienfaits en lui assurant l'héritage de René de Nassau et de Châlon ; sa conduite à l'égard de son successeur, qui lui avait

[1] Cet acte fut publié dans les autres villes le 15 juin

accordé les titres de gouverneur de Hollande, de Zélande, d'Utrecht et de Bourgogne, de conseiller d'État et de chevalier de la Toison d'Or. On l'accusait aussi d'avoir excité la noblesse à présenter la requête contre l'inquisition, introduit l'hérésie dans les Pays-Bas, et fait la guerre à son seigneur et maître, et de s'être refusé constamment à toutes les propositions de paix. L'édit le déclarait en outre : ingrat, rebelle, perturbateur du repos public, hérétique et hypocrite, digne d'être tenu pour un Caïn, un Judas, un homme sans conscience, un impie qui avait tiré une religieuse de son cloître pour l'épouser en troisièmes noces du vivant de sa seconde femme ; « chose la plus honteuse et la plus infâme que l'on puisse concevoir, non-seulement contre la religion chrétienne, mais encore selon les lois romaines ; » le tenait pour une peste de la chrétienté et l'ennemi du genre humain. Afin de délivrer le monde de sa tyrannie, sa tête était mise à prix, et la noblesse conférée à son meurtrier s'il n'était pas gentilhomme. De plus, on interdisait à Guillaume, comme chez les anciens, la terre et l'eau ; tous ses adhérents, même ceux qui ne feraient que le recevoir ou lui adresser la parole, lui donner aide directement ou indirecte-

ment, devaient être déclarés déchus de la noblesse et de leurs biens.

Il était impossible de traiter un adversaire avec plus de rigueur et de rédiger un acte de proscription avec plus de violence.

Guillaume voyait ses forces diminuer chaque jour par les trahisons. Languet jugeait parfaitement cette position, lorsqu'il écrivait à Sidney : « Ce qui arrive au prince d'Orange, est ce qui arrive ordinairement aux hommes d'un caractère impartial comme le sien ; c'est d'être attaqué des deux côtés à la fois : le peuple se plaint qu'il le méprise, la noblesse prétend qu'il la hait. Suis-je donc, me disait-il, le fils d'un paysan[1] ? Je ne puis assez admirer sa prudence, son égalité de caractère sous le poids des affaires qui l'accablent et quelquefois au milieu de mille tracasseries qu'on lui suscite et dont il ne se venge que par des procédés obligeants, comme cela lui est arrivé à notre égard en Zélande[2]. »

Hors d'état de continuer la lutte, ce grand homme

[1] *Huberti Langueti epistolæ politicæ et historicæ.* Epist. LXXIII, p. 362. Édition Elzevir, 1646.

[2] *Ibid.*, epist. LXXIV, p. 368. A la fin de la lettre, Languet fait allusion à la réception que Guillaume fit faire à Middelbourg au prince Jean Casimir.

n'eut d'autre alternative que de se réconcilier avec le roi d'Espagne, ou de choisir un prince français pour souverain des Pays-Bas ; il jeta les yeux sur le duc d'Anjou, frère de Henri III, généralement estimé des États et des réformés pour avoir blâmé hautement la Saint-Barthélemy.

Il soumit son projet aux États généraux, qui partagèrent sa manière de voir, redoutant, dans leur intérêt personnel et dans celui de leur religion, la perfidie et les vengeances de Philippe II.

Le 20 juin, un décret fut rendu qui déférait à François, duc d'Anjou et d'Alençon, le commandement général des armées des Provinces-Unies ; et le 12 août, un nouveau décret chargeait une députation d'aller lui offrir la souveraineté des provinces signataires de l'Union d'Utrecht ; la conduite de cette négociation fut confiée à Philippe de Marnix, seigneur de Sainte-Aldegonde, déjà connu pour avoir dressé le compromis des gentilshommes belges qui s'opposaient à l'établissement de l'inquisition.

Languet, conseiller intime de Guillaume, accompagna Philippe de Marnix sous prétexte de tenter un rapprochement entre le duc de Bourbon Montpensier et sa fille, ancienne abbesse de Jouarre, qui avait

embrassé la réforme et épousé le prince d'Orange contre la volonté de son père ; mais sa véritable mission, comme nous allons le voir, avait un autre objet.

A quelques lieues de Paris, la voiture dans laquelle Hubert se trouvait avec Marnix versa, sa tête porta dans sa chute sur le pommeau de l'épée de son compagnon, qui lui fit au visage une profonde blessure ; cet accident ne l'arrêta pas, il quitta l'ambassade à Tours et y vit le duc de Bourbon Montpensier, qui consentit à se rapprocher de sa fille, et Languet rejoignit le seigneur de Sainte-Aldegonde au château de Plessis-les-Tours.

Il assista avec les députés, le 19 septembre, à l'audience de Monsieur, qui l'entretint de la manière la plus gracieuse, et lui fit beaucoup de questions, en particulier sur la cour de Saxe, que les dissentiments religieux agitaient encore, sur les mœurs des Flamands et le caractère du prince d'Orange.

Le traité passé avec le duc d'Anjou déclarait que les États de Hollande, de Zélande, de Brabant, de Flandre, d'Utrecht et de Frise le reconnaissaient pour souverain, à la condition qu'il n'apporterait aucun changement à la religion et respecterait les privilèges des provinces, qu'il assemblerait les États une

fois l'année, et qu'il leur serait loisible de se réunir plus souvent s'ils le jugeaient à propos ; enfin qu'il ne disposerait d'aucun emploi ou charge dans le gouvernement sans le consentement des États ; que si le duc violait les priviléges de la nation, il serait de plein droit déchu du pouvoir, et que les États seraient libres de procéder à son remplacement.

Strada, dans le IV[e] livre de la seconde décade de l'*Histoire de la guerre de Flandre,* dit : « J'ai leu dans un chiffre envoyé à Alexandre (de Parme), que Marnix avoit traité, en secret et sans que ses compagnons en eussent connaissance, avec le duc d'Alençon, et que mesme il en avoit tiré des lettres par lesquelles il promettoit de donner en fief au prince d'Orange et à ses enfants la Hollande et la Zélande[1]. »

Philibert de la Mare, dans la *Vie d'Hubert Languet,* faisant allusion à ce passage, dit que Languet n'a point été étranger à cet article secret, et qu'il en est peut-être l'auteur[2] ; il pense qu'on a dû charger de cette mission celui qui était

[1] Voyez *Histoire de la guerre de Flandre,* de Strada, traduite par du Rier, t. III, p. 381 Édition de Paris, 1675, in-12.

[2] Voyez *Vita Huberti Langueti.* Hall., 1700, p. 117.

venu pour représenter les intérêts particuliers du prince d'Orange.

Duplessis-Mornay, plus à même que Strada de connaître la politique et les actes de Guillaume, car le duc de Parme pouvait bien être trompé par ses agents ou n'avoir que des renseignements incomplets, nous donne, je crois, le véritable motif de la mission d'Hubert Languet et change la supposition de Philibert de la Mare en certitude.

Voici comment il s'exprime :

« Languet avoit été employé particulièrement par M. le prince d'Orange vers Monsieur pour faire sa condition, et de sa maison avec lui, par laquelle il lui laissoit la Hollande et la Zélande en propriété, dont il étoit d'accord avec les principaux du peuple. J'en ai veu le contract, mais la perfidie d'Anvers ruina cette affaire et plusieurs autres [1]. »

Ces lignes indiquent positivement que la mission de conciliation entre le duc de Bourbon Montpensier et sa fille n'était qu'un prétexte pour l'adjonction de

[1] Voyez *Histoire universelle de J.-A. de Thou*, t. VI, p. 147. Note de Duplessis-Mornay. Édition de La Haye, 1740, in-4°. Les notes de cette édition de de Thou, signées de Duplessis-Mornay, sont la reproduction des observations que Mornay avait écrites sur l'exemplaire qu'il possédait de cette histoire.

Languet à l'ambassade. Si Philippe de Marnix était le fondé de pouvoir des États, Hubert était particulièrement celui de Guillaume, qui agissait avec l'assentiment secret des principaux seigneurs de Hollande et de Zélande. C'était prévoir la séparation des provinces catholiques d'avec les provinces protestantes des Pays-Bas, de la Belgique d'avec la Hollande.

M. Groen Van Pristerer, dans le tome VII des archives des princes d'Orange, donne une lettre de la princesse d'Orange, adressée à Languet avant son départ, qui vient encore à l'appui des considérations que nous venons de développer.

Cette lettre est ainsi conçue[1] :

« Monsieur Languet aient (ayant) discouru avec monsieur mon mari pour aviser par ensemble d'envoier quelque ung en France pour ses affaires, je me suis avancée de vous nommer, pour n'en coignoistre poinct quy, avec plus de prudence et expérience, puisse mieulx condhuire ce faict, y estant joinct avec cella la bonne affection que vous portés à mon dit seigneur mari, dont pour ce qu'y s'en asseure, il désire fort que vous entrepreniés ce veage ; quy me

[1] Elle appartient au professeur H.-W. Tydeman, de Leide.

faict vous prier que, s'il est possible que vous puissiés encore porter ce traveil, *vous veillés obliger vos amis et par mesme moien vous emploier au bien du public*, comme avés toujours faict ; et sur ce je me vois (vais) recommender à vostre bonne grâce, et remects le surplus de nos nouvelles à M. de Villiers, prient (priant) Dieu, monsieur Languet, vous conserver en sencté avec bonne et longue vie. A Midelburg, ce 12 abvril 1580. »

Cette phrase de la princesse d'Orange : *vous veillés obliger vos amis et par mesme moien vous emploier au bien du public*, doit ôter toute espèce de doute sur le véritable but de la mission de Languet ; s'il se fût agi simplement d'un rapprochement entre la princesse et son père, celle-ci n'eût pas parlé du *bien du public*.

Le traité conclu avec le duc d'Anjou, Hubert retourna auprès de Guillaume, qui lui exprima toute sa reconnaissance de son habile et prudente conduite.

Le 13 décembre 1580, Guillaume présenta son Apologie aux États généraux réunis à Delft, en réponse au ban de proscription lancé contre lui par le roi d'Espagne ; il la fit lire en pleine assemblée et

demanda l'autorisation de la faire imprimer au nom des États, mais les députés de quelques provinces s'y refusèrent, la trouvant trop personnelle et trop acerbe en certains endroits.

Les États se bornèrent à déclarer, par acte public, que le prince était accusé à tort et que c'était sur leurs pressantes sollicitations qu'il avait accepté le gouvernement; puis ils lui offrirent une compagnie d'hommes d'armes pour la garde de sa personne, en le suppliant de continuer de défendre leur indépendance et en promettant de lui obéir.

Le prince d'Orange adressa, le 4 février 1581, à tous les souverains de l'Europe, un exemplaire de cette Apologie; peu de temps après il fit prononcer la déchéance de Philippe II, motivée sur ce que ce monarque n'avait pas conservé les priviléges des Flamands comme il l'avait juré; « que, pour cette cause, les peuples de Flandre, suivant la permission que le roy Philippe leur en avoit luy mesme donnée lorsqu'il fut reconnu prince de Flandre, estant alors libres et dégagés de la foy et de l'obéissance qu'ils luy devoient, choisissoient pour leur prince, de leur bon gré et de leur propre mouvement, Fran-

çois de Valois, duc d'Alençon, frère du roy de France [1]. »

Philibert de la Mare attribue à Languet cette Apologie, composée avec un rare talent ; elle répond point par point aux accusations de l'acte de proscription ; il s'appuie sur ce que cette pièce, quoique écrite en français, offre une grande similitude avec le style et les idées des *Vindiciæ contra tyrannos*, et sur ce que Hubert, quelques jours avant sa mort, en envoya un exemplaire à chaque membre de sa famille comme s'il était l'auteur de ce pamphlet.

M. Alexandre Barbier [2] et le docteur Treitschke partagent la même opinion ; Hugo Grotius au contraire, dans le troisième livre des *Annales et histoires des troubles des Pays-Bas*, affirme que Pierre de Villiers, jurisconsulte français, a composé cet écrit.

D'après la note de Mornay, que nous allons citer, on doit penser qu'aucune de ces assertions n'est complétement exacte :

« Monsieur le prince d'Orange nous appela, monsieur Languet et moy, un matin pour avoir notre

[1] Voyez Strada, *Histoire de la guerre de Flandre*, traduite par du Rier, t. III, p. 280 et 281. Édit. de Paris, 1675, in-12.

[2] Voyez Barbier, *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes*, t. I, p. 38, n° 322. Édit. 1806-1809.

avis sur cette Apologie, laquelle en sa présence nous fut leue par monsieur Pierre Loyseleur, dit de Villiers, qui en étoit l'auteur. La vérité est qu'il fut conseillé par nous de la modérer, et de fait encore en ôta-t-on beaucoup d'aigreur; mais nous apercevions bien que rien ne lui touchoit tant le cœur que ce qui avoit été dit contre son mariage [1]. »

En comparant attentivement quelques passages de l'Apologie aux *Vindiciæ*, on trouve en effet une grande analogie dans l'expression et les pensées; mais, en ce qui touche la vie privée et le mariage de Guillaume, on remarque une violence et une manière de discuter que Languet n'a jamais dû employer; effectivement, une de ses qualités était de dire les choses les plus hardies avec la plus grande modération, comme on le remarque dans son discours à Charles IX, où il tient un langage fier et énergique, tout en conservant les formes de la déférence et du respect.

La citation précédente indique que Pierre de Villiers, secrétaire de Guillaume d'Orange, a dû rédiger cette pièce, et que beaucoup de passages ont été

[1] Voyez *Histoire universelle* de J.-A. de Thou, t. V. Édit. de La Haye, 1740, in-4°, p. 819. Note de Duplessis-Mornay.

complétement changés ou adoucis sur les observations d'Hubert et de Mornay ; on ne saurait donc s'étonner de retrouver dans quelques endroits le style et les idées des *Vindiciæ*. Ce qui doit donner d'autant plus de force à cette opinion, c'est que l'Apologie répond aux imputations relatives au mariage du prince d'Orange avec un tel emportement, qu'il est probable que Guillaume, préoccupé d'une vengeance personnelle, aura maintenu ces passages contre l'avis de ses conseillers.

Il faut donc admettre que cette Apologie est l'œuvre de Pierre de Villiers, écrivant sous l'inspiration de la partie intéressée, et que Languet n'en a rédigé ou modifié que quelques parties.

M. Groen Van Prinsterer dit : « L'apologie de 1580 est de Villiers : certes l'enflure qu'on y remarque n'a rien de commun avec le style du prince ; style mâle et vigoureux où la simplicité est toujours unie à la force. Probablement le prince aura mis plus d'une fois à contribution la plume ferme et élégante de Marnix. Avant de confier à d'autres le travail de la composition, il les aura soigneusement mis au fait de l'ensemble et du détail de ses idées ; puis il se réservait le jugement définitif sur le fond et la forme. — Il

examinait attentivement les actes dont il assumait la responsabilité, et l'on reconnaît sa main, même dans les déclarations qui n'émanent pas directement de lui, par exemple dans la justification des États généraux en 1578[1]. » On voit que l'opinion de M. Groen Van Prinsterer ne s'éloigne pas beaucoup de celle que nous venons de développer.

[1] Archives de la maison d'Orange Nassau, t. Ier, p. 9.

CHAPITRE DOUZIÈME.

Mort de Languet. — Son portrait.

1581.

Au mois d'avril 1581, sur l'avis du comte de Nassau, Guillaume chargea Languet d'une mission auprès des princes d'Allemagne[1], dont il désirait obtenir le concours; mais le corps brisé par les fatigues et le travail, Languet, qui sentait ses forces diminuer chaque jour, déclina cet honneur. Le 20 septembre, en entrant chez le prince d'Orange, il fut pris d'un violent frisson accompagné de fièvre, et le mal se compliqua bientôt d'une affection au foie. Madame de Mornay, quoique très-souffrante elle-même, lui prodigua les soins les plus assidus jus-

[1] Archives de la maison d'Orange Nassau, t. VII, p. 544 et 547.

qu'au dernier moment. Guillaume vint souvent le voir et s'entretenir avec lui. Le malade conserva jusqu'à la fin toute sa connaissance et sa lucidité d'esprit ; ses dernières paroles furent :

« Qu'il n'avoit regret que de n'avoir peu revoir M. Duplessis[1] avant que de mourir, auquel il eust laissé son cœur s'il eust peu ; qu'il avoit désiré de vivre pour voir le siècle amender ; mais, puisqu'il alloit tousiours s'empirant, il n'y avoit plus que faire ; que les princes de ce temps estoyent d'estranges gens ; que la vertu y avoit beaucoup à souffrir et peu à gagner ; qu'il plaignoit bien M. Duplessis, qui auroit à en sentir sa bonne part et de mauvais temps à passer ; mais qu'il prist courage, que Dieu l'assisteroit. Au reste l'adjura de requérir de luy, en luy disant adieu de sa part une chose : Qu'au premier livre qu'il mettroit en lumière, il feit mention de leur amitié[2], » et, le 30 septembre 1581, il expira à l'âge de soixante-trois ans.

Mornay n'oublia pas le dernier vœu de son ami et lui rendit un bel hommage dans la préface de l'édition latine de la *Vérité de la religion chrétienne*.

[1] Mornay était alors en Gascogne auprès du roi de Navarre.

[2] Voyez *Histoire de la vie de messire Philippes de Mornay*, p. 56 et 57. Édit. Elzevir, 1647, in-4°.

Le conseil souverain d'Anvers lui fit de magnifiques funérailles, auxquelles assistèrent le prince d'Orange et une députation des États. Son corps fut inhumé dans l'église des Cordeliers.

Par ordre de Guillaume on retint ceux de ses papiers qui étaient relatifs aux affaires des Provinces-Unies; les autres furent envoyés à ses héritiers avec son portrait peint par Porbus. Sa fortune ne s'élevait qu'à mille livres tournois, non compris sa bibliothèque, des médailles et quelques vases antiques. On voit qu'il ne songea jamais à s'enrichir.

Ses amis lui élevèrent un monument avec cette épitaphe, composée par Théodore de Bèze [1] :

« Au nom de Dieu, notre père, et de notre Seigneur Jésus-Christ ; à la mémoire d'Hubert Languet, noble et éloquent personnage, né à Vitteaux, qui s'était acquis une grande réputation par l'étendue de ses connaissances, son savoir en jurisprudence, la distinction de son intelligence, son heureuse mémoire, la pénétration de son jugement : qualités qu'il devait autant à son esprit d'observation qu'à l'étude approfondie de l'histoire. Il rechercha tou-

[1] L'épitaphe fut composée en latin ; nous en donnons ici la traduction.

jours l'amitié des hommes célèbres; fut chargé de négociations auprès de plusieurs peuples, en différentes villes et auprès de divers princes de l'Europe, dont quelques-uns occupaient un rang élevé.

« Enfin il parvint à une haute position, autant par la pratique consommée des affaires qu'il devait à ses voyages que par son aptitude naturelle. Ce grand homme vécut dans le célibat; ses manières distinguées, sa douceur, sa dignité, sa loyauté à toute épreuve, sa grandeur d'âme, sa sagesse, sa piété ont fait l'ornement de sa personne. Non-seulement il a donné l'exemple de toutes les vertus pendant sa vie, mais, ce qui est encore plus important, au moment de sa mort. Dès l'instant qu'il ressentit le mal qui devait l'emporter jusqu'à son trépas, il ne cessa d'adresser à Dieu de fréquentes prières; il s'entretint avec ses amis des choses sacrées et profanes, des intérêts publics et privés de ce monde, de la perversité de notre siècle.

« Tout le sénat d'Anvers décida qu'on lui ferait de pompeuses funérailles et ses amis ont élevé ce monument à sa mémoire. Il est mort à 63 ans, la veille des calendes d'octobre 1581 (9). »

L'électeur de Saxe regretta beaucoup Languet; il

ordonna qu'un monument serait érigé à sa mémoire dans la ville de Dresde, et que l'université de Wittemberg composerait, à sa louange, une inscription rappelant les principaux événements de sa vie. Auguste mourut en 1586, et ce qu'il avait voulu ne fut pas exécuté.

Hubert était grand, quoique légèrement voûté; il avait la chevelure blonde, très-épaisse, le nez fort, les yeux noirs et vifs, le front haut et bombé comme celui de Socrate; il portait une barbe longue et bifurquée : son tempérament tenait à la fois du bilieux et du sanguin; son esprit était fin et pénétrant; la prudence qu'il portait dans les affaires n'excluait ni la vivacité ni la gaieté dans sa conversation; aussi, quoique réservée, était-elle attachante, spirituelle et pleine de traits; jamais il ne blessait personne ni n'altérait la vérité, même en plaisantant. Le mensonge, disait-il souvent, est le propre d'une âme vile. Il ne parlait jamais de lui qu'avec modestie, et des autres que pour en faire l'éloge. Fabien, burgrave de Dhôna, racontait souvent qu'il n'avait jamais quitté Languet sans être plus instruit et sans se trouver meilleur.

Ses mœurs étaient irréprochables; il avait en hor-

reur les conversations légères et les mauvais livres; jamais il ne songea au mariage, qui eût entravé ses études et sa carrière politique; il poussait le désintéressement jusqu'à négliger ses affaires privées[1]. S'il repoussait le luxe, sa tenue était cependant simple et élégante.

Nul ne possédait mieux que lui l'histoire des peuples de l'Europe et le droit international.

Il traita toujours dans ses ambassades avec loyauté et franchise, sans avoir recours aux subterfuges et aux dissimulations trop souvent reprochés aux diplomates.

Si ses opinions religieuses lui firent commettre des fautes, ce fut sans calcul de sa part : on peut dire de lui, comme de nos vieux chevaliers, *qu'il marcha droit dans le chemin de l'honneur sans jamais forligner*.

Languet aimait à recevoir ses amis : dans la correspondance de Buchanan, publiée à Londres en 1711, on trouve une de ses lettres datée du 10 février 1581, dans laquelle il exprime la satisfaction qu'il avait ressentie à Paris d'avoir réuni à sa table

[1] Sa grande probité donna lieu à ce vers :

Optimus Hubertus melior quo nemo repertus

Buchanan avec Turnèbe, Jean Dorat le jurisconsulte, Baudouin, l'écrivain indépendant qui refusa de faire l'apologie du crime[1], Sambucus le biographe de Maximilien, et le célèbre botaniste de Lécluse.

Très-sévère pour lui-même, Hubert était toujours porté à excuser ses amis, à atténuer leurs torts ; on s'en convaincra en jetant les yeux sur sa réponse à Philippe Sidney, qui reprochait à du Faur de Pibrac d'avoir cherché à justifier la Saint-Barthélemy. Il rappelle la conduite passée de ce magistrat et l'excuse ainsi : « Pour moi, dit-il, je ne suis pas aussi impitoyable que beaucoup de personnes dans les jugements que j'émets, à moins qu'il ne s'agisse de véritables scélérats ; en ce cas, je pense qu'on ne doit pas user d'indulgence. Je sépare toutes les bonnes qualités, s'il y en a, et toutes les fautes causées par méprise ou faiblesse de caractère. . . . . Je sais, avec le poëte, que, quelque supplice qu'on place devant nos yeux, le plus grand crime que nous puissions commettre, c'est de préférer la vie à l'honneur. Je ne suis pas stoïcien et j'admets des degrés dans les fautes[2]. »

[1] Il avait refusé de faire l'apologie de la Saint-Barthélemy.

[2] *Huberti Langueti epistolæ historicæ ad Philippum Sydnerum*, epist. XXXIX, p. 166 et 167. Édition Elzevir, 1646.

Le célèbre Henri Estienne lui donna une marque éclatante de la profonde estime qu'il avait pour son caractère en lui dédiant son *Nizoliodidascalus,* un de ses meilleurs ouvrages de critique.

Le nom d'Hubert Languet est rappelé de la manière la plus honorable dans les lettres patentes accordées en 1706, par Louis XIV, à Jacques-Vincent Languet de Gergy, pour l'érection en comté de la terre et baronnie de Gergy.

Voici en quels termes :

« Dès qu'il a esté (Jacques-Vincent Languet, chargé alors d'une mission extraordinaire près du duc de Mantoue[1]) en estat de nous rendre ses services, il a cru qu'il ne pourroit mieux faire que de suivre les traces d'Hubert Languet, un de ses ancêtres, qui, dans le milieu du seizième siècle, se rendit célèbre dans la connoissance des affaires politiques, ayant mérité deux fois d'être l'envoyé extraordinaire d'Auguste, électeur de Saxe, au roy Charles IX, une fois du roy de Suède au même roy Charles IX[2]. »

[1] Il fut plus tard ambassadeur à Venise.

[2] Voyez d'Hozier, second registre, tome II, article Languet, p. 90.

Ainsi, bien que Languet appartînt à la religion réformée et qu'il servît des princes étrangers, le gouvernement du grand roi le regardait comme une illustration française.

CHAPITRE TREIZIÈME.

Les *Vindiciæ contra tyrannos*.— Examen de ce livre, comparé au *Franco-Gallia* d'Hotman, à la *Servitude volontaire* de la Boëtie, à la *République* de Bodin et autres ouvrages politiques de la même époque. — Influence des idées libérales du XVIe siècle sur le temps actuel.

Les *Vindiciæ contra tyrannos*, sive *De principis in populum, populique in principem, legitima potestate, Stephano Junio Bruto, Celta auctore*, furent imprimées pour la première fois à Bâle, par Thomas Guarin, en 1581, bien que cette édition porte l'indication d'Édimbourg, 1579.

D'après les citations historiques qui se trouvent dans les *Vindiciæ*, nous pouvons affirmer que ce traité fut commencé en 1574, et achevé en 1577.

Le manuscrit avait été remis à Duplessis-Mornay, qui le livra à l'imprimeur Guarin après la mort de

Languet, et en composa la préface sous le nom de *Cono Superantius Vasco.*

La date, le lieu de l'impression, les noms de l'auteur furent déguisés afin de soustraire les éditeurs aux ressentiments politiques. On a cherché longtemps quel était le véritable auteur des *Vindiciæ.* Grotius les a attribuées à Théodore de Bèze, et une édition de Hollande porte ce nom, au lieu du pseudonyme de Junius Brutus. Jean Fabricius partage cette opinion ; d'autres écrivains les ont attribuées à François Hotman, à Buchanan, à Casaubon ; des Anglais ont pensé que le jésuite Robert Parsons en était l'auteur, et, chose incroyable, Jacques Ier, roi d'Angleterre, a écrit : « Junius Brutus est un auteur inconnu, peut-être un émissaire de l'Église papale qui veut faire haïr la religion réformée. »

Bayle, à la fin de son *Dictionnaire critique*, après une longue et savante discussion dans laquelle il rapporte toutes les opinions qui ont été émises pour ou contre, les attribue à Hubert Languet. Cette opinion a été combattue par l'abbé Le Clerc dans l'édition du *Dictionnaire critique* donnée à Trévoux en 1734[1].

[1] On a réimprimé la *Réfutation* de Le Clerc dans les *Remarques critiques* sur le dictionnaire de Bayle, publiées à Dijon en 1748 (2 vol. in-f°) par l'abbé Joly.

Suivant lui, Duplessis-Mornay aurait composé les *Vindiciæ*. Il s'appuie principalement sur ce que d'Aubigné, dans la première édition de l'*Histoire universelle*, dit positivement que les *Vindiciæ* sont de Mornay; mais cette raison tombe d'elle-même, puisque, dans la seconde édition, d'Aubigné, mieux informé, déclare que ce livre est de Languet.

La preuve la plus convaincante de l'opinion qui attribue le traité de Junius Brutus à Hubert se trouve dans la *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne*, de l'abbé Papillon[1]. En effet, l'abbé Papillon dit que la Monnoye, ayant lu à sa prière les *Vindiciæ* et lés *Lettres latines* de Languet, trouva une si grande conformité de style entre ces deux ouvrages qu'il s'étonna qu'on pût les attribuer à deux auteurs différents.

Cette manière de voir a été partagée par Philibert de la Marc, le père Nicéron, Colomiès, Dupin et Baillet.

Il est inutile de reproduire ici ces discussions; nous nous bornerons à rappeler que la famille Languet a toujours regardé les *Vindiciæ* comme l'œuvre d'Hu-

[1] Voyez *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne*, 1742, p. 372 et 373. On y voit encore que la Monnoye était persuadé que les éditions latines et françaises des *Vindiciæ* portant l'indication de 1579 étaient antidatées.

bert, et que tous les auteurs modernes professent cette opinion. Ainsi la *Bibliothèque anglaise*, publiée à Londres en 1824, MM. Alexandre Barbier, Hallam, S. de Sacy, Lerminier, Sayous, Dareste, Charles Labitte, Philarète Chasles, Léon Feugère, Louis Blanc, le docteur Treitschke, etc., l'admettent sans même entrer dans la moindre discussion.

En 1581, François Estienne fit imprimer, en conservant l'anonyme, une traduction française qu'il avait faite des *Vindiciæ*, sous ce titre : *De la puissance légitime du prince sur le peuple, et du peuple sur le prince.*

Ce livre, lors de son apparition, souleva de vives controverses ; en Allemagne il fut brûlé par la main du bourreau, et eut une influence immense non-seulement à l'époque où il parut, mais encore dans les siècles qui suivirent.

Le jurisconsulte Guillaume Barclay employa deux livres entiers de son traité *De regno et regali potestate adversus monarchomacos*, publié en 1600, à réfuter les principes des *Vindiciæ*. En 1614, Jean Baricave, official de Toulouse, fit paraître une critique de cet ouvrage sous ce titre : *Défense de la monarchie française et autres monarchies contre les*

exécrables maximes d'Estat, d'Estienne Junius Brutus.

Les *Vindiciæ* sont divisées en quatre parties que nous allons résumer.

Chacune d'elles est la solution d'une question.

Première question. Les sujets sont-ils tenus d'obéir aux princes qui leur commandent quelque chose de contraire à la loi de Dieu?

Non, car c'est demander s'il faut obéir à la terre ou au ciel, au fini ou à l'infini. On dira que le roi est le mandataire de Dieu; mais il peut à peine être appelé le vassal de l'Être suprême, son royaume est tout au plus un fief; — s'il se révolte, qu'on le dépose. — Pas de comparaison possible entre la fragilité, la faiblesse humaine et la toute-puissance divine; entre la royauté et la Divinité : le devoir du sujet dans ce cas est donc la révolte. Cela est si clair qu'il serait inutile de le dire si nous ne vivions à une époque où les princes s'arrogent audacieusement un pouvoir presque divin, et où un grand nombre de courtisans les flattent et les adorent comme des dieux terrestres.

Deuxième question. Peut-on désobéir à un prince qui veut enfreindre la loi de Dieu ou qui ruine

l'Église? A qui, comment et jusqu'où cela est-il permis?

Oui, cela est loisible au peuple, pourvu que par peuple on n'entende pas *Bellnam*, cette bête féroce qui a nom la multitude, *universam multitudinem*, mais les magistrats et les États; cela est même permis séparément aux diverses provinces, aux villes et aux communes du royaume. Il n'en est pas ainsi des particuliers : pour eux la résistance par les armes et le tyrannicide ne sont pas légitimes, à moins d'une mission divine, comme dans le cas de Jéhu et d'Aod.

Troisième question. Doit-on résister à un prince qui opprime ou ruine un État? Comment, et de quel droit cela est-il permis?

Dieu choisit les rois, donne les empires. Le peuple institue les souverains et les met en possession des royaumes en approuvant ce choix par ses suffrages. Personne ne naît ni ne se fait roi; on n'est donc roi que par la sanction populaire.

Si l'hérédité s'est établie dans quelques royaumes, c'est par pure tolérance; l'élection étant un droit imprescriptible et inaliénable.

Le roi doit consulter les représentants de la na-

tion, dans ses différentes hiérarchies, sur les questions de paix ou de guerre, ainsi que sur les traités, la répartition des impôts et des dépenses, même quand elles sont urgentes.

. Il est interdit au monarque d'attenter aux privilèges, aux franchises des communes et des provinces, et de disposer des propriétés de l'État ; car il n'est ni propriétaire, ni usufruitier : l'usufruitier pouvant donner en gage et disposer des produits, tandis que le souverain est limité dans ses dépenses. Les dons qu'il accorde ne sont valables que par le consentement de la Chambre des comptes, qui jure de ne rien légaliser de ce qui peut nuire au royaume ou au trésor public.

On doit résister aux mauvais rois dans les deux cas suivants :

1° Lorsqu'un prince légalement élu tombe dans le despotisme ; mais il ne peut être frappé que par le glaive des États et non par le glaive des particuliers.

2° Dans le cas où la couronne a été usurpée, chacun a sur le souverain le droit de vie et de mort parce qu'il n'y a pas eu de contrat.

Quatrième question. Si les princes voisins peu-

vent donner ou sont tenus de droit à donner des secours aux sujets des autres princes opprimés, à cause de la vraie religion ou par une tyrannie manifeste ?

Ils le doivent par charité, car l'Église est semblable à un navire où tout le monde périt ou se sauve en même temps.

Languet appuie tous ses raisonnements d'exemples puisés dans l'histoire sacrée ou profane. Son traité est bien l'œuvre d'un protestant zélé et indépendant ; le latin en est concis, le style mâle et énergique, l'argumentation souvent ironique et amère ; lorsque l'auteur parle de la France, on s'aperçoit que les scènes de la guerre civile, et que la politique de Catherine de Médicis et de Charles IX n'ont pas cessé d'occuper sa pensée.

Les *Vindiciæ* sont la contre-partie du *Prince* de Machiavel. Le *Traité du droit des magistrats sur leurs sujets*, que l'on trouve ordinairement imprimé à la suite des *Vindiciæ*, est conçu dans le même esprit que cet ouvrage. Ces livres ont la plus grande analogie : tous les deux présentent les rois comme les vassaux des peuples.

Avant Languet, François Hotman, Estienne de la

Boëtie avaient professé des principes beaucoup plus démocratiques encore que ceux des *Vindiciæ*.

Hotman avait imprimé à Genève, dès 1573, son *Franco-Gallia*[1], dont la traduction française[2] parut en 1574.

Hotman cherche à établir, par l'étude des chroniques et de l'histoire, que la monarchie française est élective, que l'humanité ne devant pas se laisser conduire comme un vil troupeau, le peuple a toujours le droit de se choisir un maître et de le déposer à son gré, que ce droit appartient aux patriciens comme aux plébéiens ; en un mot, à tous les ordres de la nation réunis en assemblée.

Cette assemblée, selon lui, peut non-seulement élever et renverser les trônes, mais encore résoudre les questions de paix ou de guerre, voter les lois et décider en dernier ressort de toutes les affaires de l'État.

Il proclame la souveraineté du peuple, prise dans sa plus large extension, le suffrage universel.

[1] *Franco-Gallia, sive tractatus isagogicus de regimine regum Galliæ et de jure successionis : libellus statum veteris Reipublicæ Galliæ tum deinde a Francis occupatæ describens.*

[2] La traduction française porte ce titre : *La Gaule française*. Elle est de Simon Goulard.

La prétention d'Hotman, comme nous l'avons dit, est de prendre les faits historiques pour base de ce système; mais ses recherches, faites dans des idées préconçues, manquent de justesse et de vérité. Il confond sous une même dénomination comme choses de même nature, ainsi que le fait observer M. Augustin Thierry « les États généraux des Valois, les parlements des barons de la première race, les assemblées politico-ecclésiastiques de la seconde, les revues militaires et les plaids de la première, et enfin les assemblées des tribus germaniques telles que Tacite les décrit[1]. » C'est à l'aide de citations et de faux rapprochements qu'il arrive à sa conclusion.

Hotman, quoi qu'il en soit, avait à un certain point entrevu le gouvernement parlementaire; son livre écrit avec chaleur eut un grand succès.

Tureau, Papire Masson, sous le pseudonyme de Matharel, réfutèrent le *Franco-Gallia*, lors de sa publication; plus tard, Claude de Rubys, dans un livre intitulé : *Conférences des prérogatives d'ancienneté et de noblesse de la France avec toutes les autres*

[1] Voyez Augustin Thierry, chapitre Ier des *Récits des temps mérovingiens*, p. 23. Édition 1840, in-8°.

monarchies et maisons royales de l'Europe, qui parut en 1614 (un an après la mort de son auteur), fit justice « *d'Hotman et de ses nouveaux bâtisseurs de monarchie, aristo-démocratique qui veulent assujettir les rois à la censure.* »

Georges Buchanan, ancien précepteur de Montaigne, fit paraître à Édimbourg, en 1580, le traité *De jure regni apud Scotos*, composition en forme de dialogue, tendant, comme le *Franco-Gallia*, à démontrer que le gouvernement royal tire son origine de l'élection populaire et que l'Écriture sainte consacre le droit de mort contre le tyran, pourvu que le régicide soit conçu avec prudence et exécuté avec courage. Qui croirait que le livre qui expose de pareilles idées fut dédié à un roi[1] ?

La multitude, dit-il, a le même droit sur les souverains que les souverains ont sur chaque individu composant la multitude. Le peuple est donc aussi puissant que le roi ; mais, comme Hubert Languet, il repousse le vote universel, parce que la foule est trop changeante : ainsi lorsqu'il s'agit de déposer un monarque, c'est aux députés représentants des

[1] Buchanan dédia le *De jure regni apud Scotos* au roi d'Angleterre Jacques VI, dont il avait été le précepteur.

trois ordres de l'État à délibérer, sauf l'appel au peuple [1].

Le traité de la Boëtie, *le Contr'un* ou *De la servitude volontaire*, bien que composé en 1548, longtemps avant le *Franco-Gallia*, ne parut pour la première fois qu'en 1576.

La Boëtie écrivit *le Contr'un* à dix-huit ans [2], étant encore sous l'impression enthousiaste des écrivains grecs et latins dont il s'était nourri ; « jeune homme plein d'ardeur, dit Montaigne, qui eût mieux aimé être né à Venise qu'à Sarlat. »

Le Contr'un se ressent de la jeunesse de l'auteur ; le style en est énergique, concis et éloquent. C'est un des monuments les plus remarquables de la prose française au XVI[e] siècle. La Boëtie appuie ses théories sur des exemples historiques, comme Hotman et Languet l'ont fait après lui. Il reconnaît trois sortes de rois ou tyrans, selon son expression : « Les uns ont le royaume par l'élection du peuple, les autres par la force des armes, les autres par la succession de leur race. Ceux qui l'ont acquis par le droit

[1] Knox avait déjà proclamé, en Angleterre, le droit de déposer les rois.

[2] La Boëtie est né en 1530. On peut consulter sur cet auteur les excellents travaux de MM. Léon Feugère et Payen.

de la guerre, ils s'y portent ainsi qu'on connaît bien, qu'ils sont, comme on dit, en terre de conqueste; ceux qui naissent roys, ne sont pas communément guères meilleurs : ains estans nais et nourris dans le sang de la tyrannie, tirent avec le laict la nature du tyran et font estat des peuples qui sont sous eux, comme de leurs chefs héréditaires; et selon la complexion à laquelle ils sont le plus enclins, avares ou prodigues, tels qu'ils sont, ils font du royaume comme de leur héritage. Celuy à qui le peuple a donné l'Estat devroit estre (ce me semble) plus supportable : et le seroit, comme je croy, n'estoit que deslors qu'il se void eslevé par dessus les autres en ce lieu, flatté par je ne sçay quoy, que l'on appelle *la grandeur*, il delibere de n'en bouger point. Communément, celuy-là fait estat de la puissance que le peuple luy a baillée, de la rendre à ses enfants. Or deslors que ceux-là ont prins ceste opinion, c'est chose estrange, de combien ils passent en toutes sortes de vices, et mesmes en la cruauté, les autres tyrans. Ils ne voyent autre moyen, pour asseurer la nouvelle tyrannie, que d'estendre fort la servitude, et estranger tant les sujets de la Liberté, encores que la mémoire en soit fresche, qu'ils la leur puissent

faire perdre. Ainsi, pour en dire la vérité, je voy bien qu'il y a entre eux quelque différence, mais de choy je n'en voy point : et estant les moyens de venir aux regnes divers, tousjours la façon de regner est quasi semblable. Les esleus, comme s'ils avoyent prins des taureaux à dompter, les traitent ainsi : les conquerans pensent en avoir droit, comme de leur proye : les successeurs, d'en faire ainsi que de leurs naturels esclaves. »

Telle est la profession de foi de cet ardent républicain ; aucun gouvernement royal d'après cette définition ne pourra trouver grâce aux yeux de la Boëtie, qui a horreur du régime monarchique, parce que sous cette forme : « Tout est un ; que le roy est un maistre duquel on ne peult jamais estre asseuré qu'il soit bon, puisqu'il est toujours en sa puissance d'estre mauvais quand il voudra ..... parce que, par ruse, les tyrans abestissent leurs sujets...... et que le Populus se laisse tromper par les mange-peuples. »

La *Servitude volontaire* est un brillant plaidoyer contre la royauté, mais dans lequel on ne rencontre aucune conclusion. Le meilleur ami de la Boëtie, Michel de Montaigne, nous démontre, à son exemple, le néant des choses humaines, les imperfections de

l'état social, les abus des gouvernements, mais toujours sans donner de solution pratique ; seulement la Boëtie parle au nom de l'humanité, et Montaigne n'agit qu'au point de vue de l'égoïsme et de la personnalité.

Nous ne dirons rien des sermons des prédicateurs du xve et du commencement du xvie siècle[1], qui émettaient des opinions fort libérales et ne ménageaient pas toujours les puissants de la terre, parce qu'on ne devait prendre ces sorties que pour des remontrances et des avis. Dans toutes ces productions nous ne voyons d'ailleurs aucun corps de doctrines politiques ; si les Maillard[2], les Menot[3], les Raulin[4] ont employé souvent des figures burlesques, c'était pour mieux s'identifier avec leur auditoire ; et malgré le mauvais goût du temps qu'ils flattaient, ils ont souvent atteint la véritable éloquence et ne se sont jamais écartés des traditions de la chaire chrétienne, le fond de leurs discours étant toujours

[1] Ce n'est que pendant la Ligue que les prédicateurs ont changé la chaire en tribune politique et ont fait ouvertement appel à la démocratie.

[2] Olivier Maillard, né en 1440, mort en 1502.

[3] Michel Menot, né en 1450, mort en 1518.

[4] Jean Raulin, né en 1443, mort en 1514.

conforme à la morale ; ainsi rien ne peut leur être sérieusement opposé contre le respect dû au principe d'autorité.

On a dit que l'*Utopie* de Thomas Morus avait contribué au développement des idées républicaines et anti-sociales. Nous pensons que l'*Utopie*, pour le grand chancelier, n'a été qu'un jeu ou un délassement d'esprit, le titre même de l'ouvrage l'indique ; en outre, la vie et la mort de l'auteur donnent un formel démenti à l'opinion contraire.

Ces extraits suffisent pour donner une idée exacte des théories démocratiques des protestants du XVIe siècle. La Boëtie et Montaigne, que nous plaçons dans cette catégorie, n'étaient pas protestants, en ce sens qu'ils n'avaient pas embrassé la réforme ; mais ils l'étaient par la nature de leurs raisonnements et par leurs œuvres, tout en laissant de côté la forme dogmatique et pédantesque des calvinistes.

Ces principes démocratiques découlent de la haine du pouvoir absolu des rois ; mais les écrivains qui les développent, à l'exception d'Hotman et de la Boëtie, sont, comme Hubert Languet, peu partisans de la souveraineté populaire telle que nous l'enten-

dons aujourd'hui, et ne parlent qu'avec mépris de la *plebs;* ils veulent la royauté soumise aux pouvoirs d'états ou d'assemblées délibérantes composées de la noblesse et de la classe bourgeoise. C'est la théorie du gouvernement constitutionnel représentatif, tel que l'entendait le parti de la gauche dynastique sous Louis-Philippe, ayant pour base cette maxime : *Le roi règne et ne gouverne pas.* Comme nos républicains actuels, ce qu'ils voulaient, c'était la domination ; rabaisser à leur niveau les grands pouvoirs, et laisser le peuple des classes inférieures au-dessous d'eux ; aussi Claude de Rubys avait-il grandement raison de les traiter de bâtisseurs de monarchie aristo-démocratique.

Est-il extraordinaire qu'au XVIe siècle la noblesse, ruinée par les guerres civiles et regrettant son ancienne puissance, ait embrassé avec chaleur ces principes, espérant affaiblir le pouvoir royal et relever par le système fédératif l'influence dont elle avait joui sous le régime de la féodalité?

Presque tous les publicistes protestants de cette époque, comme Languet, appartenaient à la noblesse, et, comme lui, faisaient appel aux passions provinciales et communales : c'est l'esprit calviniste

qui veut ses places de guerre, ses impôts, ses lois à part, et former un État dans l'État. Il est permis aux diverses provinces du royaume et aux villes, disent les *Vindiciæ*, de résister séparément au prince qui enfreint la loi de Dieu ou qui ruine l'Église. Le *Dialogue de l'autorité des princes et de la liberté des peuples entre Archon et Politie*, et la *Response à la question s'il est loisible au peuple et à la noblesse de resister par armes à la felonie d'un souverain* (voyez tome III des *Memoires de l'Estat de France sous Charles IX*), sont l'expression fidèle de ces tendances.

Un fait capital ressort encore de ces pamphlets, c'est le régicide considéré comme un droit des peuples. Les plus modérés ne l'admettaient, avec Languet, que dans le cas d'usurpation ou d'une mission extraordinaire et, pour ainsi dire, divine. Mais cette restriction peut-elle être définie d'une manière précise? Tout homme en proie au fanatisme politique ou religieux ne se croira-t-il pas toujours chargé d'accomplir une mission sacrée en obéissant en réalité à la passion la plus condamnable et la plus contraire au droit de toute société civilisée?

Cette théorie du régicide était si répandue au

XVI[e] siècle, qu'on la trouve reproduite dans la *République* du catholique Bodin, publiée en 1576 ; mais s'il considère le meurtre de l'usurpateur comme une action méritoire, le meurtre du roi légitime est à ses yeux le plus grand des forfaits.

Dans les six livres de la *République,* Bodin s'érige en défenseur de la royauté. Ce traité est d'une haute sagesse pour le temps où il parut : c'est l'œuvre d'un profond politique. Il est à regretter qu'il soit aussi diffus, que le défaut de méthode et l'abus des citations historiques en rendent la lecture difficile.

Un citoyen pour Bodin est un homme libre sous le gouvernement d'un autre ; car, dit-il, « citoyen n'est autre chose, en propres termes, que le franc subject tenant de la souveraineté d'autruy [1]. »

Par cette définition, on voit qu'il est pour la monarchie absolue : il place, contrairement à Hotman et à Languet, le souverain au-dessus des états : « Ceux qui ont escrit du devoir des magistrats et autres livres semblables, se sont abusés de soustenir que les estats du peuple sont plus grands que le prince : chose qui fait révolter les vrays subjects de

[1] Voyez *République* de Bodin, liv. I[er], chap. VI, p. 68. Edition de Lyon, 1593, in-8°.

l'obeyssance qu'ils doyvent à leur prince souverain, et n'y a raison ni fondement quelconque en ceste opinion là si le roy n'est captif, ou furieux, ou en enfance. Car si le prince souverain est subjeet aux Estats, il n'est ny prince ny souverain, et la république n'est ny royaume ny monarchie, ains une pure aristocratie de plusieurs seigneurs en puissance égale, où la plus grande partie commande à la moindre en général et à chacun en particulier. Il faudrait donc que les édicts et ordonnances fussent publiés au nom des Estats et commandés par les Estats, comme en seigneurie aristocratique, où celuy qui préside n'a puissance aucune, et doyt obeyssance aux mandements de la seigneurie, qui sont toutes choses absurdes et incompatibles [1]. »

D'après cette citation, il est évident, pour nous, que l'auteur de la *République* assigne implicitement aux États généraux et aux parlements une mission purement consultative. En effet, assemblés par la volonté royale, leur rôle n'était que consultatif et jamais délibératif. C'est à tort, selon nous, qu'on les a comparés aux chambres du gouvernement repré-

[1] Voyez *République* de Bodin, liv. Ier, chap. VIII, p. 137 et 138. Édition de Lyon, 1591, in-4°.

sentatif. Quelquefois les états généraux ont élevé la voix et prétendu dicter des lois à la royauté : mais c'était par abus de pouvoir et dans des moments de troubles.

Dans sa sagesse, Bodin est partisan de l'hérédité et de la loi salique, et complétement opposé à la liberté d'examen, cette cause de ruine pour les États ; il ne veut pas que la couronne « tombe en chois, ny en sors, ny en quenouille ; ains qu'elle eschet par droict de succession au mâle le plus proche de l'estoc paternel et hors partage[1].

« La religion estant reçeue d'un commun consentement, il ne faut pas souffrir qu'elle soit mise en dispute ; car toutes choses mises en dispute sont aussi révoquées en doute. Or c'est impiété bien grande de révoquer en doute la chose dont un chacun doit estre résolu et asseuré, d'autant qu'il n'y a chose si claire et si véritable qu'on n'obscurcisse et qu'on n'esbranle par dispute ; mesmement de ce qui ne gist en démonstration, ny en raison, ains en la seule créance[2]. »

[1] Voyez *République* de Bodin, liv. VI, chap. V, p. 973.

[2] Voyez *République* de Bodin, liv. IV, chap. VII, p. 652. Édition de Lyon, 1593, in-8°. Bodin, député du tiers état du Vermandois aux états de Blois en 1576, s'opposa, malgré ses idées politiques,

Quant aux principes sur lesquels reposent les sociétés, il ne faut en permettre la discussion qu'avec réserve, car des raisonnements captieux, faux en réalité, mais qui flattent les passions des masses, triomphent de la vérité et amènent les plus grands désordres dans l'État. Estienne Pasquier, dans son dialogue du *Pourparler du Prince*, publié en 1560, à la suite du premier livre de ses *Recherches*, se montre partisan d'une sage liberté et donne presque la théorie du gouvernement constitutionnel des sociétés modernes. Antoine Du Verdier se rapproche de Bodin dans la définition et l'appréciation du gouvernement monarchique. « L'expérience, dit-il, maîtresse de toutes choses, nous a enseigné que de toutes sortes de gouvernements la meilleure, ancienne, durable, paisible, supportable et plus agréable à Dieu, est la monarchie et gouvernement d'un seul ; car outre ce que sur la terre elle approche plus de la Divinité, Dieu gouvernant seul et comme roy l'Uni-

aux projets de révocation des édits de pacification accordés aux huguenots, afin de ne pas replonger la France dans les horreurs de la guerre civile. Il empêcha aussi qu'on ne déléguât tous les pouvoirs des états à une commission de quelques députés choisis par la cour dans les trois ordres, et mit ainsi obstacle à l'aliénation du domaine, qu'il regardait comme une mesure ruineuse.

vers, nous voyons mesme que la royauté est plus naturelle que toutes autres formes de police, en ce que nature veut qu'en toute multitude assemblée en un corps et en une substance, il y ait un qui préside à tous, reigle et unisse plusieurs parties diverses, nécessaires à son establissement par autorité et pouvoir souverain : comme entre les membres dont le corps humain est composé, le cœur unique tient la principauté en l'âme, l'intelligence domine sur la raison et sur les cupidités. Le soleil luyt entre les astres comme roi, les mousches à miel en leurs ruchettes obeissent à un roy d'entre elles : les troupeaux des autres bestes suivent le conducteur de leur espèce, et les grues ayans tousjours une d'elles qui les guide et va devant, c'est pourquoy Homère chante que la domination de plusieurs n'est pas bonne, et qu'il faut avoir un roy seul.....

« Quant à l'ancienneté de la monarchie, elle a pris commencement quant et avec le genre humain : car tout aussi tost qu'Adam et Ève eurent enfants, dès lors le père de famille commande comme roy sur iceux en sa première maison. Toute maison, dit Aristote, est gouvernée par le plus aagé comme par un roy.

« Par la loy salique a esté sagement ordonné que le royaume iroit continuellement par succession de masle en masle, et ne sortiroit de son sang, et ce pour couper chemin à toutes practiques, brigues et menées qui se font avec la force pour parvenir aux royaumes électifs : ce qui n'advient aux héréditaires[1]. »

Ce qui est remarquable chez les publicistes protestants, c'est que tous parlent de *droits;* ce mot se retrouve à chaque page de leurs écrits, et le mot *devoir* nulle part.

Lorsque Henri IV combattra pour le trône, les théories libérales de la réforme passeront dans le camp catholique et deviendront celles des Boucher, des Genebrard, des Crespet, des Aubry, des Porthaise, des Pigenat, qui convertiront la chaire en tribune politique et suivront les conseils de Louis Dorléans, ce fougueux ligueur, qui s'écriait dans ses *Avertissements des catholiques anglois :* « Qu'on mesure les huguenots à l'aune dont ils mesurent autruy : suivez leurs conseils, conformez-vous au chemin qu'ils tiennent pour s'establir, vous vous establirez

[1] Voyez Du Verdier, *Discours sur la reduction de la ville de Lyon a l'obeissance du roy Henry IV.* Édition Gonon, p. 1, 2 et 3.

vous-mêmes. Il faut les fouetter des verges qu'ils ont cueillies[1] ! »

Les ligueurs s'appuieront sur les principes des *Vindiciæ* et du *Franco-Gallia* pour l'élection de Henri de Guise, tandis que les calvinistes prêcheront l'absolutisme, et Hotman, répudiant alors ses principes, écrira en faveur de la succession héréditaire un livre intitulé : *Disputatio de controversia successionis regiæ inter patruum et nepotem atque in universum de jure successionis regiæ in regno Galliæ*[2], où il établira les droits de Henri IV au trône contre les prétentions du cardinal de Bourbon, son oncle, que les ligueurs voulaient couronner. Saint-Julien de Baleurre, dans le *Discours par lequel il apparoistra que le royaume de France est électif et non héréditaire* (1591), combattra les nouvelles opinions d'Hotman en reproduisant en grande partie les raisonnements du *Franco-Gallia* et en s'appuyant sur les mêmes faits historiques présentés treize années auparavant par Hotman lui-même.

[1] Consultez sur cette curieuse époque l'excellente étude de M. Charles Labitte, la *Démocratie chez les prédicateurs de la Ligue*. Paris, 1841.

[2] Francfort, 1585. In-8°.

Ces dangereuses théories politiques soulevées par la réforme sembleront oubliées pendant le XVIIe siècle; mais dans le siècle suivant, elles surgiront de nouveau, par les causes que nous allons exposer.

Les principes sur lesquels repose l'existence de la famille ne sont jamais violés impunément, surtout par le chef d'une grande nation qui, maître du pouvoir absolu, doit par là même présider à leur conservation, et ne peut les transmettre comme un dépôt sacré à son successeur qu'à la condition de les observer. Quel triste spectacle donné à la cour et au pays que les liaisons de Louis XIV avec des femmes mariées ! que celui d'enfants doublement adultérins qui seront légitimés et déclarés aptes à succéder au trône, plus de trente ans après que leur père aura embrassé une vie régulière et chrétienne!

L'histoire ne peut méconnaître l'influence des fautes du grand roi sur les mœurs de sa famille et sur celles des classes élevées de la société. Aussi, à peine aura-t-il fermé les yeux que ce qui était caché dans l'ombre apparaîtra au grand jour; et les mœurs de la régence se perpétueront jusqu'à l'avénement de Louis XVI.

Les tristes exemples donnés par la cour et par

quelques membres du haut clergé auront les conséquences les plus funestes; d'abord, en propageant les mauvaises mœurs et en ébranlant une des bases de la société dans les relations de l'époux à l'épouse; ensuite en servant de prétexte pour affaiblir les pouvoirs sociaux en les discréditant. C'est ainsi que les esprits se trouveront disposés à revenir aux doctrines politiques d'Hotman, d'Hubert Languet et de la Boëtie; mais alors il y aura cette différence, que la pensée de la *souveraineté du peuple*, issue du principe du *libre examen*, n'aura pas comme au XVI[e] siècle la *foi religieuse* pour contre-poids.

Dans la seconde moitié du dix-huitième siècle le matérialisme et l'athéisme exerceront leur fatale influence sur les classes riches de la société; et après le massacre des prisonniers, au mois de septembre 1792, après que la tête d'un roi qui voulut toute sa vie le bonheur du peuple aura été tranchée sur l'échafaud, on verra le pouvoir tomber entre les mains d'hommes assez criminels pour établir le règne de la Terreur.

A la Terreur succédera le Directoire, gouvernement faible et quelquefois cruel qui fera place au Consulat. Le premier consul Bonaparte usera de son pouvoir

despotique pour replacer la société sur ses véritables bases, il rétablira le culte ; mais plus tard, devenu empereur, après des succès inouïs, il sera abandonné par la fortune et fera place aux Bourbons, qui viendront de nouveau régner sur la France, en lui donnant une charte constitutionnelle, comme garantie des libertés publiques.

Bientôt s'interposera entre le gouvernement et la nation une opposition composée de gens honnêtes désirant le maintien de la charte, et de révolutionnaires travaillant dans l'ombre à la destruction de la monarchie ; elle amènera la chute du trône de Charles X. La grande majorité de la nation, attachée au gouvernement monarchique constitutionnel, adoptera la royauté de juillet ; mais les plus clairvoyants regretteront la légitimité, ce principe tutélaire plus avantageux encore pour les peuples que pour les rois ; pendant dix-huit ans, la France jouira de toutes les conséquences de la charte constitutionnelle, sous le gouvernement habile de Louis-Philippe ; le pays s'élèvera à un haut degré de prospérité. Cependant le pouvoir ne sera pas assez fortement constitué pour résister aux attaques incessantes dont il sera l'objet ; aussi, en février 1848, la branche cadette

des Bourbons sera renversée comme la branche aînée ; mais il y aura cette différence entre les révolutions de 1830 et de 1848, que l'opposition républicaine, vaincue en 1830, sera victorieuse en 1848 ; après avoir eu l'opposition dynastique pour avant-garde, elle triomphera et proclamera le *suffrage universel* dans sa plus grande extension, non comme le comprenait Languet, mais comme Hotman le définit dans le *Franco-Gallia.*

C'est alors que les fautes du passé seront évidentes pour tous, que l'on se demandera ce que la liberté de la tribune, le droit d'initiative des chambres, la liberté de la presse et l'enseignement public de l'histoire auront fait pour éclairer le pays et le diriger dans l'usage de la liberté. C'est alors que les amis des institutions libérales gémiront sur ce que, dans le passé, on n'ait pas enseigné que toujours à un droit concédé à l'individu, correspond un devoir qui restreint ce droit à certaines limites définies par la loi.

L'idée de *droit* sans relation avec celle de *devoir* est une arme donnée à l'individu pour nuire à la société s'il y trouve son intérêt.

La république de février découvrira aux yeux de

tous les conséquences des idées de liberté exposées ou transmises à la jeunesse et aux masses populaires d'une manière absolue sans contre-poids, sans restrictions propres à limiter l'action du plus fort. Les républicains se partageront en partisans d'une république honnête, et en socialistes et communistes : il arrivera bientôt que les premiers, à cause de leur petit nombre, disparaîtront devant les seconds ; il sera démontré dès lors que la fraction la plus forte des républicains est celle qui veut changer l'ordre de la société dont la famille et la propriété sont la base, et qu'en définitive ceux dont les efforts ont concouru à affaiblir le pouvoir monarchique en France ont travaillé avec ou sans intention à amener ce résultat. On sera alors en droit de demander si tous les hommes qui depuis 1830 parlèrent de *progrès* en politique et le préconisèrent en y sacrifiant toute idée pratique du passé, furent bien clairvoyants dans leurs prévisions, et si, en matière de constitution, il exista jamais une impuissance égale à celle de l'Assemblée nationale de 1848, issue du suffrage universel le plus étendu qu'il ait jamais été donné à un peuple d'exercer ! En effet, l'œuvre de cette assemblée, malgré la qualification de *rationnelle* qu'on lui aura

donnée à son origine, sera détruite avant le terme le plus court que ses auteurs auront fixé pour sa révision.

Si on se reporte maintenant au XVI[e] siècle, on apercevra sans doute des analogies entre les monarchies électives d'Hotman et de Languet et les formes républicaines qu'on a essayé plus tard d'établir en France; mais répétons que ceux qui s'appuyaient sur le principe du *libre examen* au XVI[e] siècle avaient des croyances sincères : l'Évangile était sacré pour eux, ils reconnaissaient des droits supérieurs à la force de l'homme, et toujours ils étaient prêts à sacrifier les jouissances de ce monde à la béatitude céleste ; les chefs des réformés pouvaient donc espérer de voir se réaliser leurs projets de gouvernement ! Mais aujourd'hui qui peut penser, après tant d'exemples déjà recueillis par l'histoire contemporaine, qu'une société pourra vivre sans croyances religieuses, avec le dogme de l'égalité absolue et du partage incessant de toutes les jouissances de la vie terrestre? Non, quoi qu'on fasse, rien ne pourra remplacer les consolations que donne la conviction d'une vie future, où les douleurs qu'on aura souffertes et les sacrifices qu'on aura faits en celle-ci trouveront leur récom-

pense ; non, aucune institution humaine ne peut remplacer le bienfait de la religion dans le cœur de l'homme ni dans le développement progressif de la société.

CATALOGUE RAISONNÉ

DES

OUVRAGES D'HUBERT LANGUET.

1° **Historica descriptio,** susceptæ a Cesareâ majestate executionis Augusto Saxoniæ septemviro duce contra S. Romani imperii rebelles, eorumque receptatorem et captæ urbis Gothæ, 1568, in-4°.

Cette relation est insérée dans le quatrième volume des *Scriptor. rerum germanic.*

2° **Harangue au roy Charles IX,** de la part des princes protestants d'Allemagne, le 23 décembre 1570.

Imprimée pour la première fois en 1571, avec la réponse de Charles IX, sous ce titre : La harangue que feit le roy à messieurs de la court de parlement, en son palais à Paris, estant lors en son siége royal, le lundi douzième jour de mars mil cinq cens soixante-et-unze. Ensemble la harangue prononcée devant Sa Majesté par les ambassadeurs des princes électeurs, et autres de l'empire, le vingt-troisième de décembre 1570. Avec la response dudit seigneur, le vingt-quatrième jour dudit mars — MDLXXI.

Cette harangue se trouve dans le premier volume des *Mémoires de l'Estat de France*, sous le roy Charles neufiesme, imprimés en 1578, et dans l'histoire de la Popelinière.

3° **Epistola de electione Polonica.** 1573.

C'est un pamphlet contre l'élection de Henri III au royaume de Pologne.

Il n'en existe aucun exemplaire connu ; sans la correspondance de Languet avec Sidney, on pourrait révoquer en doute l'existence de cet écrit politique.

4° **Arcana seculi decimi sexti.** Huberti Langueti, legati dum viveret, et consiliarii Saxonici, Epistolæ secretæ ad principem suum Augustum, Sax. ducem et S. R. I. septemvirum. Halæ, 1699. In-4°.

On trouve dans ce recueil les vingt-deux lettres de Languet à Auguste, qui avaient été publiées à Leipsick en 1685, in-12.

Cette collection de lettres, publiée par le professeur Pierre Ludwig, est fort intéressante ; c'est la vie politique d'Hubert Languet ; elle contient des détails sur le XVI[e] siècle fort peu connus aujourd'hui ; ainsi nous apprenons par exemple, dans la lettre trentième (p. 77 et 78), datée du 13 mars 1575, que Henri III, avant de créer l'ordre du Saint-Esprit[1], avait pensé à établir en France deux ordres de chevalerie, celui de la Passion, composé de chevaliers ayant le commandement des troupes de terre, et l'ordre de Saint-Louis, dont les membres ne commanderaient que sur mer.

Ce recueil est bien imprimé, mais mal classé ; le texte et les noms propres sont souvent tronqués et altérés. On y trouve le *Discursus de Synodo*, adressé par Languet à Mordeisen.

L'*Arcana seculi decimi sexti* est divisé en trois parties : les deux premières, qui forment le premier livre, contiennent les lettres à Auguste, et la troisième, qui forme le deuxième livre, comprend les lettres adressées au ministre d'Auguste, Ulrich Mordeisen, et à quelques autres personnages marquants de l'époque, tels que Melanchton et Peucer. On voit par cette correspondance que Languet était, comme ses contemporains, fort occupé des Turcs, qui menaçaient l'Europe. « Ce recueil, dit M. Groen Van Prinsterer, est publié avec une négligence extrême, plein de fautes typogra-

[1] L'ordre du Saint-Esprit fut institué le 31 décembre 1578.

phiques, et quelquefois dans un désordre complet. Une nouvelle édition des lettres de Languet, rangées par ordre chronologique, en y ajoutant les inédites qui se trouvent encore, par exemple à Cassel, serait très-désirable ; on en a fait jusqu'ici trop peu de cas. »

5° **Viri cl.** Huberti Langueti Burgundi ad Joachimum Camerarium patrem et Joachimum Camerarium filium medicum, scriptæ epistolæ. Groningæ. 1646, in-18.

A la fin du volume se trouvent quatre lettres adressées au baron Fabien, burgrave de Dhona.

Une autre édition des lettres de Languet à Camérarius a été donnée par Carpzov, à Leipsick, en 1685, in-12.

On trouve dans cette édition vingt-deux lettres à Auguste, qui ont été réimprimées plus tard, comme nous l'avons dit, dans l'*Arcana seculi decimi sexti.*

Une nouvelle édition de ce recueil a été donnée à Francfort en 1702, in-4°, augmentée des réponses de Camérarius, de Peucer et autres.

6° **Huberti Langueti epistolæ politicæ et historicæ ad Philippum Sydnæum.** Francofurt., 1630, in-18.

Les mêmes. Lugdunum Batavorum. Elzevir, 1646, in-18, édition plus correcte, ayant été réimprimée par les soins de M. Sarrau, conseiller au parlement de Paris, qui possédait un manuscrit de ces lettres.

Une troisième édition parut à Londres en 1776, in-8°, chez le libraire Muray ; elle est due à John Dalrymple, qui a adopté un meilleur ordre que ses prédécesseurs.

7° **Discours sur les États de l'empire**, manuscrit donné par Languet au président de Thou en 1579.

8° **Vindiciæ contra tyrannos**, sive de principis in populum, populique in principem, legitima potestate. Stephano Junio Bruto Celta auctore. 1579. Basle, Th. Guarin, in-12.

Nous avons dit que la véritable date de cette édition était 1581.

Ce traité a été réimprimé fort souvent : nous citerons les éditions données à Francfort par Lazare Zetzner en 1608 et 1622, in-12, celle de Leyde, Vogel, 1643, in-18. Celle d'Amsterdam, Egidius Valckenier, 1660, in-18, où le nom de Junius Brutus figure ainsi : Stephano Junio Bruto, Celta, sive, ut putatur, Theodoro Beza, auctore.

En 1581, François Estienne publia sans nom d'auteur une traduction française des *Vindiciæ*, sous le titre de *Puissance legitime du prince sur le peuple et du peuple sur le prince*, 1581. Quelques exemplaires portent, comme l'original, la date de 1579. In-12.

9° **Apologie ou défense du très-illustre Guillaume**, par la grâce de Dieu prince d'Orange, comte de Nassau, etc., etc., contre le ban et édit publié par le roy d'Espaigne. . . . . présentée à Messieurs les Estats généraux des Pays-Bas. Anvers ou Delft, 1581, in-4° et in-8°. Imprimée par Charles Sylvius, à Leyden.

Nous avons dit quelle part Languet a prise à cet ouvrage.

UN MOT

SUR

LA FAMILLE LANGUET.

La famille Languet fut anoblie le 8 mars 1373, par Jean de Montagu[1], seigneur de Sombernon, en la personne de Lambert Languet[2].

Aux XIVe et XVe siècles, des fondations pieuses, telles qu'érections de monastères et de lits pour les pauvres faites à Vitteaux, à Sombernon, à Labussière et à Flavigny attestent la piété sincère des ancêtres d'Hubert Languet.

Plus tard, les Languet s'illustrèrent dans la magistrature, les dignités de l'Église et la diplomatie.

[1] Jean de Montagu usait du droit incontestable, dit d'Hozier, qu'il avait d'anoblir en sa qualité de prince de la maison des ducs de Bourgogne, issu du roi Rober le Dévot. — D'Hozier cite par fragments la charte d'anoblissement de Lambert Languet, datée du 8 mars 1373.

[2] Les armes des Languet sont d'azur à un triangle d'or cléché et renversé, chargé de trois molettes d'éperon de gueules posées à chaque extrémité du triangle; avant 1680, elles étaient de gueules.

Nous citerons Georges Languet, député en 1590 aux états de Melun ; Guillaume Languet, qui, par son mariage avec Élisabeth Bretaigne, devint, le 17 mars 1622, l'allié de la famille Bossuet[1].

Son fils, Denis Languet de Rochefort, baron de Saffre et de Gergy, fut conseiller au parlement de Normandie, puis procureur général pendant vingt-sept ans au parlement de Bourgogne ; il eut six fils, qui occupèrent tous de hautes fonctions :

1° Guillaume Languet-Robelin, conseiller d'honneur au parlement de Dijon ; 2° Jacques-Vincent Languet, comte de Gergy, qui fut plénipotentiaire à la diète de Ratisbonne et ambassadeur à Venise ; 3° Pierre-Bénigne Languet, baron de Montigny, chevalier de l'ordre de Wirtemberg, gentilhomme de la Clef d'or, lieutenant-général de cavalerie des armées de l'empire ; 4° Jean-Baptiste Languet de Gergy, curé de Saint-Sulpice, qui réédifia son église paroissiale, une des plus belles de Paris, et fonda des maisons de retraite pour l'enfance et la vieillesse ; 5° Lazare Languet, religieux de l'ordre de Citeaux, procureur général de son ordre à Rome en 1710, abbé de Morimond au diocèse de Langres, l'une des quatre abbayes chefs de l'ordre de Citeaux, qui donnait à ses titulaires les qualités de grand d'Espagne et de grand maître des ordres de Saint-Jacques et de Calatrava.

Enfin, Jean-Joseph Languet de Gergy, d'abord évêque de Soissons, puis archevêque de Sens et membre de l'Académie Française, auteur d'un *Traité sur la miséricorde de Dieu*, dont les nombreuses éditions attestent le mérite (10).

[1] La grand'mère de Bossuet était sœur d'Élisabeth Bretaigne.

NOTES

ET

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

NOTES

ET

PIÈCES JUSTIFICATIVES

NOTE 1.

Hanc epistolam dedi huic viro honesto et erudito Huberto nobili Burgundo, cujus integritas mihi consuetudine triennii cognita est; vidit Italiam, Hispaniam et Galliam et vere πολλῶν ἀνθρώπων ἴδεν ἔθνεα, καὶ νόον ἔγνω. Multorum mores hominum, vidit et urbes.

Scio tibi sermones ejus voluptati fore, nunc videre vult littus vestrum et Sueciam ; quæso ut istic in quærenda navi eum adjuves. MDLI.

NOTE 2.

Clarissimo viro, prudentia, eruditione et virtute præstanti domino Johanni Baptistæ Heucelio, consuli Augustano, Patrono suo colendo, S. D. Clarissime vir et patrone, colende. Decrevit hic noster hospes, vir doctus et honestus, Hubertus Languetus nobilis Burgundus proficisci Augustam ad Gasparum a Nidbrack consiliarum regis Maximiliani, et forte litteras ad te ab aliis adferet de causa sui itineris, quæso ut eum amanter excipias. Scio prudentes viros judicare non ex hoc genere epistolarum de ignotis, sed habere

alias conjecturas certiores. Est enim animi caracter sermo, ubi cum Langueto collocutus fueris, delectaberis non solum sermonibus ejus, qui sunt pleni prudentiæ sed etiam modestia, quæ in hoc viro, quanquam pene totam Europam vidit et multa cognovit, singularis est. Diliges igitur eum et propter multarum rerum cognitionem et propter optimos mores... Bene et feliciter vale.

Die XXIV martii.

NOTE 3

S. D. omnibus lecturis has litteras. Extat apud Clementem Alexandrinum Heracliti versus in quo describi vitam philosophicam inquit πολλὰ πλανηθῆναι δεξάμενον ἔμμεναι ἐσθλόν. Hoc est, inquisitionis causa peregrinari, et retinere mores incorruptos. Talis est hujus Huberti Langueti, nobilis Burgundi vita, qui cum juris civilis studio se præcipue dederit, et clarissimos jurisconsultos in Gallia et Italia audiverit, existimavit ad eam doctrinam adjungendam esse considerationem, judiciorum et politiarum in multis regionibus. Itaque pene totam Europam perlustravit, nec tantum urbes vidit, sed ut Homerus inquit, καὶ νόον ἔγνω. Judicia de honestis rebus, doctorum sententias et gubernatorum exempla consideravit, ac ut Heraclitus jubet retinere mores incorruptos hic Hubertus, non habet contagia peregrinorum vitiorum, sed naturæ firmitatem ostendit integritas morum, quæ in eo eximia est, et cum cognitione, plurimarum rerum in eo conjuncta est singularis modestia. Nunc quoque, doctrinæ causa in Italiam et in Galliam ut bibliothecas inspiciat, quod faustum et felix fit, redire decrevit. Tales causas qui peregrinationum habent in itineribus præcipue tuendi sunt. Gratitudo enim debetur iis qui labores suscipiunt, adeunt pericula et sumptus faciunt, ut multorum cognitis judiciis doctrinam aliis communicent, et prolatis veteribus monumentis bona fide artes illustrent. Hanc ob causam olim reges publice legatos ad claras urbes mittebant. Hæc igitur honesta consilia omnium, officiis juvanda sunt. Bene vale, candide lector. Anno MDLV. Calendis junii

Philippus Melanchton,
manu propria.

NOTE 4.

Cum in Italiam Languetus rediret, ut bibliothecas inspiceret, potissimum ei litteras ad te dedi, quem sciebam viros bonos, doctos et moderatos libenter complecti, nec vero plus ei meum testimonium, quam suam virtutem apud te virum excellentem sapientia, prodesse velo, ubi audies statim intelliges et πολυΐστορα esse, et virum prudentem, modestum, pacis et concordiæ publicæ amantem, integrum ac dignum benevolentia bonorum virorum. Quare tuo eum judicio tueberis et ornabis. Alienus est a factionibus, nec circumfert negotia periculosa paci; sed historiarum monumenta in bibliothecis quærit, qua in re ipsi non defutura esse doctorum officia spero. Tuam vero benevolentiam non solum propter causam peregrinationis, sed propter ipsius prudentiam, integritatem, morum suavitatem et eruditissimos sermones spero erga ipsum fore eximiam. Bene et feliciter vale. Calendis junii MDLV.

NOTE 5.

Nos Gustavus Dei gratia Suecorum, Gothorum, Vandalorumque et cæt. Rex, universis ac singulis cujuscumque status, gradus, ordinis, conditionis, vel præeminentiæ fuerint, quibus præsentes hæc nostræ litteræ, vel ut ipsi legant, vel legendo statum, ipsarum percipiant, offeruntur, deferimus prompta et familiaria nostra studia, obsequia gratiam, Regiam et omne bonum : Significamus præterea præsentium vigore universis et singulis supra commemoratis nos possessorem harum præsentium litterarum, nobilem generosum, nec non prudentia et rerum gerendarum usu præditum tum nobis imprimis probatum et gratum fidelem nostrum Hubertum Languetum burgundicum in certis quibusdam nostris negotiis hinc in Galliam ablegasse, nempe, ut omnis generis peritos artifices et alios, quos nobis nostroque regno usui futuros putaverit, nostro nomine conveniat et nostrum in regnum adducat. Quo circa petimus et volumus ut firmam et illi fidem habeant, quoscumque super tali negotio convenerit et quibus aliquid nostro nomine ad hoc promiserit. Rogamus insuper per quam amice, familiariter et be-

nigne universos ac singulos, imprimis autem christianissimum atque illustrissimum principem dominum Henricum Galliæ regem fratrem nostrum charissimum, ejusque præsides, præfectos, ipsorumque locum tenentes, officiales, inquisitores et ministros, ad quos hic dilectus nobis Hubertus in abitu, vel reditu pervenerit, aut si ipsum ad tempus commorari alicubi interea temporis contigerit, ne qua ipsum in re impediant, molestent, injuriæ afficiant, aut affici permittant, sed liberum illi transitum terra marique concedant, atque nullam non gratiam, opem, et auxilium, sicubi, ejusmodi illi opus fuerit, exhibeant, et nostri causa sibi commendatum ipsum per omnia habeant, in quo unus quilibet sua persona nostraque expectatione quod dignum est præstiterit, quod et nos simili vel majori officio pro cujusque personæ ratione promereri et recompensare non dedignabimur.

Datum ex arce nostra Gripsholmiana, IX septembris anno salutis humanæ MDLVII.

GUSTAVUS.

NOTE 6.

Instructio eorum quæ nomine ac mandato illustrissimi principis ac domini, domini Augusti ducis Saxoniæ, S. R. Imperii archimarchalci et electoris, landgravii Thuringiæ, margravii Misniæ, et burgravii Magdeburgensis, ad serenissimum ac potentissimum regem Galliæ Carolum referre debet fidelis nobis imprimis dilectus Hubertus Languetus.

Ac primum legatus, noster multam Regiæ illius serenitati salutem nomine nostro dicet, nihilque nobis cognitu jucundius, aut gratius accidere posse, quam si Regia ipsius serenitas rectissime valeat, et florentissimi regni sui statum felici gubernatione ornet, augeat et confirmet; usitata orationis forma commemorabit. Post hæc Regiæ ipsius serenitati exponet meminisse nos ejus conjunctionis ac necessitudinis, quæ majoribus nostris cum potentissimis Galliæ Regibus longa annorum serie ac hæreditario perpetuæ benevolentiæ usu intercessit, quam nisi mutuo bene merendi studio confirmare conemur, alienum a recto officio fecisse et in quandam neglectæ amicitiæ culpam incidisse videre queamus. Quam ut longissime a

nobis remotam esse cupiamus, ita de serenitatis ipsius in tuendo conservandoque veteris conjunctionis fœdere, constantia nihil dubitemus. Pergratum vero etiam nobis fuisse quod annis hisce proximis, nec longo ab hinc temporis intervallo, Regia illius serenitas litteris ad nos humanissime et amicissime scriptis de propensissimo suo erga nos animo luculenter testata est. Quæ causa sit ut majore firmioris arctiorisque amicitiæ fiducia mutuam Regiæ illius serenitatis benevolentiam nostram declarare cupiamus. Neque vero dubium nobis esse Regiam illius serenitatem ex serenissima regina matre intellexisse, quæ nostra superioris calamitosissimi in Gallia intestini belli tempore sollicitudo fuerit, dum una ex parte cruenta adversus innocentem multitudinem, persecutio non exiguam justæ commiserationis causam nobis præbuit; ex altera vero impendens regni Gallici ruina, atque Regiæ illius serenitatis in pupillari ætate adhuc constitutæ salus ac dignitas in summum adducta discrimen, animum nostrum haud leviter perturbavit. Quo factum fuerit, ut in tanta consiliorum et causarum belli obscuritate ac difficultate (quia scilicet utriumque regii nominis umbra atque prætextu sese defenderent) eo affectionis temperamento usi sumus, ut omnem cogitationem nostram ad impedienda minuendaque justissimi belli semina, pacisque suadendæ rationes potius, quam ad alendas sævissimi incendii flammas converterimus, quod nostræ ad regiam ipsius serenitatem, et ducem Guisium, nec non ad principem Condæum eo tempore scriptæ litteræ testaturæ sint. Cum igitur divinæ clementiæ favore pristinam Gallico regno tranquillitatem, redditam esse ex serenitatis ipsius litteris intellexerimus, gratulari nos serenitati ipsius ex animo, nihilque magis habere in votis quam ut serenitati ipsius omnia prosperrime eveniant. Cæterum causam nos habuisse plane necessariam cum ipsum ad regiam serenitatem illius certis præscriptis mandatis ablegaverimus. Nimium quia a fide dignis nobis renunciatum atque indicatum sit quosdam, Germaniæ nobiles, et serenitatis ipsius stipendiarios milites, atque inter hos præcipue Wilhelmum a Grumbach graviter apud serenitatem ipsius questum esse, quod non tantum a nobis ipse cum satellitio suo injuste premeretur, sed et summis id nos moliri et agere viribus, ut quibuscumque in rebus possemus Gallici regni dignitati ac tranquillitati hostiliter adversaremur, quodque litteris nostris a serenitate ipsius contenderimus, ne qua in posterum stipendia ducibus

Saxoniæ, agnatis nostris, atque ipsis capitaneis a serenitate ipsius numerarentur. Hæc figmenta et si ipsa rei veritas, atque proprium serenitatis ipsius testimonium sine ulla dubitatione refutent, ut ridenda nobis magis illorum levitas, et malitia accusanda, quam nostra aliqua excusatio serenitati ipsius afferenda sit; tamen quæ nostri animi sit integritas, atque singularis erga regiam serenitatem ipsius benevolentia, non posse nos non permoleste ferre, quod confictis perversorum hominum suspicionibus in invidiam apud serenitatem ipsius adducamur, ac falso prægravemur. Quamobrem necessarium esse putavernus ut de impudentibus turbulentæ illius factionis mendaciis nos serenitati ipsius excusaremus. Scire enim serenitatem ipsius par est nihil nos ejusmodi unquam ad serenitatem ipsius perscripsisse, nec quidquam a nobis adversus serenitatem ipsius susceptum, aut factum esse quod malevolis istis factiosorum hominum obtrectationibus causam præbere ullam potuisset. Magnopere igitur nos rogare ne serenitas ipsius falsis invidorum calumniis facile fidem adhibeat, quibus id potissimum cura sit, ut non tantum sparsis hujusmodi figmentis improbitati suæ prætextum quærant; sed et serenitatis ipsius patrocinio ad turbandam Germaniæ tranquillitatem falsa virtutis, fidei, atque innocentiæ specie abutantur. Sic enim serenitati ipsius persuasum esse debere, licet seditiosis illorum machinationibus vel Cæsarea majestas sola, vel præcipuorum quorundam in Germania principum opera conjuncta facile occurrere et sine magno labore, si opus sit, non consilia tantum illorum evertere, sed et petulantiam compescere queat, ut non magnopere curandæ illorum sint minæ, aut molitiones : nos tamen præcipue id spectare, ne dum Regiæ serenitatis ipsius beneficio ac gratia ipsi efferantur et insolescant, non parvam serenitati ipsius invidiam in Germania concilient, ac si a serenitate ipsius ad turbandam quorundam principum tranquillitatem vel conducti, vel invitati et armati esse videantur : qua in re quid serenitatis ipsius rationibus magis expediat, ipsa procul dubio æstimatura ac considcratura sit. Nobis vero certissimum constantis serenitatis ipsius amicitiæ, ac conjunctionis argumentum fore, si serenitas ipsius re ipsa ostenderit se majorem necessitudinis nostræ, quam istorum hominum injustæ adversus nos invidiæ rationem habuisse, quod in eo potissimum consistat, si quam hactenus illis insolentiæ materiam datis annuis stipendiis serenitas ipsius suppeditavit, eam imposte-

rum contractis sumptuum pene, quod ad illos attinet, non necessariorum rationibus incidat, atque eo pacto non nostram solum de serenitatis ipsius erga nos affectione singulari conceptam opinionem confirmet; sed et plerosque Germaniæ principes alios, quibus patriæ tranquillitas curæ est, sibi arçtius devinciat. Nec vero ideo nos vel monere, vel a serenitate ipsius petere quod fortunis et commodis alienis, ac præscriptum agnatorum nostrorum, quos harum adversus nos calumniarum non inscios esse, multis nobis rebus exploratum sit, minus faveamus; sed ut animum serenitati ipsius nostrum devinctissimum expressius declaremus. Ita enim serenitatem ipsius de nobis certo statuere debere, non defuisse nobis hactenus, nec dum deesse potentissimorum aliorum regum promptissimam voluntatem, quibus si nos adjungere, beneficiisque oblatis uti velimus, non parvam forte novis rebus occasionem dare, ac re ipsa ostendere queamus ad contraria consilia ineunda nec animo nos, nec fortuna destitutos fuisse. Cæterum, cum pacis, quam motuum ac bellorum consilia potiora habeamus, atque ad id operam maxime dedemus, ne odiorum semina inter alios subministremus aut alamus, id quoque imposterum sedulo nos acturos esse, ut serenitas ipsius præsertim intelligat, in eo nos proposito constanter persistituros, nec facile ad alia consilia, nisi necessitate coactos, descensuros esse; præsertim si serenitas perpensis harum rerum momentis id effecerit, ne in posterum hi, quibus nullam vel minimæ offensionis causam præbemus, serenitatis ipsius beneficio adversus nos incitentur aut armentur. Hæc ea qua decet fide, industria atque circumspectione legatus noster Hubertus Languetus Regiæ illius serenitati exponet, ac de vanitate eorum qui impudentibus calumniis nostram apud exteros labefactare, existimationem conantur, regiam illius serenitatem edocebit, ac de nobis serenitati ipsius testabitur nihil nos unquam, quod ad alendam, augendamque conjunctionem nostram cum serenitate ipsius spectet, neglecturos esse. In cujus rei fidem manu nostra hæc subscripsimus, atque sigillo nostro obsignari curavimus.

Dresdæ, XXVII julii an. MDLXV.

Augustus,
dux Saxoniæ, elector.

NOTE 7.

Serenissimæ principi dominæ Catharinæ reginæ Franciæ, et viduæ, dominæ consanguineæ nostræ charissimæ.

Serenissima regina, salutem atque operam nostram in omni benevolentiæ ac officii genere semper promptissimam. Domina consanguinea nostra charissima, Regiæ serenitati vestræ nomine nostro, quædam referenda mandavimus fideli nostro Huberto Langueto præsenti, hunc ut serenitas regia vestra benigne audiat, fidemque iis quæ serenitati vestræ Regiæ relaturus est adhibeat amanter rogamus, vestræ serenitati Regiæ studia officiaque nostra honesta atque paratissima vicissim semper constabunt. Datæ in castro Lochow XX septembris, anno partus Redemptoris nostri Christi MDLXX.

Augustus Dei gratia dux Saxoniæ, S. R. Imperii archimarescallus, et elector, landgravius Thuringiæ, Marchio Misniæ, et burgravius Magdeburgensis.

Augustus,
dux Saxoniæ, elector.

NOTE 8.

Harangue prononcée au roi Charles IX, par Hubert Languet, au nom des ambassadeurs, des princes protestants d'Allemagne, le 23 décembre 1570.

Sire, les tres illustres électeurs Palatin de Saxe et Brandebourg ; Richard, duc de Bavière ; Georges et Frédéric, marquis de Brandebourg ; Jules, duc de Brunswick ; Ludovic, duc de Wirtemberg ; le landgrave Guillaume de Hesse ; Jean Albert, duc de Meckelberg, et Charles, marquis de Bade ; nous ont ici envoyez pour declarer à Vostre Majesté la grande joye qu'ils ont receue de la nouvelle alliance entretenue entre la Majesté imperiale et la Vostre, espérans que doresenavant, d'un commun accord, vous chercherez les moyens de remedier aux grands maux qui travaillent la chrestienté, et que Dieu par sa saincte grace vous donnera heureux succès de si vertueuse entreprinse ; ce qu'ils le prient de tres-bon

cœur de faire, en telle sorte que son saint nom en soit loué, et tous gens de bien en reçoivent contentement. Ils espèrent aussi qu'elle sera cause, non-seulement d'entretenir, mais aussi d'augmenter l'amitié qui a esté de tout temps entre les prédécesseurs de Vostre Majesté et les leurs. Ce que Vostre dite Majesté a assez déclaré par la response qu'elle a faite aux lettres que quelques-uns d'entre eux vous escrivirent de Heidelberg, l'esté passé. Pour tesmoigner donc qu'ils ont délibéré de correspondre à la singulière affection que Vostre Majesté par la dite response démonstre avoir, non-seulement envers eux, mais aussi envers tout l'empire, ils nous ont donné charge d'offrir de leur part à Vostre Majesté, toute amitié, plaisir et service, et vous congratuler de la paix, par laquelle vous avez, par vostre bonté et sagesse, appaisé les pernicieux troubles qui avoyent esté, à leur grand regret, suscitez en vostre royaume. Et parce que la bonté de vostre nature ny vostre aage n'ont point permis que Vostre Majesté ait esté aucunement coulpable des maux par ci-devant advenus, Dieu a regardé vostre royaume de son œil de pitié, vous mettant au cœur ceste sainte affection à la paix que vous avez démonstrée, qui a esté le seul moyen de conserver vos sujets et vostre Estat. Donc, Sire, puisque le bien de la paix vous est deu, et la cause des maux de la guerre à autruy, tous ceux qui désirent voir vostre Estat florissant espèrent que vous essayerez de conserver la grande réputation qu'avez acquise en la faisant, contre l'advis et volonté de plusieurs, laquelle vous ne pouvez mieux conserver qu'en persévérant en ce vouloir, de faire vivre vos sujets en repos et tranquillité, en gardant inviolablement à chacun la liberté qui par vostre édit de pacification leur a esté promise.

Si vous le faites, Sire, et qu'il y ait quelqu'un qui s'essaye d'empescher vostre dessein, et de nouveau troubler vostre Estat, nos très-illustres princes et seigneurs nous ont envoyez ici pour signifier à Vostre Majesté, qu'en ce cas, ils employeront tout ce qu'ils ont de force et de pouvoir pour vous aider à résister à de telles entreprinses, et maintenir vostre royaume en paix et repos.

Considérez, Sire, que la multitude du peuple, comme dit le sage, est la couronne du roy; et le principal commandement et la principale loy que Dieu et la nature ont donné aux roys et aux princes, c'est la conservation de leurs sujets. Ceux qui désirans vous induire à ne garder point vos promesses, disent qu'il est impossible qu'un

Estat dure où il y a diversité de religion, parlent autrement qu'ils ne pensent, ou ils sont ignorans de ce qui s'est fait ci-devant, et se fait encor en plusieurs grands et florissans Estats. Nous ne parlerons point de l'Estat des Turcs, où l'on ne force la conscience de personne ; ni mesmes des moynes chrestiens habitans au mont Athos, qu'on appelle maintenant la sainte montagne, qui reçoivent tous les ans aumosnes du grand Seigneur, pour prier leur Dieu pour sa santé et pour la conservation de son Estat. C'est une chose asseurée qu'au royaume de Pologne, qui est un des plus grands de la chrestienté, la religion Grecque et la Romaine ont eu lieu de tout temps ; mesmes en plusieurs villes y a églises des deux religions. Et depuis quelques années, la plus part de la noblesse y fait profession de celle des Protestans, et si ne voyons point que pour cela l'Estat soit troublé, combien qu'il soit gouverné par gens de diverses religions, et les grandes charges soyent entre eux indifféremment distribuées.

Le changement de religion qui s'est fait en Allemagne, sembloit au commencement bien plus estrange que ceux qui se font maintenant; et toutesfois l'empereur Charles, si puissant et si advisé prince, après avoir par plusieurs années délibéré sur ceste affaire, accorda par provision à Ausbourg, l'an mil cinq cens trente, la paix que nous appelons de la religion. Et l'an mil cinq cens cinquante-cinq, ladite provision fut convertie en édit perpétuel, de laquelle paix nous jouissons encores à présent, et vivons en repos et en amitié les uns avec les autres, et les protestans ne sont pas moins affectionnez que les catholiques à subvenir aux affaires de la majesté impériale, quand la nécessité le requiert. Et combien que les évesques de Rome ayent tousiours esté assez diligens à solliciter ceux de l'empire (qui sont encore sous leur obeissance) de ne nous point endurer, ils n'ont point esté si mal advisez que de troubler la patrie pour obéir aux passions d'autruy.

L'empereur Ferdinand, de très heureuse memoire, a esté autant affectionné à l'Église romaine que prince de son temps ; et toutefois a enduré que la religion romaine se soit changée en Silézie et Lusatie, qui sont provinces de son royaume de Bohême, et un peu avant sa mort en quelques lieux d'Austriche. Mais, Sire, sur tout vous doit esmouvoir l'exemple de l'invictissime empereur Maximilian, nostre souverain seigneur et prince ; car comme Vostre

Majesté l'a choisi pour père, aussi elle doit le choisir pour exemple en ce que vos deux Estats ont de commun par ensemble. Personne n'ignore qu'il n'ait ottroyé aux seigneurs et gentils-hommes d'Austriche, non-seulement la liberté de leurs consciences, mais aussi de dresser églises à la forme de celles des protestans, sous certaines conditions, lesquelles il leur a jusques à présent inviolablement observées. Et pour n'aller seulement qu'à ce qui est voisin de nostre temps, depuis que Constantin le Grand eut reçeu en l'empire romain la religion chrestienne, il ne contraignoit point pour cela les Ethniques de changer leur religion; l'exercice de laquelle ils retindrent libre jusques au temps de Théodose, qui ferma les temples des idoles, par ce qu'il les voyoit fréquentez de peu de gens et quasi seulement de ceux qui en avoyent quelque profit. On disputoit en ce temps là que c'est autre chose d'estre bon sujet et estre bon chrestien ; car, combien qu'un sujet soit d'autre religion que son prince, il ne laisse point pour cela de luy faire service, là où nécessité le requiert. Comme nous voyons les roys de Pologne et Moscovie avoir sous leur obéissance grand nombre de Tartares et Mahometistes, lesquels les servent fidèlement aux guerres qu'ils ont contre leurs voisins, et mesmes contre les autres Tartares qui sont de mesme nation et de mesme religion qu'eux. Plusieurs princes chrestiens et entre autres l'évesque de Rome endurent les Juifs, desquels ils tirent grand profit.

Nous alléguons ces exemples, Sire, pour respondre à ceux qui ont tousiours tasché de persuader à Vostre Majesté, qu'elle ne doit endurer en son royaume aucune diversité de religion. Ils devroient penser que la liberté que vous accordastes à vos sujets, il y aura neuf ans à ce mois de janvier, fut cause que plusieurs vindrent à la cognoissance de la religion réformée, de laquelle aucun danger ni péril ne les a peu divertir : car c'est Dieu seul qui a puissance sur les consciences des hommes, qui mesmes ne l'ont pas sur la leur propre ; tant s'en faut qu'ils la puissent avoir sur celle d'autruy. Il semble que ceux qui furent cause des premiers troubles et guerres civiles en vostre royaume, n'avoyent pas expérimenté combien peut la religion au cœur des hommes qui ont la vraye crainte de Dieu ; car ils pensoyent que la crainte de perdre la vie et les biens feroit que personne ne s'oseroit s'opposer à leurs desseins. La nécessité puis après a conduit les choses plus avant ; mais comme

les sages ont tousiours jugé, il faut regarder aux guerres civiles qui a le tort du commencement. Car depuis qu'elles sont commencées, infinies injustices se font d'un côsté et d'autre : estimant un chacun estre licite ce qui sert à sa conservation. Il s'est commis en ces guerres des exemples d'inhumanité, qu'on n'eust jamais pensé devoir estre commis par un peuple duquel la douceur a esté par ci-devant tant renommée ; toutesfois sa bonté est encore apparente, en ce qu'il a tousiours accepté la paix, quand Vostre Majesté la luy a proposée, et s'est soumis à vostre obéissance. Nous avons veu peu de guerres civiles aux autres nations, qui n'ayent prins fin par la totale victoire de l'une des parties et la ruine de l'autre, ou bien de toutes les deux, survenant un tiers qui les opprimoit. Telles victoires, comme a dit quelque sage ancien, ont eu bien souvent en elles plus de mal que la guerre mesme. Car, communément ceux qui sont victorieux se laissent mener à leurs passions et commettent infinies cruautez, les uns par désir de vengeance, les autres pour avoir le bien de l'innocent, souvent lui font à croire qu'il a fait choses où il n'a jamais pensé ; et combien que les roys et chefs se soyent essayez quelques fois de modérer telles victoires, il est peu souvent advenu qu'ils l'ayent peu faire. Mais Dieu n'a point permis, Sire, qu'on soit venu à ce point en vostre royaume, ne que vos mains ou celles des vostres ayent en paix commis quelque chose dont la posterité les puisse accuser. On ne debatoit pas en ces guerres de la grandeur de Vostre Majesté, car il n'y avoit personne d'un costé ni d'autre qui ne la désirast ; mais on doutoit de celle que l'evesque de Rome a usurpée en la chrestienté, pour laquelle maintenir il suscite infinis troubles et fait consumer les forces que l'on devroit opposer aux Turcs, et par avanture, l'Italie sera la premiere qui s'en sentira. Vous devez, Sire, estimer vos sujets qui se sont soustraits de son obeissance, en ce vous estre plus fidèles, qu'ils ne veulent avoir en ce monde autre seigneur, ne faire hommage à autre qu'à vous. Et certes, les empereurs de la Germanie ne reçeurent jamais tant de dommage de tous leurs ennemis estrangers que leur en a porté l'affection que leurs sujets ont portée aux evesques de Rome qui y souloyent anciennement susciter troubles quand bon leur sembloit.

Ne croyez point donc, Sire, son conseil, ni de ceux qui craignent que le feu s'esteignant en vostre maison, ne s'allume en la leur.

et estimez que ceux qui vous conseilleront d'observer inviolablement ce que vous avez promis par vostre édit de pacification, vous seront fidèles sujets et serviteurs, bons voisins et amis. Et en cas qu'il y ait quelqu'un qui entreprenne de le violer contre vostre vouloir, soit de vos sujets ou autres, nous signifions derechef à Vostre dite Majesté, qu'en tel cas nos très-illustres princes seront tousiours prests d'employer tout ce qu'ils ont de forces et pouvoir, pour vous aider à maintenir vostre Estat en paix et en repos.

Et d'autant qu'ils voyent à quoy tendent les pratiques et desseins de l'évesque de Rome, ils veulent bien qu'il sache qu'ils ont délibéré d'adviser doresenavant de plus près que ils n'ont fait jusques à présent, pour n'estre point surprins, et s'opposer plus vivement à ses cruels desseins, qu'ils n'ont fait par le passé. Outre les causes dessus dites, ils ont occasion de se mescontenter de ceux qui ont esté les auteurs des troubles en ce royaume; parce que les levées de gens en Allemagne, passages et monstres, tant de l'un des costez que de l'autre, ont porté de très-grands dommages à quelques-uns d'entre eux.

Il reste, Sire, que nous prions Dieu qu'il maintienne vostre Majesté en cette sainte affection qu'elle a monstrée jusques à présent à la paix, et luy fasse la grace de bien tost voir son royaume en son ancienne splendeur et réputation. Pour à quoy parvenir, nous espérons que la Royne sera tousiours d'accord avec vous, en suivant en cela la sagesse, clémence et générosité de ceux dont elle est issue.

Nous espérons aussi que la Royne mère de Vostre Majesté, ayant longtemps gouverné cest Estat, comme un navire en pleine mer, battu de tous costez d'orages et de tourmentes, et l'ayant enfin conduit au port de paix et de repos, ne permettra pas qu'on le remette derechef à la miséricorde des vents.

Nous croyons aussi que monseigneur vostre frère ne sera pas moins désireux de conserver sa patrie, que Vostre Majesté mesme, et ne doutons point que Dieu ne luy baille assez d'occasion d'exercer heureusement en autres choses ceste grande vertu qu'il fait congnoistre à tout le monde en sa première jeunesse.

Nous espérons que monseigneur le duc vostre frère, tous les

princes de vostre sang, et autres officiers de vostre couronne, et brief, tous ceux qui ont quelque part au gouvernement de vostre Estat, penseront combien ils sont redevables à leur patrie, et qu'ils ne sauroyent faire chose qui luy soit plus pernicieuse que de la souiller du sang de ceux qu'elle a produits, ni chose plus louable, que de la maintenir en repos, et y faire florir la vertu. Ce que nos très-illustres princes vous supplient très-affectueusement de faire. Et pour cest effect nous ont ici envoyez, s'offrans de leur part à faire, en tel cas, tous offices de bons parens et voisins, anciens amis et serviteurs de Vostre Majesté. Ils vous prient aussi de croire, qu'autre chose ne les fait tenir tel propos, sinon le singulier désir qu'ils ont de voir vostre royaume florissant en paix et en tranquillité; car ils ne doutent point que Vostre Majesté, de soy-mesme, n'entende trop bien tout ce qui se pourroit dire en tel cas, et qu'elle n'ait gens en son sage conseil, qui l'advertissent de tout ce qui est nécessaire.

Response du Roy a la susdite harangue, le 24 de décembre 1570.

Le roy ayant de vive voix et par escrit entendu ce que les Ambassadeurs de messeigneurs le comte Palatin et duc de Saxe, électeur du saint Empire, et les ducs Richard de Bavières, et Jules de Brunswick, du landgrave Guillaume de Hesse et autres princes de la Germanie, ont eu charge de luy exposer de leur part. Sa Majeste leur a fait response, qu'elle mercie en premier lieu, de toute sa plus grande affection, mes dits seigneurs les Électeurs et Princes, de la cordiale démonstration qu'ils luy font de leur singuliere bienvueillance et amitié, ayans envoye lesdits ambassadeurs pour se convoir et congratuler avec elle de la nouvelle alliance qu'elle a nagueres contractee avec l'Empereur, par le mariage de sa fille; laquelle alliance elle veut bien faire entendre a mesdits seigneurs Electeurs et Princes avoir principalement désirée pour avoir cognu qu'ainsi que ledit empereur tient le premier titre et degré d'honneur entre les princes chrestiens, Dieu luy a donné aussi de grands sens, prudence et excellentes vertus de magnanimité, clémence et bonté, qui se doivent désirer en si haute dignité. Outre ce, s'est tousiours montré du tout affectionné, a procurer et maintenir un bon et heureux repos en la Chrestiente, a quoy

l'intention de Sa dite Majesté est de lui correspondre, avec telle volonté, qu'elle espère, au plaisir de Dieu, que leur dite commune alliance servira grandement, pour establir une asseurée tranquillité pour toute la république Chrestienne. Et si d'avantage, elle a estimé que la bonne et parfaite amitié qu'elle a, par naturelle inclination, avec mes dits seigneurs les Électeurs et Princes de la Germanie, et qui luy a esté comme héréditairement délaissée par ses père et ayeul, sera par le moyen de la dite alliance, tousiours de plus en plus corroborée, qui sont les principaux fruits qu'elle en a espéré et désire tirer.

Et pour le regard de l'autre point de congratulation, qui est de la paix, qu'il a pleu à Dieu d'establir en son dit royaume, elle leur respond qu'elle ne doute point que mes dits seigneurs les Électeurs et Princes, se ressentent et souviennent de la grande amitié et bienvueillance, que les roys de très-heureuse mémoire, Henry et François, père et ayeul de Sa dite Majesté, ont porté aux princes de l'Empire, leurs prédécesseurs, ne reçoivent tousiours une grande joye et plaisir, de ce qu'ils verront succéder et se promouvoir pour le bien, profit et utilité de ce royaume, comme a esté la pacification des troubles; et prend en fort bonne part les sages et prudens recors que mes dits seigneurs les Électeurs et Princes luy ont fait faire, pour l'entretenement de ladite pacification.

Car il n'y a rien en ce monde qu'elle ait tant à cœur, ny à quoy plus constamment elle persévère, qu'à travailler de mettre et conserver paix, union et repos entre ses sujets, comme le vray et seul moyen de la prospérité des royaumes et Estats. Chacun aussi a peu voir comme ses sujets n'ont point plustost montré l'enuie qu'ils avoyent de venir à la cognoissance de leur devoir, qu'elle ne les ait benignement embrassez et receus en sa bonne race.

Au surplus, le Roy prie très-affectueusement mes dits seigneurs les Electeurs et Princes de continuer envers luy ceste bonne volonté qu'ils démonstrent; et qu'ainsi, comme luy suyvant les vestiges de ses ancestres et de sa naturelle inclination, les aime et estime avec toute sincérité de cœur et d'affection, autant qu'il est possible. Eux aussi luy veuillent mutuellement correspondre, se tenans asseurez qu'en tout temps et occasion, ils trouveront Sa dite Majesté prompte et entièrement disposée à employer les moyens que Dieu

luy a donnez, sans rien y espargner, pour la conservation et accroissement de leurs dignitez et honneurs.

Fait à Villiers-Costerest, le xxive jour de décembre mil cinq cens septante.

Signé : CHARLES

Et au-dessous : Brulard.

NOTE 9.

MONUMENTUM

LANGUETO AB AMICIS ANTWERPIÆ POSITUM.

Deo. Patri. et. Domino. Jesu. Christo. Sacr. Huberto. Langueto. viro. nobili. ac. diserto. nato. Vitelli. Hednor. oppido. egregiam. laudem. in. omni. doctrinæ. genere. jurisque. civilis. scientia. propter. excellens. ingenium. promptam. memoriam. et. peracre. judicium. consecuto. prudentia. vero quam. ex. historiar. diligenti. perscrutatione. et. plurimorum. celebrium. hominum. sedulo. quæsitis. undecumq. amicitiis. ac. variis. ad. quaslibet. Europeæ. nationes. gentes. urbes. et. principes missus. etiam. ad. præcipuos. nonnullos. peregrinationis. atq longo. rer. et. annor. usu. naturæ. quadam. vi. non. mediocrem. est. adeptus. valde. præstanti. viro. conditione. cœlibi morum. elegantia. comitate. gravitateq perinsigni. fide. porro. animiq. magnitudine. sapientia. et. pietate. qui. eas. virtutes. non. solum. in vita. verum. etiam. quod. caput. est. moriens. intestatus. ipse fusis ad. Deum. toto. morbi quo. decubuit. tempore. gemitib. et. ardentissimis. in. extremum. usq. vitæ. spiritum. precibus. habitis insuper. ad. familiares. ultro. citroq. de. divinis. humanis. publicis. privatisq. reb. et. de. nostri. sæculi. perfidia. variis. sermonibus. expressit. ob. quæ. scilicet. universus. civitatis. advaticor senatus. mortuo. funebres. honores. legitime. decrevit. req. ipsa exhibuit longe. clarissimo. amici. superstites memoriæ. caussa. bene merenti. vixit. annis LXIII obiit. prid. Kald. Octob MDLXXXI

NOTE 10.

Il y avait alors à Morimond un religieux originaire de Dijon, d'une famille distinguée dans la magistrature et les lettres, et autrefois très-liée avec celle du grand Bossuet. Son père avait exercé les fonctions de procureur général au parlement de Bourgogne; l'un de ses frères, après avoir pris le bonnet de docteur en Sorbonne, avait été nommé à la cure de Saint-Sulpice, en 1714, et, second Vincent de Paul, étonnait les peuples et les rois par les œuvres prodigieuses de sa charité ; un autre, agrégé à la maison de Navarre, en était devenu supérieur, puis avait été élevé successivement sur les siéges épiscopaux de Soissons et de Sens. Pour lui, quoique appelé par les riches facultés de son esprit autant que par les précieuses qualités de son cœur à parcourir d'aussi brillantes carrières, méprisant le monde et son prestige trompeur, il s'était sauvé *dans la vallée des tombeaux* pour s'y ensevelir et y travailler uniquement au salut de son âme : il se nommait Lazare Languet[1].

Au jour de l'élection, ayant réuni tous les suffrages, il résista de toutes ses forces ; mais on fit violence à son humilité, et il fut proclamé abbé. — Dans l'Église de Dieu, courir après les dignités lorsqu'elles semblent nous fuir, c'est s'en montrer indigne ; s'en sauver lors même qu'elles viennent nous chercher, c'est prouver qu'on les mérite. — L'abbé Languet, qui avait été terrifié du choix qu'on avait fait de lui, le regardant comme le plus grand malheur qui pût lui arriver et à la communauté, prouva bientôt par sa conduite que lui seul s'était trompé.

Doué au plus haut degré du talent de la parole et de la persuasion, il essaya de rétablir les pieuses conférences instituées par saint Bernard, et qui, pendant plus d'un siècle, avaient fait de Cîteaux le foyer de la vie mystique dans le catholicisme. D'un autre côté, depuis 1699, il n'avait point été tenu de chapitre général ; l'abbé de Morimond, qui comprenait combien ces assemblées importaient à l'unité de l'ordre et au renouvellement de la discipline, écrivit à l'abbé de Cîteaux pour le presser de les convoquer comme précédemment.

De l'intérieur du cloître sa sollicitude s'étendait au dehors, sur

[1] Nous tenons ces détails de dom Grosjean, le dernier religieux de Morimond

les manœuvres, les artisans des ateliers de l'abbaye et les laboureurs des granges, qui étaient au nombre de plus de deux cents. Avec la permission de l'évêque de Langres, il leur assigna pour église paroissiale la chapelle Sainte-Ursule, près de la porterie, avec obligation d'y assister aux offices et d'y recevoir les sacrements. Chacun des religieux prêtres était alternativement chargé de la desserte de cette paroisse.

Le plus grand bonheur qui pût arriver à notre abbé et à ses deux illustres frères, c'était de se voir encore une fois sur cette terre et de s'embrasser avant de mourir; Dieu leur accorda cette faveur en 1735. Un jour l'archevêque de Sens et le curé de Saint-Sulpice descendirent dans la vallée où vivait, dans l'obscurité et la pénitence, celui qu'ils chérissaient comme un frère et vénéraient comme un saint. Après avoir passé quelques instants dans une douce intimité de famille et s'être édifiés réciproquement dans de pieux entretiens, ils se séparèrent pour ne plus se retrouver ensemble que dans l'éternité.

D. Lazare, atteint d'une maladie de langueur et parvenu à un âge avancé, voyait sa fin approcher et son tombeau s'entr'ouvrir. La même année, ayant été nommé visiteur des couvents cisterciens de la Franche-Comté et de la Lorraine, il accepta cette pénible tâche; mais ses forces trahirent son courage. Contraint par la violence du mal de s'arrêter au diocèse de Besançon, dans le monastère de Rosières, il rendit son âme à Dieu le 20 janvier 1736, laissant un nom béni, le souvenir de ses vertus et le regret d'une administration qui n'avait eu d'autre défaut que celui d'être trop courte.

L'abbé Dubois, *Histoire de l'abbaye de Morimond*, 2e édition, 1852, pages 405, 406 et 407

TABLE DES MATIÈRES.

FIN.

PARIS. — IMPRIMÉ CHEZ BONAVENTURE ET DUCESSOIS,
QUAI DES AUGUSTINS, 55.